



**COUR DES COMPTES**

**RAPPORT D'APPRÉCIATION DE LA COUR  
DES COMPTES SUR L'AVANT-PROJET DE  
LOI PORTANT RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE 2018**

**Établi en application de l'article 18 de l'ordonnance n° 95-20 du 19  
Safar 1416 correspondant au 17 juillet 1995 relative à la Cour des  
comptes, modifiée et complétée.**

## **Rapport d'appréciation de la Cour des comptes sur l'APLRB**

La Cour des comptes exerce sa mission consultative des avant-projets de lois de règlement budgétaire (APLRB) conformément à la Constitution<sup>1</sup> et d'autres référents juridiques subséquents<sup>2</sup> dont notamment les dispositions de l'ordonnance n°95-20 du 17 juillet 1995, modifiée et complétée relative à la Cour des comptes qui prévoit dans son article 18 que : " La Cour des comptes est consultée sur les avant-projets annuels de lois de règlement budgétaire. Les rapports d'appréciation qu'elle établit à cet effet, au titre de l'exercice considéré, sont transmis par le Gouvernement à l'institution législative avec le projet de loi y afférent ".

De par sa nature, son impact et la synergie collaborative qu'elle nécessite, la pratique de cette attribution administrative de la Cour des comptes, revêt un caractère particulier et enregistre une évolution appréciable, au cours particulièrement, de ces dernières années. En effet des instruments de contrôle sont mis en place : un guide méthodologique relatif à la préparation du rapport d'appréciation de l'APLRB et l'instruction générale prise par le Président de la Cour qui constituent un moyen technique et dynamique d'encadrement, d'uniformisation et de ciblage des actions et critères de contrôles pour chaque exercice budgétaire.

Le projet de rapport que la Cour des comptes produit porte sur l'avant-projet de LRB de l'exercice n-3 conformément à l'article 68 de la loi n°84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, modifiée et complétée. Ce document consigne les principales constatations et recommandations issues des investigations entreprises par les chambres nationales et territoriales.

Sur la base des notes sectorielles et à partir d'une contribution des chambres territoriales résumant les résultats des contrôles effectués sur un aspect thématique jugé pertinent dans le cadre dudit projet, et tenant compte, des réponses transmises par les différents ministères et organismes contrôlés, le groupe de synthèse, nommé par décision du Président de la Cour des comptes et supervisé par le rapporteur général chargé de l'APLRB, procède à l'élaboration de ce projet.

Une fois l'avant-projet de LRB accompagné du rapport de présentation et des annexes, transmis par le ministère des finances à la Cour des comptes, une confrontation aux résultats de contrôle est immédiatement réalisée de manière à permettre l'appréciation et la validation des données qui y sont mentionnées. Le rapport de la Cour des comptes, adopté par le comité des programmes et des rapports (CPR), est transmis par le gouvernement à l'institution législative avec le projet de loi y afférent en vue de lui apporter un éclairage sur les conditions d'exécution du budget de l'Etat.

<sup>1</sup> Articles 179 et 192 de la loi n°16-01 du 6 mars 2016 portant révision constitutionnelle.

<sup>2</sup> Article 76 de la loi n° 84-17 du 07 juillet 1984 relative aux lois de finances, modifiée et complétée et articles 67 à 69 du décret présidentiel n°95-377 du 20 novembre 1995 fixant le règlement intérieur de la Cour des comptes.

## **ADOPTION DU RAPPORT D'APPRECIATION SUR L'AVANT- PROJET DE LOI PORTANT RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2018**

Conformément aux dispositions des articles 18 et 54 de l'ordonnance n° 95-20 du 19 Safar 1416 correspondant au 17 juillet 1995 relative à la Cour des comptes, modifiée et complétée, et des articles 67 à 69 du décret présidentiel n° 95-377 du 27 Joumada Ethania 1416 correspondant au 20 novembre 1995 fixant le règlement intérieur de la Cour des comptes, le présent rapport d'appréciation a été adopté le 03 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 20 octobre 2020 par le Comité des Programmes et des Rapports, présidé par Monsieur Abdelkader BENMAROUF, Président de la Cour des comptes.

Étaient présents, les membres du Comité suivants : Messieurs : Mohamed Fouad NACIR, Vice-Président ; Mohamed KHOURI, M'hamed GUETTAI, Mohamed AMMOUCHE, Rachid REBIAI, Salah KHEDDAR, Mohamed HANAFI, Abdelkrim BOUROUBA, Rachid KETTAL, Mohamed Saïd CHILLA, Présidents de chambres et Bachir MOULOUEL, Belaid OUSTANI et Ikhlef YESSAD ; Rapporteurs généraux.

Était présent, Monsieur Mohamed Salim BENAMMAR, Secrétaire général

# Table des matières

ADOPTION DU RAPPORT D'APPRECIATION SUR L'AVANT-PROJET DE LOI PORTANT REGLEMENT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2018 .....	3
Table des matières .....	4
PREAMBULE .....	6
INTRODUCTION .....	7
<b>CHAPITRE I : LES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES .....</b>	<b>10</b>
1. Les résultats enregistrés au titre de l'exercice 2018 .....	10
2. Le calcul du découvert global du trésor .....	12
<b>CHAPITRE II : LES RECETTES BUDGETAIRES .....</b>	<b>13</b>
1. Les prévisions .....	13
1.1. Les recettes fiscales .....	14
1.2. Les recettes ordinaires .....	14
1.3. Les autres recettes .....	15
1.4. La fiscalité pétrolière (Part du budget général de l'Etat) .....	15
2. Les réalisations .....	15
2.1. Les recettes fiscales .....	16
2.1.1. Les produits des impôts directs .....	16
2.1.2. Les produits de l'enregistrement et du timbre .....	17
2.1.3. Les produits des impôts divers sur les affaires .....	17
2.1.4. Les produits des contributions indirectes .....	17
2.1.5. Le produit des douanes .....	17
2.2. Les recettes ordinaires .....	18
2.3. Les autres recettes .....	19
2.4. La fiscalité pétrolière (Part du budget de l'Etat) .....	19
2.5. La contribution des ressources ordinaires à la couverture des dépenses de fonctionnement .....	20
2.6. La comparaison entre les prévisions et les réalisations .....	20
3. Le recouvrement des droits constatés .....	22
3.1. Les droits restant à recouvrer (montant global) .....	22
3.2. Les restes à recouvrer sur les amendes judiciaires .....	22
3.3. Les restes à recouvrer d'impôts et taxes .....	23
<b>CHAPITRE III : LES DEPENSES BUDGETAIRES .....</b>	<b>25</b>
1. Les dépenses de fonctionnement .....	25
1.1. La revue analytique .....	26
1.1.1. Les dettes publiques et dépenses en atténuation des recettes (Titre I) .....	26
1.1.2. Les dotations des pouvoirs publics (Titre II) .....	27
1.1.3. Les dépenses relatives aux moyens de services (Titre III) .....	28
1.1.4. Les interventions publiques (Titre IV) .....	30
1.2. L'application des principes et des règles de bonne gestion budgétaires .....	32
1.2.1. L'annualité budgétaire .....	32
1.2.2. La soutenabilité budgétaire .....	33
1.3. Les modifications et les dépassements sur les crédits budgétaires .....	35
1.3.1. Les transferts et les virements de crédit .....	35
1.3.2. Les modifications apportées aux crédits sont parfois inappropriées .....	39
1.3.3. Les dépassements sur les crédits budgétaires .....	41
2. Les dépenses d'équipement .....	45
2.1. L'analyse générale des dépenses d'équipement .....	45
2.1.1. Les autorisations de programme .....	45
2.1.2. Les crédits de paiement .....	47
2.1.3. L'exécution des dépenses d'équipement .....	50
2.2. La réalisation des opérations d'investissement .....	52
2.2.1. Les opérations d'investissement centralisé .....	52
2.2.2. Les plans communaux de développement (PCD) .....	56

<b>CHAPITRE IV : LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR .....</b>	<b>59</b>
1. La revue analytique .....	59
1.1. Le cadre légal régissant le fonctionnement des comptes spéciaux du Trésor .....	59
1.2. Les nouvelles mesures introduites par les lois de finances initiale et complémentaire .....	60
1.3. La présentation des comptes spéciaux du trésor .....	60
2. Les catégories des comptes spéciaux du trésor .....	61
2.1. Les comptes de commerce .....	61
2.2. Les comptes d'affectation spéciale .....	61
2.2.1. Les recettes diverses perçues par les CAS .....	61
2.2.2. Les comptes d'affectation spéciale par ministères .....	63
2.3. Les comptes d'avances .....	70
2.3.1. Les avances légales et réglementaires .....	70
2.3.2. Les avances ordinaires et spéciales.....	70
2.4. Les comptes de prêts .....	71
2.4.1. Les prêts à l'habitat.....	71
2.4.2. Les prêts accordés au secteur économique .....	71
<b>CHAPITRE V : LES OPERATIONS DE TRESORERIE .....</b>	<b>72</b>
1. Les disponibilités .....	72
2. Les traites et valeurs réalisables .....	72
3. La Trésorerie des tiers (correspondants du Trésor) .....	72
4. Les opérations diverses .....	73
5. Les opérations relatives à la dette publique .....	73
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>76</b>

## **PREAMBULE**

Le rapport d'appréciation de la Cour des comptes sur l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2018, est destiné à être remis à l'institution législative, en vue de l'éclairer sur les conditions d'exécution de la loi de finances de l'année considérée, conformément aux dispositions de l'article 18 de l'ordonnance n°95-20 du 17 juillet 1995, modifiée et complétée.

Ce rapport, élaboré et adopté en application du décret présidentiel n°95-377 du 20 novembre 1995 fixant le règlement intérieur de la Cour des comptes, consigne les principaux constats, observations et commentaires sur l'exécution la loi de finances. Lesquels constats ont été puisés principalement dans les notes sectorielles établies par les chambres nationales, à l'issue de leurs travaux de vérification et d'analyse qu'elles effectuent annuellement sur les recettes et les dépenses budgétaires, les charges communes, les comptes spéciaux du Trésor, les opérations de trésorerie et les budgets des ministères et des organismes publics sous tutelle.

Les observations des chambres territoriales, issues de la synthèse sur la gestion des plans communaux de développement (PCD), à travers leur contribution dans les travaux inscrits dans le cadre de l'article 18 susmentionné, ont également été insérées dans ce rapport.

Les faits, les constatations et les conclusions auxquelles la Cour des comptes est parvenue, dans son rapport, permettent d'apprécier les conditions d'exécution du budget, par rapport aux objectifs fixés et aux crédits autorisés pour l'exercice à l'examen.

Enfin, la Cour des comptes, de par les enseignements qu'elle tire de ses contrôles, est à même de contribuer, par ses propositions et ses recommandations, à la recherche de correctifs et de réajustements nécessaires pour améliorer la gestion des finances publiques.

# INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet d'analyser et d'apprécier les résultats d'exécution de la loi de finances pour 2018 sur la base de l'avant-projet de loi de règlement budgétaire (APLRB) et des documents y annexés, lesquels ont été reçus au greffe de la Cour des comptes le 01 septembre 2020. Il fait également état des observations et des recommandations les plus importantes découlant des travaux des chambres nationales et des chambres territoriales sur la gestion budgétaire, qui sont formulées dans les notes sectorielles et les rapports sur les plans communaux de développement (PCD).

La loi de finances pour 2018 a été élaborée sur la base d'un cadrage macro-économique et budgétaire pour une durée de trois ans 2018-2020. Ce cadre budgétaire a fixé plusieurs objectifs, dont notamment la poursuite de la maîtrise des dépenses et le renforcement de l'investissement public, afin d'améliorer la qualité de la dépense budgétaire.

La loi de finances complémentaire pour 2018 a maintenu inchangées certaines prévisions initiales (le niveau de dépenses publiques, le taux de change DA/dollar américain, le taux d'inflation, le prix de référence du baril de pétrole brut) et elle a revu à la hausse (ou à la baisse) d'autres prévisions. Ce cadrage à moyen terme, qui favorise la préservation de l'activité économique, la maîtrise des dépenses courantes de l'Etat et l'internalisation du financement de l'activité économique, contribuerait également à assurer la soutenabilité budgétaire à moyen terme.

Le budget pluriannuel, de caractère indicatif, devrait permettre dans les trois années qui suivront, grâce à la mise en œuvre des programmes de réduction des déficits, d'équilibrer le budget. Les déficits budgétaires projetés, pour la période 2018-2020, tendent à parvenir, à moyen terme, à un budget proche de l'équilibre selon une trajectoire budgétaire de réduction du déficit : (-1.913,5 Mrds de DA) en 2018, (-559,4 Mrds de DA) en 2019 et (-5 Mrds de DA) en 2020.

Concernant l'élaboration de ce cadre budgétaire à moyen terme, il faut souligner qu'elle s'inscrit dans un contexte budgétaire fortement contraint, fondé sur les impératifs de la conciliation entre les besoins financiers spécifiques des projets du programme quinquennal en cours 2015-2019, aux divers stades de leur développement, la contraction significative des ressources financières du pays (depuis le second semestre 2014) et la nécessité de maintenir un service public de qualité.

Cette situation, très tendue, devrait entraîner l'adoption d'une approche systématique et rigoureuse qui prévoirait le plafonnement des décaissements, l'élaboration d'un plan de trésorerie et d'un plan d'engagement, permettant la planification et l'exécution des dépenses publiques dans un cadre contraignant à moyen terme.

La loi de finances de l'exercice 2018 s'est donc fondée sur les principaux indicateurs et agrégats macroéconomiques<sup>3</sup> ci-après :

---

<sup>3</sup> Rapport de présentation de la loi de finances pour 2018 et prévisions 2019-2020/ministère des finances.  
Pages 21-22

- 1) Le prix de référence du baril de pétrole brut retenu est de 50 dollars pour la période 2018-2020 ;
- 2) Pour le prix prévisionnel du baril de pétrole brut, l'hypothèse retenue, est de 50 dollars pour la loi de finances 2018, et 55 dollars pour 2019 et 2020 ;
- 3) Le taux de change moyen prévu est de 115 DA pour un dollar au titre de la période 2018-2020 ;
- 4) Le taux de l'inflation cible sera maintenu à 4,3% sur la période 2018-2020 ;
- 5) La croissance économique progresserait de +4% en 2018. Elle devrait évoluer de 4,2% en 2019 pour atteindre 4,6% en 2020 ;
- 6) La dépense publique atteindrait, 8.627,8 Mrds DA en 2018 (+21,3% par rapport aux prévisions de clôture 2017), 7.561,8 Mrds DA en 2019 (-12,4% par rapport à 2018) et 7.368,7 Mrds DA en 2020 (-2,6% par rapport à 2019) ;
- 7) Les recettes tirées de la fiscalité ordinaire évolueront de manière continue grâce à une amélioration du taux de recouvrement et à l'élargissement de la base fiscale. Le résultat attendu est un accroissement global annuel de 10% sur la période 2018-2020. Les recettes budgétaires totales, en 2018, atteindraient 6.714,3 Mrds de DA ;
- 8) Les recettes des exportations d'hydrocarbures prévues pour la période 2018-2020 s'établiront respectivement à 33,6 Mrds de dollars en 2018, de 39 Mrds de dollars en 2019 et de 39,6 Mrds de dollars en 2020 ;
- 9) Une prévision de baisse des flux à l'importation de marchandises de base à 43,6 Mrds de dollars en 2018, à 41,4 Mrds de dollars en 2019 et 40,9 Mrds de dollars en 2020.

Après exécution, les indicateurs macroéconomiques ayant servi de toile de fond à l'élaboration du budget sont bien inférieurs à ceux escomptés. Compte tenu de ce décalage par rapport aux prévisions mentionnées, ils se présentent comme suit :

- Le taux de croissance du PIB a atteint 1,4% en 2018 contre 4% prévu dans la loi de finances et 1,7% prévu par la LFC. En 2017, ce taux s'est établi à 1,3% en réalisation ;
- Le taux d'inflation réalisé (4,3%) contre 5,6% en 2017. Le taux prévu par la LFI est (4%). Dans la LFC, le taux prévu est de 5,5% ;
- Le taux de change moyen a connu une dépréciation de (5,69 DA) soit 5,13% passant de 110,93 DA/dollar à fin 2017 à 116,62 DA/dollar à fin 2018. Ce taux est fixé dans la loi de finances à 115 DA/dollar (écart de 1,62 DA) ;
- Les dépenses définitives du budget général de l'Etat atteignent 8.442 Mrds de DA, alors que les prévisions des LFI et LFC étaient de 8.628 Mrds de DA ;
- Le montant global des recettes réalisées en 2018 (6.405 Mrds de DA), le montant prévu par la LFI (6.714 Mrds de DA) et (6.425 Mrds de DA) prévu par la LFC ;
- Le déficit budgétaire prévisionnel (résultant de la loi de finances) pour l'exercice 2018, a été fixé à (-1.913,5 de Mrds DA), le déficit réellement constaté s'étant finalement établi à (- 2.082 Mrds de DA).

Du point de vue des indicateurs fondamentaux, la loi de finances de 2018 a prévu une croissance des recettes du budget général de l'Etat de (19% LFI et 14% LFC) par rapport aux prévisions de 2017, pour atteindre un montant prévisionnel de 6.714 Mrds de DA (LFI) et 6.425 Mrds de DA (LFC), du fait d'une hausse prévisionnelle de la fiscalité pétrolière

budgetisée à 2.776 Mrds de DA (LFI) et 2.350 Mrds de DA (LFC) contre 2.200 Mrds de DA en 2017 soit une augmentation prévisionnelle de 26,18% (LFI) et de 6,82% (LFC), ainsi qu'une augmentation légère des recettes fiscales passant de 2.845,37 Mrds de DA en 2017 à 3.033 Mrds de DA (LFI) et de 2.870 Mrds de DA (LFC) en 2018 soit une hausse prévisionnelle de 6,61% (LFI) et de 0,88% (LFC).

Les dépenses budgétaires prévues en 2018 s'élevaient à 8.628 Mrds de DA (LFI et LFC), elles ont enregistré une hausse de 20,12% par rapport aux prévisions de 2017 (6.883 Mrds de DA). Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2018 se sont élevées à 4.585 Mrds de DA (LFI et LFC), soit une baisse minime de 7 Mrds de DA par rapport aux prévisions de 2017 (4.592 Mrds de DA).

Le montant des prévisions de dépenses d'équipement a été évalué à 4.043 Mrds de DA, pour 2018, soit une augmentation de 1.752 Mrds de DA par rapport aux prévisions de 2017 (2.291 Mrds de DA).

L'exécution des recettes et des dépenses budgétaires, à fin 2018, ont engendré un déficit budgétaire net de 2.082 Mrds de DA, représentant 10,30% du PIB. Ce déficit a été augmenté de 1.296 Mrds de DA par rapport à 2017.

Au titre de l'exercice 2018, le total des recettes du budget général réalisé a enregistré une hausse de 333 Mrds de DA (+ 5,48%) pour atteindre 6.405 Mrds de DA, contre 6.072 Mrds de DA en 2017. Cette évolution positive des recettes budgétaires est imputable à la fiscalité pétrolière encore plus importante (+ 10,48%), passant de 2.127 Mrds de DA en 2017 à 2.350 Mrds de DA 2018 et à l'importance de la rubrique autres recettes (dividendes et revenus des participations financières de l'Etat) s'élevant à 1.138 Mrds de DA en 2018 soit (+11,6%) par rapport au montant réalisé en 2017 (1.020 Mrds de DA).

Les dépenses budgétaires en 2018 ont augmenté de 24,75%, elles sont passées de 6.767 Mrds de DA en 2017 à 8.442 Mrds de DA en 2018. Cet accroissement des dépenses budgétaires globales résulte, surtout, de l'augmentation des dépenses d'équipement de 74,14%. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont restées presque au même niveau que l'année précédente, ces dépenses néanmoins ont régressé légèrement en 2018 de 0,20% par rapport à 2017.

Les dépenses budgétaires imprévues pour 2018 ont diminué de 50% pour s'établir à 46 Mrds de DA, contre 92 Mrds de DA en 2017 et 185,32 Mrds de DA en 2016.

En ce qui concerne le profit global à porter à l'avoir et découvert du Trésor, au titre de l'année 2018, il s'élève à (416,793 Mrds de DA), en baisse de 87,137 Mrds de DA (-17,25%) par rapport à 2017 (503,68 Mrds de DA).

Le solde d'exécution de la loi de finances, arrêté à la fin de l'exercice budgétaire par les services du ministère des finances, s'établit à (-1.340,586) Mrds de DA. L'essentiel de ce déficit a été financé sur les ressources dites "non conventionnelles" (900 Mrds de DA), sous la forme de bons et d'obligation du Trésor cédés directement à la Banque d'Algérie et dont le montant global, pour 2018, a atteint 3.371,200 Mrds de DA pour répondre à d'autres besoins de financement.

# CHAPITRE I : LES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES

L'avant-projet de loi de règlement budgétaire comporte cinq articles portant sur les résultats d'exécution de la loi de finances et les trois tableaux, joints en annexe, dans lesquels sont consignés les recettes budgétaires, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement.

*Au titre de l'exercice 2018, le montant total des dépenses du budget général de l'Etat s'est élevé à 8.487,19 Mrds de DA, contre 6.766,80 Mrds de DA pour l'exercice antérieur, ce qui représente une augmentation de 25,42%. Le montant des recettes du budget général de l'Etat s'est établi à 6.405,24 Mrds de DA, contre 6.072,32 Mrds de DA pour l'exercice précédent, soit une hausse de 5,48%.*

*L'exécution du budget général de l'Etat, gestion 2018, a fait ressortir un déficit (hors dépenses imprévues) au titre des opérations budgétaires de 2.036,35 Mrds de DA contre un déficit de 694,48 Mrds de DA pour la gestion précédente, soit une aggravation du déficit de 1.341,87 Mrds de DA.*

*L'aggravation du déficit du budget de l'Etat, en 2018, a été de (193,22%) par rapport à l'année 2017. Cette situation est due, principalement, à l'effet combiné d'une forte progression des dépenses d'équipement (74,14%) et une légère hausse des recettes (5,48%)*

*Pour 2018, le déficit budgétaire, en incluant les dépenses imprévues d'un montant de 45,59 Mrds de DA, a atteint 2.081,94 Mrds de DA. Le profit global ainsi dégagé, après ajustement par les résultats des variations nettes se monte à (416,793 Mrds de DA). Grâce à ce solde global positif, le découvert global du Trésor (déficit net cumulé des exercices courant et antérieurs) a été réduit à (919,44 Mrds de DA) contre (1.336,229 Mrds de DA en 2017).*

L'examen des soldes d'exécution des lois de finances de l'année 2018 a permis de ressortir des constats et de tirer des conclusions présentés dans le présent chapitre, en ce qui concerne le déficit, et les soldes.

## 1. Les résultats enregistrés au titre de l'exercice 2018

Le déficit budgétaire prévisionnel pour 2018, était de l'ordre de 2.203,288 Mrds de DA, (établi réellement à 2.081,948 Mrds de DA), en forte augmentation par rapport à la prévision de l'exercice précédent qui était de 1.247,702 Mrds de DA. Ce déficit prévisionnel de l'année a connu une forte augmentation de 66,86%, sous l'effet de l'importance du budget d'équipement alloué pour cet exercice.

Sur la base des balances définitives produites par les comptables principaux de l'Etat dont les opérations sont centralisées au niveau de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT), des opérations comptables de clôture de l'exercice sont effectuées afin d'arrêter les comptes de résultats des budgets non réglés.

Ces opérations, de nature budgétaire, et celles relevant des comptes spéciaux du Trésor ou de la trésorerie, sont ajustées par des correctifs comptables dont les mouvements sont traduits dans des comptes appropriés, prévus à cet effet (comptes de la classe 600.001 à 600.006).

Le profit global apporté à l'avoir et découvert du Trésor au titre de l'exercice 2018 s'élève à un montant de 416.793.017.528,40 DA. Ce solde positif dégagé, en fin d'exercice, résulte

pour l'essentiel de la consolidation du déficit budgétaire et des soldes des comptes de résultat, comme cela est indiqué ci-dessous pour chaque montant :

1) 2.081.947.999.693,39 DA représentant le déficit budgétaire (par contraction entre recettes et dépenses budgétaires), y compris le montant des dépenses imprévues<sup>4</sup> de 45.593.661.819,33 DA. L'imputation, sur le budget de l'Etat, de ces dépenses, n'était pas budgétisée dans la loi de finance de l'exercice. Pour chaque exercice depuis 2016<sup>5</sup>, ces dépenses sont en contraction. Celles-ci, néanmoins, affectent de façon significative l'équilibre du budget et ne favorisent pas la prévisibilité et la transparence des dépenses budgétaire.

2) Le compte des profits et pertes des comptes spéciaux du Trésor apurés ou clôturés, n'a enregistré aucune opération en 2018.

3) Le compte des profits et pertes résultant de la gestion des opérations de la dette de l'Etat n'a enregistré aucune opération en 2018.

4) 69.341.749.010,19 DA représentant la variation nette positive des soldes des comptes spéciaux du Trésor.

5) 2.609.199.268.223,48 DA au titre de la variation nette positive des soldes des comptes d'emprunts, ce résultat est dû à la variation positive enregistrée par les comptes de souscription des valeurs de Trésor sur compte courant.

6) 179.800.000.000 DA portant sur une variation nette négative des soldes des comptes de participation.

Les trois derniers comptes, portant sur des variations (positives et négatives) obtenues par contraction des résultats débiteurs et créditeurs de l'année considérée, ont permis d'apporter des ajustements au montant total de l'avoir et découvert du Trésor.

Le tableau ci-après présente les montants affectés aux comptes de résultats des budgets non réglés :

### Résultats des budgets non réglés

Unité : DA

Nature des opérations	Solde
Recettes budgétaires	6.405.244.159.333,75
Dépenses budgétaires	8.441.598.497.207,81
Déficit budgétaire brut	-2.036.354.337.874,06
Dépenses budgétaires imprévues	45.593.661.819,33
Déficit budgétaire net	-2.081.947.999.693,39
Profits des comptes spéciaux du Trésor apurés ou clôturés	-
Pertes résultant de la gestion des opérations de la dette de l'État	-
Variation nette créditrice des soldes des comptes spéciaux du Trésor	69.341.749.010,19
Variation nette créditrice des soldes des comptes d'emprunts	2.609.199.268.223,48
Variation nette débitrice des soldes des comptes de participation	- 179.800.000.000,00
<b>Solde à affecter à l'avoir et découvert du Trésor</b>	<b>416.793.017.540,28</b>

Source : Ministère des finances /ACCT

<sup>4</sup> Du côté des dépenses, il est prévu un compte n° 212-021 « dépenses imprévues », lequel est débité durant l'exercice, en fin d'année, le solde débiteur est versé au compte 600-001 : « résultats définitifs des opérations budgétaires ».

<sup>5</sup> Les montants des dépenses imprévues des exercices 2016, 2017 et 2018 sont respectivement de 185,32 Mrds de DA, 91,84 Mrds de DA et 45,594 Mrds de DA. Chaque année ces dépenses sont réduites de 50%.

## 2. Le calcul du découvert global du Trésor

Le compte permanent des résultats du Trésor (C/610.001 : avoir et découvert du Trésor) traduit, à la fin de chaque gestion comptable, la situation consolidée de tous les résultats courant et antérieurs de l'exécution des lois de finances (le déficit net cumulé des exercices courant et antérieurs du Trésor).

La somme ligne par ligne des résultats des opérations budgétaires, des comptes spéciaux apurés ou clôturés, des opérations de la dette de l'État et des ajustements ou correctifs apportés aux rubriques concernées (variations nettes positives ou négatives). Permet de calculer le montant du découvert global du Trésor, au 31 décembre 2018, qui s'élève à 919.436.965.086,15 DA.

Après adoption des résultats dégagés par la loi de règlement budgétaire pour l'exercice 2018, qui se sont soldés par un avoir de 416.793.017.540,28 DA, la situation consolidée du compte permanent du Trésor, d'après les écritures de l'agence comptable du Trésor du ministère des finances, présentera un découvert global de 919.436.965.086,15 DA qui comprend les lignes suivantes :

### La situation consolidée du compte permanent des résultats du Trésor (avoir et découvert du Trésor)

Unité : DA

Intitulé	Découverts	Avoirs
<b>Ligne 01</b> : Résultat budgétaire (déficits)	32.282.462.751.813,15	
<b>Ligne 02</b> : Profits des comptes spéciaux du Trésor, apurés ou clôturés		20.735.520.277.026,61
<b>Ligne 03</b> : Pertes résultant de la gestion des opérations de la dette de l'État	2.585.867.427.223,73	
<b>Ligne 04</b> : variation nette des soldes créditeurs des comptes spéciaux du Trésor		6.014.892.403.347,29
<b>Ligne 05</b> : variation nette des soldes créditeurs des comptes d'emprunts		7.786.737.613.042,44
<b>Ligne 06</b> : variation nette des soldes débiteurs des comptes de participations	588.257.079.465,61	
<b>Total général</b>	<b>35.456.587.258.502,49</b>	<b>34.537.150.293.416,34</b>
<b>Découvert global du Trésor au 31/12/2018</b>	<b>919.436.965.086,15</b>	

Source : ACCT

## CHAPITRE II : LES RECETTES BUDGÉTAIRES

La loi de finances de 2018 a été mise en œuvre dans une conjoncture économique difficile, tant en interne et qu'en externe. Elle a été caractérisée par des pressions sur les équilibres financiers de l'État, en particulier en ce qui concerne la trésorerie.

*La prévision totale de recettes du budget général de l'État, s'élève à 6.424,49 Mrds de DA, dont 4.074,79 Mrds de DA appartiennent aux ressources ordinaires et 2.349,69 Mrds de DA proviennent de la fiscalité pétrolière affectée au budget général de l'Etat, soit une augmentation de 14%, par rapport aux prévisions pour l'année 2017 (+ 18,61% liés aux ressources ordinaires et + 6,80% liés à la fiscalité pétrolière).*

*Alors que, le total des recettes réalisées a atteint 6.405,24 Mrds de DA (enregistrant un taux de réalisation de 99,70%), ce qui représente 31,62% du produit intérieur brut (20.259,04 Mrds de DA) contre 32,66% en 2017 (18.594,11 Mrds de DA)<sup>6</sup>*

*En outre, les recettes générales réalisées ont augmenté de 5,88%, par rapport à l'année 2017 (6.072,32 Mrds de DA), ce qui a été soutenu par l'augmentation de la contribution de la Banque d'Algérie, qui a augmenté de 8,71%, pour atteindre 1.000 Mrds de DA, ce qui représente 87,85% des recettes exceptionnelles. Egalement, 100 Mrds de DA (soit 8,79% des recettes exceptionnelles) ont été versés en dividendes par la Sonatrach (soit 8,79% des recettes exceptionnelles). La fiscalité pétrolière a augmenté de 10,47 %, passant de 2.126,99 Mrds de DA en 2017 à 2.349,69 Mrds de DA en 2018.*

### 1. LES PRÉVISIONS

Les prévisions de l'exercice 2018 ont été préparées dans une perspective à moyen terme pour la période 2018-2020 et ce conformément aux dispositions de l'article 102 de la LFI de l'année 2018. Les recettes budgétaires prévues dans ce cadre sont indiquées ci-après :

LFI 2018 : 6.714,265 Mrds de DA (prévision 2018)

7.002,378 Mrds de DA (prévision 2019)

7.363,738 Mrds de DA (prévision 2020)

LFC 2018 : 6.624,490 Mrds de DA (prévision 2018)

Les prévisions de recettes du budget général de l'État, prévues par la loi de finances complémentaire de l'année 2018, s'élevant à 6.424,49 Mrds de DA, dont 4.074,79 Mrds de DA, au titre des ressources ordinaires et 2.349,69 Mrds de DA issues de la fiscalité pétrolière affectée au budget général de l'Etat, soit une augmentation de 14% par rapport aux prévisions de l'année 2017 (+ 18,61% liées aux ressources ordinaires et + 6,80% liées à la fiscalité pétrolière).

<sup>6</sup> Les comptes économiques de 2015 à 2018 ONS 2018 (actualisés 2018)

## Les prévisions des recettes budgétaires 2017/2018

Unité : Mrds de DA

Nature de ressources	Prévision 2017 (1)	Prévision 2018 (2)	Révision 2018 (3)	Evolution en%		
				(1)/(2)	(2)/(3)	(1)/(3)
<b>Ressources ordinaires</b>	<b>3 435,39</b>	<b>3 938,05</b>	<b>4 074,80</b>	<b>14,63</b>	<b>3,47</b>	<b>18,61</b>
Recettes fiscales	2 845,37	3 033,03	2 869,78	6,6	-5,38	0,86
Recettes ordinaires	100,02	105	105	5	0	5
Autres recettes	490	800	1 100	63,27	37,5	124,49
<b>Fiscalité pétrolière</b>	<b>2 200,12</b>	<b>2 776,22</b>	<b>2 349,69</b>	<b>26,18</b>	<b>-15,36</b>	<b>6,8</b>
<b>Total général des recettes</b>	<b>5 635,51</b>	<b>6 714,27</b>	<b>6 424,49</b>	<b>19,14</b>	<b>-4,32</b>	<b>14</b>

Source : Rapport de présentation du projet de la loi de finances pour 2018

### 1.1. Les recettes fiscales

En vertu de la LFC 2018, les recettes fiscales étaient estimées à 2.869,78 Mrds de DA, en enregistrant une augmentation de 0,86% par rapport aux prévisions de 2017 (24,41 Mrds de DA). Cette hausse des recettes fiscales totales est principalement due à la prévision d'une augmentation des d'impôts directs (notamment l'impôt sur le revenu global, avec un taux de croissance de 1,66%, et l'impôt sur les bénéfices des sociétés avec un taux de croissance de 7,82%), cela par rapport aux estimations de 2017.

Quant à la taxe sur la valeur ajoutée, les prévisions pour l'année 2018, ont enregistré une baisse de 4,88% par rapport à celles enregistrées en 2017, et de même pour les droits de douane qui ont enregistré une baisse de 1,74%. L'évolution, en pourcentage, des prévisions des recettes fiscales (2017-2018), est retracée dans le tableau suivant :

Unité : Mrds de DA

Désignation	Prévision 2017 (1)	Prévision 2018 (2)	Révision 2018 (3)	Evolution en%		
				(1)/(2)	(2)/(3)	(1)/(3)
<b>Produits des impôts directs</b>	<b>1 297,67</b>	<b>1 391,70</b>	<b>1 344,14</b>	<b>7,25</b>	<b>-3,42</b>	<b>3,58</b>
dont : Produit de l'impôt sur le revenu global	<b>843,32</b>	<b>844</b>	<b>857,3</b>	<b>0,08</b>	<b>1,58</b>	<b>1,66</b>
(IRG salaires)	723,89	746,9	761,25	3,18	1,92	5,16
(IRG autres catégories)	119,43	97,1	96,04	-18,7	-1,09	-19,58
dont : Produit de l'impôt sur les bénéfices des sociétés	<b>432,16</b>	<b>522,6</b>	<b>465,94</b>	<b>20,93</b>	<b>-10,84</b>	<b>7,82</b>
<b>Produits de l'enregistrement et du timbre</b>	<b>114,98</b>	<b>136,8</b>	<b>103,12</b>	<b>18,98</b>	<b>-24,62</b>	<b>-10,31</b>
<b>Produit des impôts divers sur les affaires</b>	<b>1 047,59</b>	<b>1097,1</b>	<b>1 074,98</b>	<b>4,73</b>	<b>-2,02</b>	<b>2,61</b>
dont : Produit de la Taxe sur la valeur ajoutée	<b>874,04</b>	<b>908,5</b>	<b>831,36</b>	<b>3,94</b>	<b>-8,49</b>	<b>-4,88</b>
(Produit de la TVA intérieure)	317,82	381,6	333,3	20,07	-12,66	4,87
(Produit de la TVA à l'importation)	556,22	500,2	491,56	-10,07	-1,73	-11,62
<b>Produit des douanes</b>	<b>345,57</b>	<b>397,4</b>	<b>339,54</b>	<b>15</b>	<b>-14,56</b>	<b>-1,74</b>
<b>Total des Recettes fiscales</b>	<b>2 845,37</b>	<b>3 033,03</b>	<b>2 869,78</b>	<b>6,6</b>	<b>-5,38</b>	<b>0,86</b>

Source : Le Direction générale de la prévision et des politiques (ministère des finances)

### 1.2. Les recettes ordinaires

les prévisions des recettes ordinaires: en 2018 ont connu une augmentation de 5%, qui se compose, principalement, des revenus des biens domaniaux nationaux, qui a augmenté de 8%, et de produits divers du budget, de 4%, par rapport aux prévisions de l'année 2017, comme indiqué dans le tableau suivant:

Unité : Mrds de DA

Désignation	Prévisions 2017 (1)	Prévisions 2018 (2)	Évolution en %
			(2)/(1)
Produits et revenus des domaines	25	27	8
Produits divers du budget	75	78	4
<b>Total des recettes ordinaires</b>	<b>100</b>	<b>105</b>	<b>5</b>

Source : Le Direction générale de la prévision et des politiques (ministère des finances)

### 1.3. Les autres recettes

Les prévisions des autres recettes ont enregistré une augmentation de 124,49%, pour atteindre la somme de 1.100 Mrds de DA, en 2018, dont 1.000 Mrds de DA représente une contribution de la Banque d'Algérie, 50 Mrds de DA liés à la contribution de la Sonatrach et 50 Mrds de DA en tant que revenus des participations financières l'Etat. Comme indiqué dans le tableau suivant :

Unité : Mrds de DA

Désignation	Prévision 2017 (1)	Prévision LFI 2018 (2)	Prévision LFC 2018 (3)	Évolution en %		
				(2)/(1)	(3)/(2)	(3)/(1)
Produit de la contribution de la Banque d'Algérie	400	700	1 000	75	42,86	150
Produit de la contribution de la Sonatrach	50	50	50	0	0	0
Revenus des participations financières de l'Etat	40	50	50	25	0	25
<b>Total autres recettes</b>	<b>490</b>	<b>800</b>	<b>1 100</b>	<b>63,27</b>	<b>37,5</b>	<b>124,49</b>

Source : Le Direction générale de la prévision et des politiques (ministère des finances)

Ces fortes progressions des prévisions de ces recettes résultent de la hausse du montant prévisionnel des dividendes de la Banque d'Algérie.

### 1.4. La fiscalité pétrolière (Part du budget général de l'Etat)

La fiscalité pétrolière (part du budget général de l'Etat) était estimée à 2.349,69 Mrds de DA en 2018 (LFC), soit une hausse de 6,80%, par rapport aux prévisions de 2017 (2.200,12 Mrds de DA).

## 2. LES RÉALISATIONS

Le total des recettes budgétaires réalisées, en 2018, s'élève à 6.405,24 Mrds de DA, dont 4.055,55 Mrds de DA de ressources ordinaires, (63,32% du total des recettes budgétaires) et un montant de 2.349,69 Mrds de DA de la fiscalité pétrolière (36,68% des recettes budgétaires). La situation globale des recettes est présentée ci-dessous :

### La structure des recettes par rubrique (période 2016-2018)

Unité : Mrds de DA

Nature des recettes	2016		2017		2018	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Ressources ordinaires (1)</b>	<b>3 343,581</b>	<b>66,52</b>	<b>3 945,336</b>	<b>64,97</b>	<b>4 055,55</b>	<b>63,32</b>
Recettes fiscales	2 491,990	49,58	2 661,685	43,83	2 713,15	42,36
Recettes ordinaires	182,022	3,62	263,621	4,34	204,10	3,19
Autres recettes	669,569	13,32	1 020,030	16,80	1 138,30	17,77
<b>Fiscalité pétrolière (2)</b>	<b>1 682,550</b>	<b>33,48</b>	<b>2 126,987</b>	<b>35,03</b>	<b>2 349,69</b>	<b>36,68</b>
<b>Total général des recettes (1) + (2)</b>	<b>5 026,131</b>	<b>100</b>	<b>6 072,32</b>	<b>100</b>	<b>6 405,24</b>	<b>100</b>

Source : ACCT.

## 2.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales réalisées étaient marquées, en 2018, par une progression de l'ordre de 1,93 % (+51,46 Mrds de DA), passant de 2.661,69 Mrds de DA, en 2017, à 2.713,15 Mrds de DA, en 2018. Les détails sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Unité : Mrds de DA

Nature des recettes	Réalizations			Evolution %	
	2016	2017	2018	2017/2016	2018/2017
<b>Produits des contributions directes (1)</b>	<b>1 110,22</b>	<b>1 207,67</b>	<b>1 203,647</b>	<b>8,78</b>	<b>-0,33</b>
<b>Produit de l'impôt sur le revenu global</b>	713,76	769,03	800,862	7,74	4,14
dont : IRG salaires	635,14	685,74	707,346	7,97	3,15
dont : IRG autres catégories	78,62	83,3	93,498	5,95	12,24
<b>Produit de l'impôt sur le patrimoine</b>	<b>0,166</b>	<b>0,201</b>	<b>0,229</b>	<b>21,08</b>	<b>13,93</b>
<b>Produit de l'impôt sur les bénéfices des sociétés</b>	<b>380,28</b>	<b>419,89</b>	<b>385,129</b>	<b>10,42</b>	<b>-8,28</b>
<b>Produits de l'enregistrement et du timbre (2)</b>	<b>95,78</b>	<b>92,6</b>	<b>88,397</b>	<b>-3,32</b>	<b>-4,54</b>
dont : Produit de l'enregistrement	34,66	37,76	36,64	8,93	-2,97
dont : Produit du timbre	61,12	54,84	51,756	-10,27	-5,62
<b>Produit des impôts divers sur les affaires (3)</b>	<b>891,67</b>	<b>992,82</b>	<b>1 092,936</b>	<b>11,34</b>	<b>10,08</b>
<b>Produit de la Taxe sur la valeur ajoutée</b>	763,56	810,71	844,848	6,18	4,21
dont : Produit de la TVA intérieure	278,54	305,71	335,723	9,76	9,82
dont : Produit de la TVA à l'importation	485,02	505,664	509,125	4,12	0,68
dont : Produit de la TIC	59,85	65,995	80,103	10,27	21,38
dont : Produit de la taxe sur les produits pétroliers	52,32	91,48	142,708	74,86	56,00
<b>Produits des contributions indirectes (4)</b>	<b>6,61</b>	<b>4,28</b>	<b>4,181</b>	<b>-35,31</b>	<b>-2,31</b>
<b>Produit des douanes (5)</b>	<b>387,7</b>	<b>364,31</b>	<b>323,992</b>	<b>- 6,03</b>	<b>-11,07</b>
<b>Total des Recettes fiscales</b>	<b>2 491,99</b>	<b>2 661,69</b>	<b>2 713,15</b>	<b>6,81</b>	<b>1,93</b>

Source : ACCT.

### 2.1.1. Les produits des impôts directs

Les recettes du produit des impôts directs, réalisées en 2018, sont de 1.203,647 Mrds de DA, enregistrant une régression de 0,33%. En 2017, ces recettes ont augmenté de 8,78%, par rapport à 2016, les recettes réalisées au titre des impôts directs se composent principalement de :

#### a) Le produit de l'impôt sur le revenu global

Les recettes réalisées, en 2018, en provenance de cet impôt, ont atteint un montant de 800,862 Mrds de DA, enregistrant une augmentation de 4,14% par rapport à 2017. Ces recettes présentent une progression de 7,74% par rapport à 2016. Les recettes réalisées au titre de cet impôt sont réparties comme suit :

#### - L'impôt sur le revenu global (IRG) /retenu à la source :

Avec un recouvrement d'un montant de 707,346 Mrds de DA en 2018, ce qui représente 88,32% du total du produit des impôts directs, une croissance de 3,15% par rapport à 2017, a été réalisée.

S'agissant d'IRG/catégories : la réalisation pour l'année 2018 a augmenté de 12,24%. En 2017, un accroissement de 5,95% a été enregistré par rapport à 2016.

#### **b) Le produit de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés**

Les recettes réalisées au titre de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, pour l'année 2018, s'élevant à 385,129 Mrds de DA, enregistrent une baisse de 8,28% par rapport à 2017, après avoir connu une évolution positive au cours de l'année 2017 par rapport à 2016 (10,42%).

#### **c) Le produit de l'impôt sur le patrimoine :**

Le montant réalisé en 2018 (0,23 Mrds de DA) ne représente que 0,02% des montants des impôts directs réalisés en 2018, par rapport à 2017, il a enregistré une évolution positive de 13,93%.

#### **2.1.2. Les produits de l'enregistrement et du timbre**

Les réalisations des droits d'enregistrement et du timbre s'élevaient à 88,397 Mrds de DA, en 2018, contre 92,60 Mrds de DA en 2017, soit une légère baisse de (-4,54%).

#### **2.1.3. Les produits des impôts divers sur les affaires**

Les recettes réalisées au titre de la taxe sur le chiffre d'affaires, ont atteint une somme totale de 1.092,936 Mrds de DA en 2018, ce qui représente 40,28% du total des recettes fiscales, elles ont enregistré une évolution positive de 10,08% par rapport à 2017.

En ce qui concerne la TVA (intérieure et à l'importation) : elle s'est accrue de 4,21% en 2018, atteignant un montant 844,848 Mrds de DA (+34,138 Mrds de DA).

Cette taxe se compose du produit de la taxe sur la valeur ajoutée des opérations réalisées à l'importation, qui est collecté par l'administration des douanes, représente 46,58% soit un montant de 509,125 Mrds de DA). La taxe sur la valeur ajoutée des opérations réalisées à l'intérieur, représente 30,71% (335.723 Mrds de DA).

#### **2.1.4. Les produits des contributions indirects**

La collecte des impôts indirects, pour l'année 2018 (4,181 Mrds de DA), a diminué de 2,31%, poursuivant la baisse amorcée l'année précédente de 35,31% par rapport à 2016.

#### **2.1.5. Le produit des douanes**

Le produit des douanes, pour l'année 2018, a enregistré des recettes totalisant 323,99 Mrds de DA, soit une baisse de 11,07% par rapport à 2017 (364,31 Mrds de DA). L'exercice 2017 a également enregistré une baisse de 6,03% par rapport à 2016.

Les recettes réalisées, pour l'année 2018, au titre de « Produit des douanes », représentent 11,94% des recettes fiscales totales, elles se composent entre autre, des droits de douane « importation sur les marchandises » pour un montant de 316,82 Mrds de DA (représentant 97,78% du produit total des douanes), et les redevances sur la marchandise importée s'élèvent à 4,57 Mrds de DA (soit 1,41% du produit total des douanes).

L'administration des douanes est confrontée à plusieurs difficultés, liées au phénomène d'évasion douanière dans le domaine du recouvrement des droits et taxes douaniers .En effet, les services chargés du contentieux douanier ont enregistré près de 20.343 infractions en 2018 contre 20.445 infractions ont été enregistrées en 2017 et 23.398 infractions

en 2016. L'application des amendes est exigible lors du constat de ces infractions, ces amendes se sont élevées à 94,87 Mrds de DA en 2018, contre 99,37 Mrds de DA en 2017 et 118,72 Mrds de DA en 2016. Comme le montre le tableau suivant :

Unité : Mrds de DA

Nature de l'infraction	2016		2017		2018	
	Nombre d'affaires constatées	Montant de la pénalité	Nombre d'affaires constatées	Montant de la pénalité	Nombre d'affaires constatées	Montant de la pénalité
Infractions de bureau	16 072	14,856	14 114	12,678	14 687	4,422
Evasion douanière	6 814	66,248	5 148	52,391	5 149	45,014
Infraction de change	512	37,612	485	34,3	507	45,432
<b>Total (1)</b>	23 398	118,716	20 445	99,212	20 343	94,868
Montant recouvrée (2)		8,801		8,212		8,425
% (1)/(2)		<b>7,41</b>		<b>8,28</b>		<b>8,88</b>

Source : Direction générale des douanes.

En 2018, il y a eu une légère augmentation des montants perçus sur les amendes douanières de 2,59% (s'élevant à 8,425 Mrds de DA) par rapport à 2017.

## 2.2. Les recettes ordinaires

Les recettes ordinaires réalisées, en 2018, se sont élevées à 204,099 Mrds de DA, représentant 3,18% des recettes budgétaires totales, et les recouvrements de recettes ordinaires se composent de produits divers de budget à 76,04%, qui représentent la part la plus élevée, suivi par les produits et revenus des domaines qui représentent 23,93% du total des recettes ordinaires. Enfin, les recettes d'ordre sont environ 0,02%. Les recettes globales réalisées, pour l'année 2018 (par rapport à 2017) ont connu une baisse de 22,58% (ce qui équivaut à un montant de 59.523 Mrds de DA), tel qu'illustré dans le tableau ci-après :

### Les recettes ordinaires

Unité : Mrds de DA

Nature des recettes	Réalizations			Variations			
				Ecart (2) - (1)		Ecart (3) - (2)	
	2016 (1)	2017 (2)	2018 (3)	En valeur	En %	En valeur	En %
Produits et revenus des domaines	49,154	47,584	48,851	-1,570	-3,19	1,266	2,66
Produits divers du budget	132,834	216,001	155,204	83,167	62,61	-60,797	-28,15
Recettes d'ordre	0,033	0,036	0,044	0,002	8,35	0,008	22,22
<b>Total</b>	<b>182,022</b>	<b>263,621</b>	<b>204,099</b>	<b>81,559</b>	<b>44,83</b>	<b>-59,523</b>	<b>-22,58</b>

Source : ACCT.

La baisse enregistrée dans le montant global des recettes ordinaires réalisées en 2018 est due au recul des réalisations du « produit divers budget », avec un taux de (-28,15%). En 2017 une augmentation de 62,61% a été enregistré (+83,167 Mrds de DA) par rapport à 2016.

### 2.3. Les autres recettes

Les recettes exceptionnelles réalisées, pour l'année 2018, ont atteint 1.138,295 Mrds de DA, (+11,59%) par rapport à l'année précédente, laquelle a enregistré une augmentation 52,34% par rapport à 2016, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Unité : Mrds de DA

Nature des recettes	Réalizations			Variations			
	2016 (1)	2017 (2)	2018 (3)	Ecart (2)- (1)		Ecart (3) -(2)	
				En valeur	En %	En valeur	En %
Produit de la contribution de la Banque d'Algérie	610,519	919,844	1.000,00	309,324	50,67	80,156	8,71
Produit de la contribution de la Sonatrach	0,00	50,00	100,00	50,00		50	100,00
Revenus des participations financières de l'Etat	59,05	50,186	38,296	-8,863	-15,01	-11,891	- 23,69
<b>Total</b>	<b>669,569</b>	<b>1.020,03</b>	<b>1. 138,296</b>	<b>350,158</b>	<b>52,34</b>	<b>118,27</b>	<b>11,59</b>

Source : ACCT.

L'augmentation des recettes exceptionnelles, est due, principalement, à l'augmentation de la contribution de la Banque d'Algérie au financement des recettes générales (pour la troisième l'année consécutive). Celle-ci a augmenté de 8,71%, et a atteint 1.000 Mrds de DA, En 2018, ce qui représente 87,85% du total des recettes exceptionnelles.

### 2.4. La fiscalité pétrolière (Part du budget de l'Etat)

La fiscalité pétrolière budgétisée, pour l'année 2018, a augmenté de 10,47%, et a atteint un montant de 2.349,69 Mrds de DA, ce qui représente 36,68% du total des recettes budgétaires. La part de la fiscalité pétrolière dans les recettes budgétaires a été de 35,02% en 2017 et de 33,47% en 2016.

Unité : Mrds de DA

Nature des recettes	Réalizations			Variation			
	2016 (1)	2017 (2)	2018 (3)	Ecart (2)- (1)		Ecart (3) -(2)	
				En valeur	En %	En valeur	En %
Redevance	527,192	616,633	711,066	89,441	16,97	94,433	15,31
Impôts sur la rémunération	102,467	118,145	152,969	15,678	15,3	34,824	29,48
Impôt sur les revenus pétroliers	889,175	1.256,44	1.297,86	367,262	41,3	41,42	3,30
Impôt sur les profits exceptionnels	67,974	85,4	108,81	17,426	25,64	23,41	27,41
Impôt complémentaire sur le revenu	0,439	11,251	35,261	10,812	2.462,87	24,01	213,40
Impôt direct pétrolier (IDP)	0	0	0	0	0	0	0,00
Recouvrements sur rôles de régularisation	0,011	0,704	0,626	0,693	6.300	- 0,078	-11,08
Taxe superficielle	80,79	11,553	12,933	- 69,237	- 85,70	1,38	11,94
Taxe sur le torchage du gaz	14,354	26,862	30,165	12,508	87,14	3,303	12,30
Produit du droit de transfert	0,148	0	0	- 0,148	- 100	0	0,00
<b>Total</b>	<b>1.682,55</b>	<b>2.126,99</b>	<b>2.349,69</b>	<b>444,437</b>	<b>26,41</b>	<b>222,702</b>	<b>10,47</b>

Source : Situation statistique des recouvrements établie par la DGI.

L'augmentation enregistrée sur le produit de la fiscalité pétrolière budgétisée, en 2018, s'explique par la hausse enregistrée de l'impôt complémentaire sur les revenus atteignant un montant de 35,261 Mrds de DA ( 213,40%), contre 11,251 Mrds de DA, en 2017.

La redevance s'est accrue 94,433 Mrds de DA (+15,31%) par rapport à 2017, pour atteindre 711,066 Mrds de DA, l'impôt sur bénéficiaires exceptionnels a atteint 108,81 Mrds de DA (+27,41%).

Cette situation favorable a permis d'alimenter le fonds de régulation de recettes de 437,412 Mrds de DA.

## 2.5. La contribution des ressources ordinaires à la couverture des dépenses de fonctionnement

Le taux de couverture des dépenses du budget de fonctionnement, pour 2018, est passé à 90,36%, contre 87,73% en 2017 et 77,27% en 2016. Cette tendance positive est due à l'accroissement des ressources ordinaires de 2,79% et la diminution des dépenses de fonctionnement de 0,19% en 2018. Comme indiqué dans le tableau ci-après :

Unité : En Mrds de DA

Désignation	2016	2017	2018	Évolution (%)	
				2017/2016	2018/2017
Traitements et salaires	778,8	778,07	754,77	- 0,09	-2,99
Remboursements	973,09	973,09	950,01	0	-2,37
Allocations familiales	18,38	25,45	32,39	38,46	27,25
Sécurité sociale	271,63	270,99	268,38	- 0,23	-0,96
Retraite et rente	142,9	144,07	145,03	0,82	0,67
<b>Total des dépenses de personnel (1)</b>	2.184,79	2.191,67	2.150,58	0,31	-1,87
<b>Total des dépenses de fonctionnement (2)</b>	4.326,91	4.497,05	4.488,31	3,93	-0,19
<b>Total des ressources ordinaires (3)</b>	3.343,58	3.945,34	4.055,55	18	2,79
<b>% (3) / (2)</b>	<b>77,27</b>	<b>87,73</b>	<b>90,36</b>		

Source : ACCT.

## 2.6. La comparaison entre les prévisions et les réalisations

Les recettes budgétaires en 2018, ont enregistré un taux de réalisation de 99,70% par rapport aux prévisions de la LFC 2018 (contre 107,75% en 2017), comme le montre le tableau suivant :

**Tableau n°01 : Les recettes budgétaires**

Unité : En Mrds de DA

Nature des recettes	Prévisions		Réalizations		Taux de réalisation %	
	2017 (LF)	2018 (LFC)	2017	2018	2017	2018
<b>Ressources ordinaires (1)</b>	<b>3 435,390</b>	<b>4 074,796</b>	<b>3 945,340</b>	<b>4 055,550</b>	<b>114,84</b>	<b>99,53</b>
<b>Recettes fiscales (a)</b>	<b>2 845,370</b>	<b>2 869,776</b>	<b>2 661,690</b>	<b>2 713,155</b>	<b>93,54</b>	<b>94,54</b>
<b>Produits des contributions directes</b>	<b>1 297,670</b>	<b>1 344,137</b>	<b>1 207,670</b>	<b>1 203,647</b>	<b>93,06</b>	<b>89,55</b>
Produit de l'impôt sur le revenu global	843,32	857,2	769,04	800,844	91,19	93,43
dont : IRG salaires	723,89	761,2	685,74	707,346	94,73	92,93
dont : IRG autres catégories	119,43	96	83,3	93,498	69,75	97,39
Produit de l'impôt sur les bénéfices des sociétés	432,16	465,9	419,89	385,129	97,16	82,66
<b>Produits de l'enregistrement et du timbre</b>	<b>114,981</b>	<b>103,123</b>	<b>92,6</b>	<b>88,397</b>	<b>80,54</b>	<b>85,72</b>
<b>Produit des impôts divers sur les affaires</b>	<b>1 047,590</b>	<b>1 074,977</b>	<b>992,820</b>	<b>1 092,936</b>	<b>94,77</b>	<b>101,67</b>
Produit de la Taxe sur la valeur ajoutée	<b>874,04</b>	<b>831,4</b>	<b>811,37</b>	<b>844,849</b>	<b>92,83</b>	<b>101,62</b>
dont : Produit de la TVA intérieure	317,82	333,3	305,71	335,724	96,19	100,73
dont : Produit de la TVA à l'importation	556,22	491,6	505,66	509,125	90,91	103,56
dont : Produit de la TIC	85,68	69,7	65,99	80,103	77,02	114,93
Produit de la taxe sur les produits pétroliers	52,01	153	91,48	142,704	175,89	93,27
<b>Produits des contributions indirectes</b>	<b>9,56</b>	<b>8</b>	<b>4,28</b>	<b>4,181</b>	<b>44,77</b>	<b>52,26</b>
<b>Produit des douanes</b>	<b>345,57</b>	<b>339,539</b>	<b>364,31</b>	<b>323,992</b>	<b>105,42</b>	<b>95,42</b>
<b>Recettes ordinaires (b)</b>	<b>100</b>	<b>105,02</b>	<b>263,62</b>	<b>204,099</b>	<b>263,62</b>	<b>194,34</b>
<b>Produits et revenus des domaines</b>	25	27	47,58	48,85	190,32	180,93
<b>Produits divers du budget</b>	75	78	216	155,204	288	198,98
<b>Recettes d'ordre</b>	0,02	0,02	0,04	0,044	200	220,00
<b>Autres recettes (c)</b>	<b>490</b>	<b>1 100</b>	<b>1 020,03</b>	<b>1 138,295</b>	<b>208,17</b>	<b>103,48</b>
produit de la contribution de la Banque d'Algérie	400	1 000	919,84	1 000	229,96	100,00
produit de la contribution de la Sonatrach	50	50	50	100	100	200,00
revenus des participations financières de l'Etat	40	50	50,19	38,295	125,48	76,59
<b>Fiscalité pétrolière (2)</b>	<b>2 200,12</b>	<b>2 349,694</b>	<b>2 126,99</b>	<b>2 349,694</b>	<b>96,68</b>	<b>100,00</b>
<b>Total général des recettes (1) + (2)</b>	<b>5 635,51</b>	<b>6 424,490</b>	<b>6 072,32</b>	<b>6 405,244</b>	<b>107,75</b>	<b>99,70</b>

Source : ACCT et lois des finances (2017 et 2018)

Les taux de réalisation des recettes au titre de ressources ordinaires, les plus importants provenant des taxes et redevances, peuvent être illustrés comme suit :

- Le total des produits d'impôts sur le revenu global, pour l'année 2018, présente un taux de réalisation de 93,43%.
- L'impôt sur les bénéfices des sociétés n'a pas atteint le niveau de prévu par la loi de finances pour l'année 2018 (taux de réalisation de 82,66%).
- Le montant de la prévision de la loi de finances pour l'année 2018 relative à la taxe sur la valeur ajoutée, a été réalisé avec un taux de 101,62%. En 2017, ce taux s'élevait à 92,83%.

### 3. Les recouvrements des droits constatés

Les recouvrements réalisés comparé aux droits constatés, ainsi que les restes à recouvrer qui y sont liés, peuvent être analysés comme suit :

#### 3.1. Les droit restant à recouvrer (montant global)

##### Au niveau de la direction des grandes entreprises :

En vue de déterminer les droits constatés, les annulations, les recouvrements et les restes à recouvrer selon le type de chaque impôt et taxe, la direction des grandes entreprises établit une situation statistique globale. Selon cette situation, les restes à recouvrer au niveau de cette direction, à fin 2018, ont enregistré un montant de 151,958 Mrds de DA, contre 232,19 Mrds de DA, en 2017, et 236,41 Mrds de DA, en 2016. La quasi-totalité est liée à des dettes fiscales anciennes.

##### Au niveau des directions des impôts de wilayas :

Les Directions des impôts de wilaya ont enregistré un total de 13.270,177 Mrds de DA, sur la base des droits constatés, pour l'année 2018, dont 1.130,264 Mrds de DA liés aux droits constatés de l'année sous revue, et 12.139,930 Mrds de DA, pour les années précédentes.

Par ailleurs, l'administration fiscale n'a pu recouvrer que 149,069 Mrds de DA, ce qui représente 1,15% du total des droits constatés (après déduction des montants annulés et dégrevés et admission en non valeurs), tandis que le total de des annulations s'élevait à 342,81 Mrds de DA, ce qui représente 2,58% des droits constatés (le montant des droits constatés pour les années précédentes et des droits constatés pour l'année en cours). Alors que les restes à recouvrer enregistrés à fin 2018, ont atteint un total net de 12.778,288 Mrds de DA. Cette situation ressort clairement du tableau ci-après :

Unité : En Mrds de DA

Désignation	Droits constatés (1)			Annulations (2)		(1)-(2)	Recouvrements		Restes à recouvrer à fin N
	RAR début d'exercice	de l'exercice	Total	En valeur	En %	En valeur	En valeur	En %	Montant
Les amendes judiciaires	8 117,22	214,972	8 332,19	70,583	0,85	8 261,61	2,251	0,03	8 259,358
Les impôts et taxes	4 011,22	910,892	4 922,11	271,533	5,52	4 650,58	144,166	3,10	4 506,411
Taxes parafiscales	11,49	4,381	15,871	0,701	4,42	15,17	2,652	17,48	12,518
<b>Total RAR</b>	<b>12 139,93</b>	<b>1 130,25</b>	<b>13 270,17</b>	<b>342,817</b>	<b>2,58</b>	<b>12 927,36</b>	<b>149,069</b>	<b>1,15</b>	<b>12 778,288</b>

Source : DGI/Situation des RAR par produits fiscaux et produits non fiscaux arrêtés au 31/12/2018.

Les restes à recouvrer arrêtés (pour un montant de 12.778,288 Mrds de DA) par la Direction Générale des Impôts, sont constitués des restes à recouvrer d'amendes judiciaires pour un total de 8.259,358 Mrds de DA, soit 64,64% du montant total des restes à recouvrer, ainsi que les restes à recouvrer d'impôts et de taxes, pour un montant total de 4.506,411 Mrds de DA, soit 35,27% du même total. En plus, les restes à recouvrer liés aux taxes parafiscales s'élèvent à 12,518 Mrds de DA (ce qui représente 0,10%).

#### 3.2. Les restes à recouvrer sur les amendes judiciaires

Le total des droits constatés, sur des amendes judiciaires, s'est élevé à 8.332,19 Mrds de DA en 2018. Les services de l'administration fiscale ont procédé à la liquidation de ces droits, entraînant des annulations d'un montant de 70,58 Mrds de DA, (y compris annulations et admission en non-valeurs ...) ce qui représente 0,85% du total des droits

constatés, alors que, seulement 2,251 Mrds de DA ont été encaissés, et avec un taux de recouvrement très faible de 0,03% ,ainsi donc, les créances en cours au 31 décembre 2018 s'élèvent à 8.259,358 Mrds de DA.

Les amendes judiciaires, pour l'année 2018, ont connu une augmentation de 2,64% (équivalente à 214,972 Mrds de DA). À cet égard, certaines directions régionales des impôts ont enregistré des RAR importants, cette situation persiste comme les années précédentes, le pourcentage le plus élevé est enregistré au niveau de la direction régionale d'Oran, pour un montant de 5.553,539 Mrds de DA (soit 67,24% du total des dus), et la direction régionale de Constantine, avec un total de 1.275,146 Mrds de DA (15,44%), comme le montre le tableau ci-dessous :

Unité : En Mrds de DA

Directions Régionales des Impôts	(RAR de la période (DA	%
Alger	397, 811	4,82
Blida	306, 546	3,71
Chlef	260, 768	3,16
Oran	5 553 ,539	67,24
Annaba	243, 148	2,94
Constantine	1 275 ,146	15,44
Sétif	95 ,261	1,15
Ouargla	93, 999	1,14
Bechar	33 ,136	0,4
<b>Total Global</b>	<b>8 259, 358</b>	<b>100</b>

Source : DGI, situations des droits constatés des impôts et taxes

### 3.3. Les restes à recouvrer d'impôts et taxes

Les restes à recouvrer ont augmenté, au cours de l'année 2018, de 12,34%, par rapport à 2017, pour atteindre un montant de 4.506,41 Mrds de DA.

La taxe sur la valeur ajoutée représente la plus grande part des dettes fiscales (38,84%). Elle est suivie par l'impôt sur le revenu global (19,69%) et les impôts indirects (18,79%) comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Unité : En Mrds de DA

Désignation	Constatations			Annulations					Recouvrements		Restes à recouvrer à fin N	
	RAR début d'exercice	de l'exercice	Total	dégrèvements	Admission en valeur	Sursis de paiement	Total	En %	En valeur	En %	Montant	structure %
IRG	829,512	170,355	<b>999,87</b>	10,88	<b>0,447</b>	<b>38,88</b>	<b>50,21</b>	<b>5,02</b>	<b>62,47</b>	<b>6,58</b>	<b>887,19</b>	<b>19,69</b>
IBS	175,537	37,9	213,44	3,73	0,056	20,34	24,12	<b>11,3</b>	10,92	<b>5,77</b>	178,39	3,96
TVA	1 516,63	393,125	<b>1 909,75</b>	16,84	<b>0,558</b>	<b>119,43</b>	<b>136,83</b>	<b>7,16</b>	<b>22,71</b>	<b>1,28</b>	<b>1 750,21</b>	<b>38,84</b>
TAP	371,993	71,445	443,44	3,07	0,144	15,64	18,85	<b>4,25</b>	10,95	<b>2,58</b>	413,63	9,18
IFU	161,155	25,23	186,39	0,92	0,272	2,15	3,34	<b>1,79</b>	10,19	<b>5,57</b>	172,86	3,84
ISP	7,184	1,403	8,59	0,22	0	0,02	0,24	<b>2,78</b>	0,62	<b>7,43</b>	7,73	0,17
Droits d'enregistrement	40,398	7,857	48,26	0,91	0,036	0,78	1,72	<b>3,57</b>	2,74	<b>5,88</b>	43,8	0,97
Droits de timbre	13,952	2,875	16,83	0,1	0,016	0,9	1,02	<b>6,04</b>	1,89	<b>11,97</b>	13,92	0,31
Impôts indirects	715,139	165,003	<b>880,14</b>	6,93	<b>0,264</b>	<b>23,97</b>	<b>31,17</b>	<b>3,54</b>	<b>2,17</b>	<b>0,26</b>	<b>846,8</b>	<b>18,79</b>
Autres impôts et taxes en vigueur	179,717	35,695	215,41	1,56	0,085	2,38	4,03	<b>1,87</b>	19,5	<b>9,22</b>	191,89	4,26
<b>Total général</b>	<b>4 011,214</b>	<b>910,888</b>	<b>4 922,106</b>	<b>45,156</b>	<b>1,878</b>	<b>224,49</b>	<b>271,53</b>	<b>5,52</b>	<b>144,16</b>	<b>3,1</b>	<b>4 506,41</b>	<b>100</b>

Source : DGI/Situation des RAR par produits fiscaux et produits non fiscaux arrêtés au 31/12/2018.

De façon générale, le recouvrement est resté sans résultat satisfaisant. Un montant de 144,16 Mrds de DA a été recouvré en 2018, soit un taux de 3,10%. Le montant d'impôts et taxe annulé durant l'exercice s'élevant à 271,53 Mrds de DA (ce qui représente 5,52% du total des droits constatés) : 45,15 Mrds de DA sont liés aux dégrèvements, 1,87 Mrds de DA et 224,49 Mrds de DA concernent respectivement à l'admission en non valeurs et à la remise gracieuse, respectivement.

Les recouvrements d'impôts et taxes, en 2017, s'élevaient à 201,14 Mrds de DA, en 2018 le montant recouvré est de 144,16 Mrds de DA, soit une baisse de 28,32

Concernant les procédures du recouvrement forcé, le nombre total de mesures de poursuites engagé, en 2018, par les services des impôts s'élèvent à 659.793 (soit une augmentation de 6,73%) contre 618.169 procédures en 2017. Le nombre des commandements (CDT) est de 485.194, en 2018, soit 73,54% du total des procédures engagées. La situation détaillée des procédures de recouvrement forcé sont relatés dans le tableau qui suit :

#### Procédures du recouvrement forcé de la période allant de 2016 à 2018

Désignation	2016		2017		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Commandements (CDT)	585 745	75,78	462 890	74,88	485 194	73,54
Avis à tiers détenteurs (ATD)	164 413	21,27	139 301	22,53	159 613	24,19
Calendrier de paiement	20 578	2,66	13 408	2,17	12 502	1,89
Saisie	38	0	88	0,01	266	0,04
Vente	7	0	1	0	0	0,00
Décision de fermeture	2 182	0,28	2 481	0,4	2 218	0,34
<b>Total</b>	<b>772 963</b>	<b>100</b>	<b>618 169</b>	<b>100</b>	<b>659 793</b>	<b>100,00</b>

Source : Direction générale des impôts.

Les procédures de recouvrement forcé, au niveau services extérieurs des impôts, ont enregistré un montant total de 36,27 Mrds de DA soit 25% de l'ensemble des recouvrements d'impôts et taxes. Le tableau suivant présente la situation des recouvrements pour l'année 2018 :

Unité : En Mrds de DA

services extérieurs (Directions régionales des impôts)	Montant du recouvrement forcé	%
Alger	6,814	18,79
Blida	4,755	13,11
Chlef	4,272	11,78
Oran	6,037	16,64
Annaba	4,588	12,65
Constantine	3,937	10,85
Sétif	2, 559	7,06
Ouargla	2,393	6,6
Bechar	0,915	2,52
<b>Total Global</b>	<b>36,274</b>	<b>100</b>

Source : situation du recouvrement forcé pour l'année 2018-DGI

## CHAPITRE III : LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Les prévisions budgétaires visent la consolidation des équilibres financiers internes et externes du pays à travers deux leviers essentiels à savoir : l'optimisation des ressources budgétaires et la rationalisation des dépenses publiques.

*Les dépenses budgétaires, en termes d'exécution, ont atteint un montant de 8.441,598 Mrds de DA dont 4.488,310 Mrds de DA au titre du budget de fonctionnement, 3.953,288 Mrds de DA au titre du budget d'équipement et 45,594 Mrds de DA au titre des dépenses imprévues.*

*Prédominée par les dépenses de personnel (50,94 % contre 51,89% en 2017) et les dépenses liées aux interventions publiques (29,88% contre 27,20% en 2017), l'exécution du budget de fonctionnement a été marquée, principalement, à l'instar des exercices précédents par des insuffisances dans les prévisions budgétaires.*

*Concernant le budget d'équipement, les crédits ouverts au titre de la loi de finances de 2018 ont été de 4.043,316 Mrds de DA, soit une augmentation de 76,46 % (1.751,986 Mrds DA) par rapport à 2017. Les crédits mobilisés (3.953,2 88Mrds de DA) représentent 97,77% des crédits révisés et se répartissent entre les crédits d'investissement et les opérations en capital, respectivement, à hauteur de 2.809,497 Mrds de DA et 1.143,791 Mrds de DA.*

Pour la période 2018-2020, les charges définitives du budget général de l'Etat prévue dans la loi de finances initiale pour l'exercice 2018 s'établissent comme suit :

En Mrds de DA

Nature	2018	2019	2020
Dépenses de fonctionnement	4.584	4.789	4.799
Dépenses d'équipement	4.043	2.773	2.570
<b>TOTAL</b>	<b>8.627</b>	<b>7.562</b>	<b>7.369</b>

Les seuils de dépenses annuels sont arrêtés dans une démarche visant la préservation des acquis des programmes de développement initiés précédemment et en cours, notamment en matière de croissance économique, d'emploi et du maintien des acquis sociaux dans le domaine des aides à la famille ,à l'habitat et à la santé.

Les crédits ouverts par la loi de finances 2018 s'élèvent à 8.627 Mrds de DA, (+ 25,34%) par rapport à l'exercice 2017 (6.883 Mrds de DA). Ces crédits sont ventilés comme suit : 4.584 Mrds de DA pour les dépenses de fonctionnement (53%) et 4.043 Mrds de DA (46,86%) pour les dépenses d'équipement.

Les dépenses budgétaires, atteignant, à fin 2018, un montant global de 8.441,598 Mrds de DA, en augmentation de 24,14% comparativement à 2017 (6.766,799 DA). Ces dépenses sont réparties à hauteur de 4.488,31 Mrds de DA (53,17%) pour les dépenses de fonctionnement et 3.953,288 Mrds de DA (46,83%) pour les dépenses d'équipement. Il a été enregistré également, au titre de l'exercice 2018, des dépenses imprévues s'élevant à 45,594 Mrds de DA.

Les dépenses de fonctionnement et d'équipement ont atteint des niveaux d'exécutions respectives de 97,90% et de 77,66% des crédits révisés.

### 1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cette section sera appréhendée à travers la revue analytique des crédits, et l'application des principes budgétaires.

## 1.1. La revue analytique

La loi n° 17-11 du 27 décembre 2017 portant loi de finances initiale pour 2018, a prévu, au titre des dépenses de fonctionnement consacré aux départements ministériels, un montant de 4.584,462 Mrds de DA, dont 4 109,479 Mrds (89,64%) pour le compte des départements ministériels et 435,904 Mrds de DA (10,36%) pour le budget des charges communes.

La loi de finances complémentaire intervenue au cours de l'exercice n'a pas apporté de modifications au montant global prévu dans le budget de fonctionnement initial, cependant, elle a pris en charge les modifications introduites par les transferts opérés sur le budget des charges communes. Ainsi, les crédits consacrés aux départements ministériels ont été portés à 4.148,56 Mrds de DA (+39,078 Mrds de DA), tandis que ceux affectés au budget des charges communes ont été revus à la baisse pour le même montant pour atteindre 435,905 Mrds de DA.

Aussi, les mouvements effectués sur les crédits du budget des charges communes au profit des départements ministériels totalisant un montant de 90,599 Mrds de DA, ont ramené les crédits révisés à 4.239,156 Mrds de DA (+ 90,599 Mrds de DA) les charges communes à un montant de 345,306 Mrds de DA, comme le montre le tableau suivant :

Désignation	Départements ministériels	Budget des charges communes	Total
Crédits initial	4 109,479 (LFI)	474,983 (LFI)	4 584,462
mouvements	39,078 (LFI)	-39,078 (LFI)	
Crédits révisés LFI	4 148,557 (LFI)	435,905 (LFI)	4 584,462
Crédits ouverts LFC	4 148,557	435,905	4 584,462
Mouvements	90,599	-90,599	
Crédits révisés	4 239,156	345,306	4 584,462
Crédits consommés	4 173,253	345,306	4 488,310

La structure des dépenses de fonctionnement par titre est présentée ci-après :

### Les dépenses de fonctionnement par titre

Unité : DA

Titres	Rubrique	Crédits Révisés LF 2018		Crédits Consommés 2018	
		En valeurs	En %	En valeurs	En %
<b>I</b>	Dettes Publiques	166 585 000 000	3,63%	147 564 555 469,94	3,29%
<b>II</b>	Pouvoirs Publics	14 463 185 809	0,32%	14 463 185 809,00	0,32%
<b>III</b>	Moyens de Services	3 045 601 505 191	66,43%	2 985 174 755 734,56	66,51%
<b>IV</b>	Interventions Publiques	1 357 812 542 000	29,62%	1 341 107 973 194,31	29,88%
<b>Total Général</b>		<b>4 584 462 233 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 488 310 470 20 ,81</b>	<b>100%</b>

Les crédits ainsi que les consommations par titre et partie sont développés comme suit :

#### 1.1.1. Dettes publiques et dépenses en atténuation des recettes (Titre I)

Les crédits ouverts prévus pour le paiement de la dette publique s'élevant à un montant de 166,585 Mrds de DA (3,63% du total des crédits), ont été consommés à hauteur de 88,58%, ce qui équivaut à 147,565 Mrds de DA, soit une diminution de 38,40 % par rapport à 2017.

- **Dette interne amortissable (1<sup>ère</sup> partie)**

Les crédits inscrits à cette partie de l'ordre de 2,10 Mrds de DA, ont été consommés à hauteur de 3,279 Mrds de DA, en enregistrant un dépassement de 1,179 Mrds de DA (156,16%) contre un montant de 2,347 Mrds de DA en 2017, soit une hausse de 39,71%.

Les dépassements effectués sur les crédits évaluatifs sont autorisés en vertu des articles 27 et 29 de la loi n° 84-17 du 17 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances. Les paiements effectués ont concerné les créanciers suivants :

Créancier	Montants (DA)
Dettes multilatérales	737 013 879,98
La dette Japonaise	15 620 986,19
La dette auprès ABOU DHABI	15 540 139,69
Dettes du royaume de la Belgique	127 522 946,21
Agence de coopération Française	374 821 154,95
BAD	1 915 985 756,23
Commissions de la Banque d'Algérie	21 256,28

- **Dette flottante (2<sup>ème</sup> partie)**

Les crédits destinés à la dette flottante (Obligations du Trésor et d'équipement) de 114,40 Mrds de DA, ont enregistré une consommation de 98,144 Mrds de DA, soit un taux de 85,79%, affichant une augmentation de 40,22% (66,022 Mrds de DA), comparativement à l'exercice précédent.

- **Pensions militaires (3<sup>ème</sup> partie)**

Les crédits reconduits pour le même montant que celui de l'exercice précédent, soit un montant de 24 Mrds de DA, ont été consommés dans leur totalité. Ces crédits sont destinés à la prise en charge du rachat de la cotisation de sécurité sociale des années complémentaires ouvrant droit à la retraite des agents de la garde communale.

- **Dépenses en atténuation de recettes (5<sup>ème</sup> partie)**

Les dotations réservées à cette partie, arrêtées à 26,085 Mrds de DA ont été consommées à hauteur de 22,141 Mrds de DA, soit un taux de réalisation de 84,88%, en enregistrant une diminution de 54,84% (26,892 Mrds de DA) par rapport à 2017.

L'objet de ces dépenses était, principalement, le remboursement direct de la taxe sur la valeur ajoutée (18,673 Mrds de DA), les dégrèvements sur produits des contributions directes recouverts au profit de l'Etat (3,290 Mrds de DA) et les remboursements sur les recouvrements indirects et divers (0,175 Mrd de DA).

### **1.1.2. Les dotations des pouvoirs publics (Titre II)**

Les crédits ouverts au titre II "Pouvoirs publics", dans le cadre de la LFC et les différents transferts effectués totalisant un montant de 14,463 Mrds de DA (0,32% des crédits globaux), ont été consommés en leur globalité, soit une baisse de 0,37% (0,045 Mrds de DA) par rapport à 2017.

La répartition de cette dotation entre les institutions et organismes publics se présente comme suit :

- Assemblée Populaire Nationale : 6,071 Mrds de DA ;
- Autres charges des pouvoirs publics : 689 millions de DA ;
- Conseil Constitutionnel : 393,096 millions de DA ;
- Conseil National Economique et Social : 465 millions de DA ;
- Cour des comptes : 1,168 Mrd de DA ;
- Cour Suprême : 1,659 Mrd de DA ;
- Conseil de la Nation : 2,727 Mrds de DA ;
- Haut Conseil Islamique : 140 millions de DA ;
- Conseil supérieur de la langue arabe : 140 millions de DA ;
- Conseil d'Etat : 500 millions de DA ;
- Conseil supérieur de la magistrature : 17 millions de DA.
- La haute instance indépendante de contrôle des élections : 298,900 millions de DA ;
- Le conseil national des droits de l'homme : 194,580 millions de DA.

Les consommations enregistrées sur les situations établies par L'ACCT, reflètent l'ensemble des virements aux chapitres appropriés et non les dépenses réelles.

### **1.1.3. Les dépenses relatives aux moyens de services (Titre III)**

Les crédits destinés aux dépenses imputables sur le titre III intitulé : « moyens de services » constituent la part la plus importante de la structure du budget de fonctionnement, avec un montant de 3.045,602 Mrds de DA (66,43% des crédits globaux contre un taux de 69,10% en 2017 et 68,69% en 2016).

Ces crédits ont été consommés à hauteur de 2.985,175 Mrds de DA, soit un taux d'exécution de 98,02%. La majeure partie de ces dépenses est absorbée par les dépenses de personnel pour un taux de 76,59% contre 77,28% en 2017 et 79,34% en 2016. Le reste est ventilé entre les subventions de fonctionnement (15,86%), le matériel et fonctionnement des services (4,11%), les dépenses diverses (3,18%), et enfin, les travaux d'entretien (0,26%).

- **Les dépenses de personnel (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> partie)**

Les crédits budgétaires abritant les charges de personnel y compris les pensions et les charges sociales, totalisent un montant de 2.348,126 Mrds de DA, soit 51,22% du budget de fonctionnement contre un taux de 52,63% en 2017.

Les dépenses réalisées s'élevant à 2.286,454 Mrds de DA, traduisent un taux d'exécution de l'ordre de 97,37%, contre un taux de 96,58% en 2017.

A l'instar de l'exercice antérieur, la majeure partie des dépenses est imputée au budget du ministère de la défense nationale avec une proportion de 44,19% (1.010,799 Mrds de DA), suivi du ministère de l'éducation nationale avec 28,24% (645,870 Mrds de DA) et du ministère de l'intérieur et des collectivités locales et de l'aménagement du territoire avec 13,58% (310,563 Mrds de DA) dont 75% au titre de la direction générale de la sureté nationale.

Le reliquat dégagé, au titre des dépenses de personnel, d'un montant de 61,672 Mrds de DA représente à lui seul 64% du reliquat global dégagé sur le budget de fonctionnement contre 87% en 2017. Ainsi, à titre d'illustration et au niveau du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire le nombre des postes budgétaires ouverts est passés de 409.446 postes en 2017 à 409.739 postes en 2018 (+ 293 postes). Le nombre postes occupés s'élèvent à 306 516 (+6.150 par rapport à 2017), soit un taux de vacance de 25,15%. Cependant, l'examen de l'état de réception des projets réceptionnés au niveau de la DGSN a fait apparaître des structures non opérationnelles, faute d'effectifs suffisants, dont les besoins arrêtés ont été estimés 6750 postes.

Le ministère de l'éducation nationale, s'est vu attribuer un total de 10 290 postes budgétaires ouverts au titre de l'exercice 2018, portant le nombre de postes global à 749 082 dont 682 812 sont occupés, soit un taux de vacance de 9% (66 290 postes). Les postes vacants concernent essentiellement le corps des enseignants (à hauteur de 90%).

- **Dépenses de matériel et fonctionnement des services (4<sup>ème</sup> partie)**

Les crédits affectés à cette rubrique d'un montant de 115,582 Mrds de DA, ont été consommés à hauteur de 122,779 Mrds de DA (106,23%) soit un dépassement de (+7,197 Mrds de DA). Ce dépassement s'explique par l'importance des débits d'office opérés sur les comptes des différents secteurs en exécution des décisions de justice rendues au profit des différents fournisseurs. En comparaison à l'exercice 2017, ce poste a connu une évolution en consommation de 23,28% (+23,185 Mrds de DA).

- **Les travaux d'entretien (5<sup>ème</sup> partie)**

Les dotations allouées, d'un montant de 8,509 Mrds de DA, ont été consommées à hauteur de 7,814 Mrds de DA, soit un taux de 91,83%. Les crédits ont connu une baisse, par rapport à 2017, estimée à 4,02% (0,356 Mrds de DA). Cependant, ces réductions se sont faites au détriment des opérations d'entretien des investissements réalisés dans les différents programmes d'équipement dont leur préservation impose une politique adéquate en la matière.

- **Les subventions de fonctionnement (6<sup>ème</sup> partie)**

Les subventions de fonctionnement accordées aux établissements à caractère administratif sous tutelle des différents départements ministériels, totalisant un montant de crédits de 473,702 Mrds de DA, consommé à hauteur de 99,92% (473,311 Mrds de DA), ont enregistré une légère augmentation de 15,382 Mrds de DA (+3,36%) en comparaison avec 2017.

Les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ont bénéficié d'une part importante, à savoir 68,96% (326,680 Mrds de DA), ceux placés sous la tutelle du ministère de la formation et de l'enseignement professionnels 9,53% soit 45,166 Mrds de DA, tandis que 5,87% (27,810 Mrds de DA) sont accordés aux établissements relevant de l'éducation nationale.

- **Les dépenses diverses (7<sup>ème</sup> partie)**

Les crédits affectés à cette partie ont connu des diminutions régulières, passant de 287,278 Mrds DA en 2016 à 197,943 Mrds de DA (-31,10%) en 2017 pour atteindre un montant de 99,682 Mrds de DA (-49,64%) en 2018. Les consommations des crédits ont enregistré un

taux de réalisation de 95,12% (94,817 Mrds DA) contre un taux de 60,79% (120,337 Mrds DA) en 2017. Les dépenses réalisées concernent principalement le ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire 67,08% soit (63,603 Mrds de DA), suivi des ministères de la défense nationale 11,54% soit (10,944 Mrds de DA) et du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale 2,90 % soit (2,749 Mrds de DA).

Les dépenses imputables au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire couvrent, essentiellement, la subvention versée intégralement au fonds de solidarité des collectivités locales (CAS n° 302.020) pour un montant de 55,268 Mrds de DA et le financement du redéploiement des agents de la garde communale pour un montant de 5 Mrds de DA, ainsi que la prise en charge de frais de l'état civil pour un montant de 3,143 Mrds de DA.

Un montant de 2,749 Mrds de DA (2,90%), représentant la quote-part patronale de la sécurité sociale au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP), a été dépensé au titre de cette partie par le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

#### **1.1.4. Les interventions publiques (Titre IV)**

Les interventions publiques continuent de bénéficier d'un volume important de crédits budgétaires occupant le deuxième rang après le titre III « Moyens de services » (29,62% du total des dépenses de fonctionnement contre 26,64% en 2017), traduisant les efforts déployés dans le domaine du soutien social, qui comprend la subvention des prix des produits alimentaires de base (céréales, lait, huile, sucre) et la compensation des prix de l'eau des unités de dessalement. Il finance aussi la majeure partie des dépenses des secteurs de la santé et de l'éducation et les différentes actions sociales et dispositifs d'emploi.

Les dotations allouées en 2018 totalisant un montant de 1.357,813 Mrds de DA, en enregistrant une nette augmentation de 88,727 Mrds de DA (+6,99%) par rapport à 2017, ont été consommés à hauteur de 1.341,108 Mrds de DA (98,77 %).

Les dépenses sont consacrées essentiellement à l'action sociale, assistance et solidarité pour 68,50% (918,701 Mrds de DA). Le reste est réparti entre l'action économique pour un taux de 28,72 % (385,140 Mrds de DA), l'action internationale pour un taux de 1,71% (22,867 Mrds de DA), l'action éducative et culturelle et intervention pour un taux de 1,06 % (14,175 Mrds de DA), et les interventions publiques avec un taux 0,02% (0,224 Mrd DA).

- **Action sociale : assistance et solidarité (6<sup>ème</sup> partie)**

Les crédits révisés destinés à la partie relative à l'action sociale, assistance et solidarité totalisent un montant global de 927,998 Mrds de DA, en légère hausse (+3,29%) par rapport à 2017 (898,481 Mrds de DA), ces crédits sont consentis pour la prise en charge des différents dispositifs, notamment dans le domaine de la solidarité et l'assistance sociale, en faveur des couches sociales défavorisées. Ils ont été consommés à hauteur de 918,701 Mrds de DA, soit un taux de 99%, contre un taux de 95,71% en 2017.

Les dépenses sont constituées principalement des contributions au fonctionnement des établissements de santé avec un taux de 35,05%, du paiement des pensions au profit des moudjahidine avec un taux de 23,41%, de la prise en charge des dépenses liées à la revalorisation des pensions de retraite pour un taux de 6,87%, des contributions dans le fonds de réserve de la retraite et les allocations familiales du secteur économique puisées

dans le budget des charges communes (7,67%), de la compensation des prix de l'eau produite par les unités de dessalement (4,87%), des actions entreprises par le ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme pour un taux de 2,93% et l'indemnisation des victimes non salariées d'actes de terrorisme pour un taux de 1,96%.

#### • **Action économique (4<sup>ème</sup> partie)**

Les crédits révisés consacrés, au titre de l'exercice 2018, à l'action économique s'élevant à un montant de 390,790 Mrds de DA, en hausse de 17,95% par rapport à 2017 (331,313 Mrds de DA), ces crédits ont enregistré une consommation de l'ordre de 385,140 Mrds de DA (98,55% contre 98,42% en 2017).

Les contributions pour résorber l'écart entre le prix de revient et le prix de cession des matières premières destinées à la production du pain et du lait pasteurisé destinées aux offices interprofessionnels de céréales et de lait (ONIL et OAIC), relevant du ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, représentent la part la plus importante avec un taux de 54,78% (210,958 Mrds de DA).

Les contributions accordées aux EPIC, au titre de l'exécution des sujétions de service public, dont les plus importantes bénéficient aux établissements relevant du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale (l'agence nationale de l'emploi et dispositif d'aide à l'intégration professionnelle) avec un taux de 11,58% (44,618 Mrds de DA) par rapport au total des crédits consommés de la 4<sup>ème</sup> partie du titre 4, et également au secteur de la communication avec un taux 4,50% (17,34 Mrds de DA) par rapport au total des crédits consommés de la 4<sup>ème</sup> partie du titre 4, réparti entre «l'ENTV» (6,760 Mrds de DA), l'entreprise nationale de radiodiffusion sonore «ENRS» (5,600 Mrds de DA) et la télédiffusion d'Algérie «TDA» (4,980 Mrds de DA), aussi pour les établissements sous tutelle du ministère des travaux publics et des transports avec un taux de 5,43% (20,900 Mrds de DA) par rapport au total des crédits consommés de la 4<sup>ème</sup> partie du titre 4, destiné à la société nationale des transports ferroviaires (SNTF) (3,800 Mrds de DA) et à la compagnie d'Air Algérie (17,100 Mrds de DA).

#### • **Action éducative et culturelle (3<sup>ème</sup> partie)**

Les crédits affectés aux actions éducatives et culturelles s'élèvent à 15,360 Mrds de DA, en hausse de 11,08%, par rapport à 2017 (13,828 Mrds de DA). Les crédits consommés s'élèvent à 14,175 Mrds de DA (92,28 % des crédits révisés). Ces crédits sont utilisés pour 29,65% par le secteur de l'éducation, afin de prendre en charge les actions concernant, l'octroi des bourses aux élèves (1,353 Mrd de DA) et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'alphabétisation (2,850 Mrds de DA).

#### • **Action internationale (2<sup>ème</sup> partie)**

Les crédits destinés à l'action internationale, au titre de 2018, s'élèvent à 23,362 Mrds de DA, enregistrant une diminution de 6,09% (24,877 Mrds DA), par rapport à 2017. Les crédits consommés ont atteint un montant de 22,867 Mrds de DA, soit un taux de 97,88%. Ces crédits ont été octroyés principalement au ministère des finances au titre des contributions dans les institutions financières internationales (11,317 Mrds de DA soit 49,49%), aux interventions destinées, particulièrement pour le financement des dépenses liées aux engagements statutaires et volontaires (3,959 Mrds de DA soit 45,19%), et la

coopération internationale (6,376 Mrds de DA) relevant des activités du ministère des affaires étrangères.

#### • **Les charges communes**

S'agissant du budget des charges communes doté en 2018 d'un montant de 474,983 Mrds de DA, ce denier a été ramené, en fin d'exercice, à 345,306 Mrds de DA, soit une baisse de 129,677 Mrds de DA.

Les consommations du budget des charges communes sont de l'ordre de 315,058 Mrds de DA contre 373,018 Mrds de DA en 2017, soit une diminution de 15,54%, elles sont imputées au taux de 46,84% au titre I « Dette Publique et dépenses en atténuation des recettes », au taux de 31,72 % au titre IV « Interventions Publiques », au taux de 16,86% au titre III « Moyens des services » et en fin au taux de 4,58% au titre II « Dépenses des pouvoirs publics ».

### **1.2. L'application des principes et des règles de bonne gestion budgétaires**

Le budget de l'État obéit à des règles techniques fondamentales et pas uniquement à des principes juridiques énoncés dans les textes applicables. Ces règles sont nécessaires à une bonne gestion et destinées à faciliter le contrôle de l'exécution budgétaire.

#### **1.2.1. L'annualité budgétaire**

Le recours, parfois, à la prorogation des dates de clôture d'engagement et de paiement des dépenses, a été constaté. Ainsi, durant chaque exercice budgétaire, les délais d'engagements et de paiements franchissent, dans certains cas, le cadre annuel. En effet, à l'instar des exercices précédents, les directeurs généraux du budget et de la comptabilité ont procédé à la prolongation des délais d'engagement et d'ordonnancement respectivement jusqu'à 05 février et 15 février 2019, ce qui est contraire au principe de l'annualité.

Par ailleurs, les mesures de plafonnement prises dans le cadre du maintien des équilibres financiers internes et externes depuis 2015 ont généré une accumulation de dettes. La régularisation d'une partie de ces dettes au cours de l'exercice 2018, a impacté le respect de ce principe. Les cas ci-après sont cités à titre illustratif :

- Au niveau du ministère de la jeunesse et des sports, il a été procédé au paiement d'un montant de 144,495 millions de DA, qui représente les gratifications des résultats sportifs obtenus par les athlètes lors de leur participation dans divers championnats Africains, Arabes et Internationaux pour les années de 2008 à 2017.

- Concernant le ministère des moudjahidine, les dépenses relevant des exercices antérieurs payées sur l'exercice 2018 s'élèvent à 55.317.814,22 DA réparties entre : - charges de fonctionnement : 5.029.926,22 DA ;

Les charges de fonctionnement : 5.029.926,22 DA ; les cotisations de sécurité sociale relatives aux moudjahidine et ayant droit des chouhada sans activité au titre de l'exercice 2017 : 49.806.204 DA ; les frais de transport des Moudjahidine et ayants- droit dus à la compagnie d'Air Algérie : 481 684 DA.

- Au niveau du ministère de la solidarité nationale ,de la famille et de la condition de la femme, et en application du télex émis par le ministère des finances n° MF/3353 /DGB/962/DGC/2018 du 24 juillet 2018 portant sur la prise en charge des créances

relatives aux charges annexes des institutions et des administrations publiques, il a été procédé à la prise en charge sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2018, à titre dérogatoire, des dépenses antérieures relatives aux exercices 2016 et 2017, à travers la passation d'un marché de régularisation (n° 3 du 31 décembre 2018) d'un montant de 7.831.068,81 DA avec Algérie télécom concernant le montant impayé estimé à 2.058.681 DA, ainsi que d'autres dettes dues au titre des exercices précédents (2015, 2013, 2014, 2012, 2011, 2010, 2009 et 2006).

- En ce qui concerne le ministère de l'industrie et des mines, les redevances des postes et télécommunication afférentes aux exercices antérieurs ont atteint un montant de 963.697 DA ;

- Le ministère de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique a procédé à la régularisation d'un montant 239.870.979 DA relatif aux prestations effectuées par Algérie télécom couvrant la période 2005-2017 ;

- Le ministère des affaires étrangères a enregistré des dettes sur les exercices antérieurs pour un montant de 60.588.760,78 DA inhérentes aux frais d'organisation des séminaires, aux dépenses de réception et aux prestations effectuées par la maison de la monnaie. Cette situation résulte principalement, du retard constaté dans la présentation des factures durant l'exercice, d'une part, et de l'insuffisance des crédits ouverts, d'autre part.

- Au niveau du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, il a été procédé à la régularisation sur le budget de 2018 un montant de 559.099.173,73 DA représentant les créances impayées relevant des exercices 2016 et 2017 relatives aux charges annexes.

De même, et suite à la demande formulée par le ministère de l'intérieur (envoi : MICLAT/N° 6958 du 28/11/2018), à l'effet d'obtenir une autorisation exceptionnelle pour le règlement des dettes antérieures, un montant de 12.429.648,98 DA portant sur les dépenses liées au fonctionnement des services (loyers, transports) a été pris en charge sur le budget 2018.

- Au niveau du ministère de l'agriculture et du développement rural, plusieurs dépenses imputables aux exercices précédents ont été prises en charge sur le budget de l'exercice 2018 telles que :

- Le paiement d'une contribution de 58,296 millions de DA, par décision n°1048 du 28/10/2018, au profit de l'ONIL, relatif à des charges de l'exercice 2017 ;
- Le paiement de la 1<sup>ère</sup> tranche du reliquat des frais de transport des céréales pour la période de 2013 à 2017 totalisant un montant de 8,573 Mrds de DA.

### **1.2.2. La soutenabilité budgétaire**

Le contrôle de l'exécution de la loi de finances de 2018 a révélé l'existence de dettes au niveau des départements ministériels pouvant influencer sur la stabilité de la dette publique et qui viennent grever la soutenabilité budgétaire à moyen terme. A titre d'illustration on peut citer les cas ci-après :

- Le ministère de la justice a enregistré durant l'exercice 2018 des dettes qui s'élèvent à un montant de 0,446 Mrds de DA portant le total des dettes à un montant de 3,82 Mrds de DA. La majeure partie de ces dettes est générée des dépenses ayant un caractère obligatoire

découlant de l'application de l'assistance judiciaire pour la catégorie des personnes démunies, de la notification des actes judiciaires effectuée par les huissiers de justice et des engagements de dépenses auprès de l'office national des travaux éducatifs et de l'apprentissage.

- Les dépenses au titre de la gratuité de livres scolaires au profit des élèves démunis s'élève à 5,38 Mrds de DA. Ces dépenses ont généré des créances impayées auprès de l'ONPS d'un montant de 1,655 Mrd de DA dont 0,726 Mrd de DA au titre de l'exercice 2018.

- Au niveau du ministère des moudjahidine, il a été relevé l'existence des dettes, d'un montant de 5,540 Mrds de DA, réparties entre la dette de la sécurité sociale (4.523.447.299 DA), les frais des soins médicaux (1.002.536.308 DA) et les frais d'Algérie Télécom (13.771.682 DA). Ainsi, les dettes de la sécurité sociale constituent un pourcentage de (81,65%), dont la plupart concernent des déclarations mensuelles des moudjahidine au niveau des directions de wilaya (non-déclaration, retard dans la déclaration ou insuffisance de crédits), tandis que les dettes enregistrées sur la rubrique « charges annexes » (électricité, gaz, eau, téléphone, internet et publicité) supportées par les services déconcentrés au 31 décembre 2018 s'élevaient à 5,551 millions de DA.

- En ce qui concerne le ministère des affaires étrangères, le total des factures non mandatées payées au titre de fonctionnement des services extérieurs sur le compte des opérations hors budget, en raison de l'insuffisance des crédits consacrés aux chapitres de la rubrique « dépenses imprévues » a atteint, au 31 décembre 2018, au niveau de 109 postes diplomatiques et consulaires, objet de contrôle, des montants de 21.483.480 EURO et 11.580.160 USD, ce qui représente le double des montants enregistrés durant l'exercice 2017 au niveau de 121 postes diplomatiques et consulaires.

- Au niveau du ministère de la santé, les établissements publics hospitaliers enregistrent un important retard dans le paiement de leurs dettes vis-à-vis de la PCH atteignant, à fin 2018, un montant de 93,63 Mrds de DA, tel qu'illustré dans le tableau ci-après :

**Unité : Mrds de DA**

<b>Année</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dettes	29,37	34,37	39,97	42,23	50,76	69,64	93,63
Chiffres d'affaires	48,19	53,31	64,23	74,97	81,31	88,59	101,45
<b>%</b>	<b>60,94</b>	<b>64,47</b>	<b>62,22</b>	<b>56,33</b>	<b>62,42</b>	<b>78,61</b>	<b>92,29</b>

Au 31/12/2018, 8,21 Mrds de ces dettes remontent à la période antérieure à 2015, 12,40 Mrds de DA se rapportent à l'année à 2016, 19,33 Mrds de DA à l'exercice 2017, et 29,86 Mrds de DA l'exercice 2018.

- Au titre du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, il a été enregistré des dettes d'un montant de 232.750.000 DA détaillées comme suit :

- Dettes envers SONELGAZ d'un montant de 55.852.216,18 DA ;
- Dettes envers l'Algérienne des eaux d'un montant de 33.414.941,72 DA ;
- Dettes envers d'Algérie Télécom d'un montant de 8.885.651,65 DA ;
- Dettes envers l'ANEP d'un montant de 134.597.180,92 DA.

- Au niveau du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, les dotations budgétaires d'un montant de 64,639 Mrds de DA affectées aux chapitres 46-13 "indemnité complémentaire mensuelle " et 46-16 " revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés " au titre de l'exercice 2018 se sont avérées insuffisantes pour couvrir le montant réel du soutien accordé à 2.585.922 bénéficiaires qui s'élève selon les situations financières présentées par la CNR et la CASNOS à 102,520 Mrds de DA, ce qui a entraîné des dettes d'un montant de 259,298 Mrds de DA dont 37,720 Mrds de DA au titre de l'exercice de 2018, comme le montre la situation suivante :

Unité : Mrds de DA

Chapitre	Nature de soutien	Organisme	Nombre de bénéficiaires	Montant de soutien payé	Crédits budgétaire affectés			Déficit constaté	
					Solde années antérieures	Année 2018	total	Année 2018	Cumulé des années antérieures
46-13	ICAR	CNR	246 027	2,856	-3,713	1,350	-2,363	-1,506	-5,219
46-16	Revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	RNR	2 224 707	92,755	-216,520	57,400	-159,120	-35,355	-251,875
		CASNOS	115 188	6,609	-1,344	5,750	4,406	-0,859	-2,203
		Total Chapitre	2 339 895	99,364	-217,864	63,150	-154,714	-36,214	-254,079
<b>Total général</b>			<b>2 585 922</b>	<b>102,220</b>	<b>-221,577</b>	<b>64,500</b>	<b>-157,078</b>	<b>-37,720</b>	<b>-259,298</b>

Source : MTESS, CNR et CASNOS

- L'exécution du budget de fonctionnement du ministère de l'énergie a généré des dettes d'un montant de 490 millions de DA constatées au titre de la compensation du prix de l'eau en provenance de dessalement, et ce, en raison de l'insuffisance de la dotation budgétaire du chapitre y afférent.

De même, les dettes vis-à-vis de l'entreprise publique économique relatives à la compensation du prix des produits pétroliers importés au titre des exercices de 2017 et 2018, ont atteint un montant de 588 Mrds de DA. Cette compensation a été prévue par les dispositions du décret exécutif n° 15-87 du 11 mars 2015 définissant le montant et les modalités d'octroi de subventions pour sujétion imposée par l'Etat pour l'importation des produits pétroliers, qui prévoit en son article 6 que la compensation du différentiel soutenu par l'Etat soit inscrit au titre du budget du ministère chargé des hydrocarbures.

- Au ministère de l'industrie et des mines, les dettes se rapportant aux frais de fonctionnement s'élèvent à un montant de 35,777 millions de DA dont 8,307 millions de DA au titre de l'exercice 2018.

- Le montant global des frais judiciaires prononcés à l'encontre des collectivités locales, a atteint, à fin 2018, un montant 17,816 Mrds DA contre 16,043 Mrds DA en 2017 dont seulement 4,606 Mrds DA, a été régularisé.

### 1.3. Les modifications et les dépassements sur les crédits budgétaires

#### 1.3.1. Les transferts et les virements de crédit

Le recours fréquent à des modifications de crédits sur les budgets des départements ministériels constitue un signe de sous-budgétisation. A l'inverse, des prélèvements multiples sur un chapitre ou des reliquats importants sur le budget général ou au sein d'un établissement bénéficiaire d'une subvention indiquent une surbudgétisation.

Les ajustements de crédits au profit des différents départements ministériels opérés à partir du budget des charges communes ont totalisé un montant de 146,626 Mrds de DA (43,079 Mrds de DA au titre de LFI et 103,55 Mrds DA au titre de LFC) contre des versements effectués pour le compte de ce dernier d'un montant de 16,950 Mrds de DA (4 Mrds DA au titre de LFI et 12,949 Mrds DA au titre de LFC).

Les rattachements effectués au profit des différents départements ministériels se présentent comme suit :

### Les transferts et les virements de crédit

Ministère	Crédits ouverts LFI	Transfert dans le cadre LFI	Transfert dans le cadre LFC	Total des Crédits révisés	%
Présidence de la République	7 859 006 000	385 505 000	27 000 000	8 271 511 000	5,24
Services du PM	4 458 622 000	11 768 000	12 000 000	4 482 390 000	0,53
Défense nationale	1 118 297 000 000	312 000 000		1 118 609 000 000	0,028
MICLAT	425 576 433 000	7 289 600 000	12 069 489 173	444 935 522 173	4,55
Affaires Etrangères	35 216 850 000	1 579 300 000	4 255 720 000	41 051 870 000	16,57
Justice	74 543 069 000		5 440 353 000	79 983 422 000	7,30
Finances	86 823 922 000	34 000 000	91 732 509	86 949 654 509	0,14
Energie	50 806 569 000			50 806 569 000	
Moudjahidine	225 169 592 000			225 169 592 000	
Affaires religieuses	25 244 314 000		29 254 644	25 273 568 644	0,12
Education nationale	709 558 540 000	1 091 386 000	544 249 000	711 194 175 000	0,23
Enseignement supérieur	313 336 878 000	2 110 000	19 002 399 481	332 341 387 481	6,07
Formation et enseignement professionnel	46 840 000 000	471 000 000	1 389 764 538	48 700 764 538	3,97
Culture	15 272 000 000		3 649 921	15 275 649 921	0,024
Poste et tech de l'info	2 344 644 000		347 609 979	2 692 253 979	14,83
Jeunesse et sports	35 237 000 000	3 650 000 000	900 000 000	39 787 000 000	12,91
Solidarité Nationale	67 379 794 000	11 400 000	303 347 909	67 694 541 909	0,47
Industries et mines	4 612 355 000		963 697	4 613 318 697	0,02
Agri, Deve Rural	211 814 118 000	14 500 000 000	24 311 597 040	250 625 715 040	18,32
Habitat, Urbanisme	16 624 426 000	30 000 000	1 147 080 000	17 801 506 000	7,08
Commerce	19 979 062 000		1 587 761 253	21 566 823 253	7,95
Communication	20 702 804 000		5 178 738	20 707 982 738	0,02
Travaux publics et transports	25 984 720 000		15 410 000 000	41 394 720 000	59,30
Ressources en eau	14 099 310 000	6 000 000 000	14 000 000	20 113 310 000	42,65
Tourisme et Artisanat	3 157 141 000		32 055 000	3 189 196 000	1,02
Santé, Population et la Réforme Hospitalière	392 163 373 000	3 710 000 000	3 654 831 400	399 528 204 400	1,88
Travail, emploi et Sécurité Sociale	154 011 680 000		17 559 409	154 029 239 409	0,01
Relation avec le Parlement	229 880 000		1 115 500	230 995 500	0,49
Environnement et Energie Renouvelable	2 136 204 000			2 136 204 000	
S/Total	4 109 479 306 000	39 078 069 000	90 598 712 191	4 239 156 087 191	3,16
Charges communes	474 982 927 000	-39 078 069 000	-90 598 712 191	345 306 145 809	-27,30
<b>Total général</b>	<b>4 584 462 233 000</b>			<b>4 584 462 233 000</b>	

Source : Ministère des finances

Ainsi, les crédits initiaux inscrits pour le compte des départements ministériels au titre de la loi des finances initiale et complémentaire ont subi des réajustements à la hausse avec un taux de 3,16%, passant d'un montant de 4.109,479 Mrds de DA à 4.239,156 Mrds de DA.

Les réajustements les plus importants ont été enregistrés au niveau de cinq (05) départements ministériels :

- Le ministère des travaux publics et des transports doté d'un crédit initial de 25,985 Mrds de DA, a bénéficié d'un transfert de crédits opéré sur le budget des charges communes d'un montant de 15,410 Mrds de DA (+59,43%), portant ainsi les crédits révisés à 41,394 Mrds de DA. Les transferts effectués sont intervenus pour prendre en charge l'insuffisance de crédits de certains chapitres se rapportant aux moyens des services (410 millions de DA) et la régularisation des compensations financières au titre de sujétions de service public pour la période de 2009-2018 au profit de la compagnie d'Air Algérie (15 Mrds de DA).

- Le ministère des ressources en eau, les crédits initiaux dont il dispose d'un montant de 14,099 Mrds de DA, ont été portés à 20,133 Mrds DA, soit une évolution de 42,65%, correspondant à un montant de 6,014 Mrds de DA.

Ces transferts sont opérés pour prendre en charge les dépenses suivantes :

- Contribution de l'Etat pour 2018 pour renflouer la caisse de l'ADE (3 Mrds de DA), et d'apurer ses dettes vis à vis du SONELGAZ et la mobilisation de l'eau pour la population (3 Mrds de DA),
- Prise en charge des frais d'organisation de la 21<sup>ème</sup> session de la commission intergouvernementale mixte Algéro-Serbe de coopération économique, scientifique et technique (14 millions DA).

- Le ministère de L'agriculture, du développement rural et de la pêche : Les crédits initiaux d'un montant de 211,814 Mrds de DA, ont été portés à 250,626 Mrds de DA, soit un taux d'augmentation de 18,32% (38,812 Mrds de DA). Ces modifications ont été opérées pour prendre en charge les dettes enregistrées et les besoins en crédits suivants :

- Contribution à l'OAIC destinée au soutien de l'orge (10 Mrds de DA) ;
- Contribution à l'OAIC pour la prise en charge de la première tranche du reliquat des frais de transport des céréales pour la période 2013-2016 (4,5 Mrds de DA) ;
- Règlement de la 1<sup>ère</sup> tranche des créances détenues par l'agence nationale des fréquences sur l'administration des forêts (10 Mrds de DA) ;
- Couverture du différentiel prévisionnel des céréales pour novembre 2018 (13 Mrds DA) et prise en charge des frais financiers du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 de l'ONIL (1,3 Mrd DA).

- Le ministère de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique : Les crédits initiaux inscrits par la loi de finances initiale d'un montant de 2,345 Mrds de DA, ont été augmentés au cours de l'exercice de 347,610 millions (14,83%) pour atteindre un montant de 2,692 Mrds de DA. Ces augmentations sont destinées à la prise en charge des frais d'honoraires d'avocat relatif au litige international, ainsi que les frais d'expertise y afférents.

- Le ministère des affaires étrangères : Les crédits initiaux d'un montant de 35,217 Mrds de DA, ont été revus à la hausse de 16,57% (5,835 Mrds de DA) pour atteindre un montant de 41,052 Mrds de DA. Les transferts de crédits sont intervenus pour la régularisation des dettes des exercices antérieurs enregistrés sur les chapitres liés au fonctionnement des services du ministère à l'étranger d'une part, et à des actions diverses d'autre part. Ainsi, les différents transferts portent sur les actions suivantes :

- Acquisition de 02 véhicules administratifs au profit de l'administration centrale : 10 millions de DA ;
- Prise en charge des bourses et des frais d'inscription de 400 enseignants dans le cadre du programme national exceptionnel, et la consignation des fonds pour la couverture des frais d'arbitrage international de 1,569 Mrds de DA ;
- Dépense dans le cadre de la coopération internationale et le renouvellement de deux (02) véhicules du centre culturel algérien à paris : 127,28 millions DA ;
- Contribution algérienne volontaire au fonds régional de gestion des risques acridiens (59,09 millions DA) et financement du nouveau programme intitulé « activité citoyenne de proximité à l'étranger dans le cadre de la coopération sécuritaire : 118,19 millions de DA ;
- Prise en charge de l'insuffisance de crédits enregistrée au titre du chapitre abritant les dépenses liées à la coopération internationale, ainsi que ceux des services extérieurs du ministère (indemnités et allocations diverses et rémunération des agents contractuels et du fonctionnement des services) : 3,941 Mrds de DA ;
- Acquisition de 05 bus au profit de la république du Niger dans le cadre d'un don : 69,25 millions de DA.

- Le ministère de la jeunesse et des sports : Les crédits initiaux d'un montant de 35,237 Mrds de DA, ont été augmentés de (+4,550 Mrds de DA) soit (12,91%), pour atteindre 39,787 Mrds de DA pour prendre en charge les opérations suivantes :

- Prise en charge des frais de l'organisation des troisièmes jeux africains de la jeunesse en Algérie en juin 2018 et la préparation sportive des jeunes athlètes : 3,650 Mrds de DA ;
- Prise en charge des activités estivales : 0,600 Mrds de DA ;
- Prise en charge des frais liés à la préparation des équipes nationales en perspective des jeux méditerranées d'Oran 2021, des jeux africains de 2019 et de jeux olympiques de Tokyo 2020 : 0,300 Mrds de DA.

- Le ministère de la justice : Les crédits initiaux d'un montant de 74,217 Mrds de DA ont subi des modifications à la hausse de 5,440 Mrds de DA (7,77%), portant ainsi, les crédits révisés, à 79,983 Mrds de DA. Les transferts de crédits ont été opérés pour la régularisation des dettes enregistrées et l'insuffisance de crédits pour les dépenses suivantes :

- Couverture des honoraires des huissiers de la justice et des avocats (3,78 Mrds de DA) et d'autres dépenses de fonctionnement des services de l'administration

centrale (0,713 Mrd de DA), de la DGAPR (0,286 Mrds de DA) et de l'office central de répression de la corruption (0,900 Mrds de DA) ;

- Augmentation de crédits de fonctionnement au profit des services judiciaires et tribunaux administratifs suite à la réception de nouvelles structures, ainsi que la DGAPR pour la prise en charge des charges annexes et des dépenses liées à l'alimentation et l'achat de matériel médical :0,674 Mrds de DA.

- Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : Aux crédits initiaux d'un montant de 313,337 Mrds de DA s'ajoutent des transferts de crédits d'un montant de 19,005 Mrds DA, portant ainsi les crédits révisés à 332,341 Mrds de DA (+6,07%). Les transferts effectués sont liés aux opérations suivantes :

- Frais d'admission à la fondation de partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone Méditerranéenne : 2,11 millions de DA ;
- Couverture de l'insuffisance de dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur (3,8 Mrds de DA), Centres universitaires (0,950 Mrds de DA) et écoles supérieures (0,250 Mrds de DA) ;
- Couverture de l'insuffisance des crédits de fonctionnement de l'ONOU (9 Mrds de DA), des universités (4,1 Mrds de DA) et des centres universitaires (0,900 Mrds de DA).

### 1.3.2. Les modifications apportées aux crédits sont parfois inappropriées

Les dotations budgétaires de certains chapitres ne répondent pas toujours à des besoins suffisamment évalués, ce qui est loin de se conformer à la note d'orientation du ministère des finances de l'exercice 2018.

De ce fait les prévisions sont peu maîtrisées, ainsi des modifications de crédits du budget des charges communes se sont avérées, parfois, sans utilité, en plus du niveau de consommation relativement faible réalisé sur certains chapitres. Les observations suivantes illustrent cette situation :

- Au niveau du ministère de la formation et de l'enseignement professionnels, les virements et les transferts de crédits opérés pour le compte de certains chapitres sont avérés en définitif sans utilité, comme le montre le tableau ci-après :

**Unité : DA**

Nature de l'opération	N° de chapitre	Désignation	Crédits révisés	consommations	Reliquats	Montants transfert ou de virement au chapitre
<b>Virements inter chapitre</b>	<b>31-12</b>	Indemnité et allocations diverses « administration déconcentrée »	646 255 000	614 737 517,26	31.517.482,74	9.255.000
	<b>33-13</b>	Sécurité sociale « administration déconcentrée »	313 538 000	298 250 224,65	15 287 755,35	2 447 000
<b>transferts du budget de l'Etat</b>	<b>34-11</b>	Remboursements des frais	32 617 000	28 653 744,58	3 963 255,42	117 000
	<b>37-12</b>		89 000	0	89 000	89 000
	<b>37-15</b>		12 330 000	10 850 623,95	1 479 376,05	330 000

Source : Etabli par la Cour des comptes

- Le ministère des moudjahidine, recourt souvent aux modifications des dotations budgétaires de certains chapitres à travers le virement total des crédits, ce qui dénote la non maîtrise de prévisions budgétaires. Les exemples suivants illustrent ce constat :

- Virement intégral des crédits du chapitre (46-03/art 01) au chapitre (46-03/ art 03) d'une valeur de 500.000 DA ;
- Virement intégral des crédits du chapitre (46-03/ art 02) au chapitre (46-03/art 03) d'une valeur de 38.000.000 DA ;
- Virement intégral des crédits du chapitre (46-03/art 04) au chapitre (46-03/art 03) d'une valeur de 7.500.000 DA ;
- Virement intégral des crédits du chapitre (46-04/ art 01) au chapitre (46-04 /art 02) d'une valeur de 2.000.000 DA.

- Au niveau du ministère de la santé, certains chapitres n'ont pas enregistré de consommation tels que, les chapitres : 46-02 « encouragements aux œuvres de sauvegarde de la santé » (700.000 DA), 46-03 « contribution au financement du croissant rouge algérien » (9.000.000 DA), 46-07 « contribution aux associations d'utilité publique » (200.000 DA) et 46-09 « coopération internationale » (11.000.000 DA).

- Le ministère des ressources en eau a bénéficié d'un transfert de crédits de 14 millions de DA pour le compte du chapitre 37-03 « Administration centrale - Conférences et séminaires », portant les crédits révisés à un montant de 15,480 millions DA, alors que, le taux de consommation n'a atteint que 37,94% des crédits révisés. De même, un virement de crédits a été effectué du chapitre 34-04 au du chapitre 34-01, mais les consommations atteignent un taux de seulement 58%.

- Au niveau du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, les prévisions budgétaires n'étaient pas basées sur une identification précise des besoins dans la mesure où la consommation des crédits réservés aux services centraux, hors frais judiciaires, est de 43,39%. En effet, les crédits du quatrième titre «interventions publiques» ont enregistré un solde de 22,431 millions de DA sur le total des crédits du titre 4 s'élevant à 303,500 millions de DA.

- Concernant les services du Premier ministre, et à l'instar des exercices antérieurs, les crédits prévus, au titre de certains chapitres, n'ont pas connu de consommations et ont fait l'objet de virement aux chapitres des dépenses se rapportant aux matériels et fonctionnement des services, aux travaux d'entretien et aux dépenses diverses, c'est le cas des chapitres 37-10 « Dépenses relatives à la communication institutionnelle » et 37-11 « Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance » dotés, respectivement, de 200 millions de DA et 14 millions de DA.

A l'instar des exercices précédents, des modifications importantes ont été opérées, sur les crédits initiaux affectés aux chapitres de la 4<sup>ème</sup> partie « matériel et fonctionnement des services », ce qui dénote l'insuffisante maîtrise des besoins réels, tel qu'il est illustré par les chapitres ci-après :

Unité : DA

Chapitre	Crédits initial	Transferts	Crédit révisé	Taux de révision
34-01	216.600.000	103.000.000	319.600.000	47,55%
34-02	6.650.000	20 000 000,00	26 650 000	300,75%
34-03	5 700 000	10 000 000	15 700 000	175,44%
34-80	42 750 000	47 000 000	89 750 000	109,94%
34-92	156 000 000	27 500 000	183 500 000	17,63%
35-01	14 000 000	15 500 000	29 500 000	110,71%
37-01	5 000 000	1 000 000	6 000 000	20%

### 1.3.3. Les dépassements sur les crédits budgétaires

Les dépassements des crédits enregistrés au titre de l'exercice 2018 d'un montant de 18,366 Mrds de DA, en recul de 85,58% par rapport à 2017 (127,379 Mrds de DA), concernent essentiellement les crédits évaluatifs des chapitres suivants :

- Dettes publiques et dépenses en atténuation des recettes (10,63%) ;
- frais judiciaires - frais d'expertise et indemnités dues par l'Etat (83,12 %).

Les dépassements de crédits les plus élevés ont été constatés dans les budgets des charges communes (1,951 Mrds de DA) et au niveau des ministères de l'habitat et de l'urbanisme (4,547 Mrds de DA), de l'intérieur et des collectivités locales et de l'aménagement du territoire (4,297 Mrds de DA), des travaux publics (1,770 Mrds de DA) et de la culture (1,327 Mrds de DA).

A titre illustratif, les ministères de l'habitat, de la culture et de tourisme ont enregistré des dépassements au titre des chapitres 34-97 : « Administration centrale : Frais judiciaires - frais d'expertise - indemnités dues par l'Etat », 34-98 : « Services déconcentrés : Frais judiciaires - frais d'expertise - indemnités dues par l'Etat », comme indiqué dans le tableau ci-après :

#### Dépassement de crédit relatif aux ministères (Habits, Culture et Tourisme)

Unité : DA

Ministères	Chapitres	Crédits	Dépenses	Solde
<b>Habitat</b>	34-97 : « Administration centrale : Frais judiciaires - frais d'expertise - indemnités dues par l'Etat »	1 000,00	2 837 817 649,63	-2 837 816 649,63
	32-12 : « Services déconcentrés Pensions de service et pour dommages corporels »	4 000 000,00	6 469 447,68	- 2 469 447,68
	34-98 : « Services déconcentrés : Frais judiciaires _ frais d'expertise _ indemnités dues par l'Etat »	58 000,00	619 599 522,72	- 619 541 522,72
	34-98 : « Services déconcentrés : Frais judiciaires _ frais d'expertise _ indemnités dues par l'Etat »	48 000,00	47 579 305,75	- 47 531 305,75
	32-12 : « Services déconcentrés : Pensions de service et pour dommages corporels »	5 000 000,00	6 419 703,59	- 1 419 703,59
	34-98 : « Services déconcentrés : Frais judiciaires _ frais d'expertise _ indemnités dues par l'Etat »	48 000,00	1 037 448 064,69	- 1 037 400 064,69
	34-14 : « Services déconcentrés : Charges annexes »	39 900 000,00	40 286 847,34	- 386 847,34
	<b>Total</b>		<b>49 055 000,00</b>	<b>4 595 620 541,40</b>

Ministères	Chapitres	Crédits	Dépenses	Solde
Culture	34-97 : « Administration centrale : Frais judiciaires -frais d'expertise -indemnités dues par l'Etat »	6 000,00	349 241 548,75	- 349 235 548,75
	34-98 : « Services déconcentrés : Frais judiciaires _ frais d'expertise _ indemnités dues par l'Etat »	760 000,00	978 792 347,65	- 978 032 347,65
	<b>Total</b>	<b>766 000,00</b>	<b>1 328 033 896,40</b>	<b>- 1 327 267 896,40</b>
Tourisme	32-01 : « Administration centrale : rentes d'accidents du travail »	72 000,00	78 404,03	- 6 404,03
	32-02 : « Administration centrale : Pensions de services et pour dommages corporels »	640 000,00	935 549,15	- 295 549,15
	34-97 : « Administration centrale : Frais judiciaires - frais d'expertise -indemnités dues par l'Etat »	29 000,00	971 583 738,86	- 971 554 738,86
	<b>Total</b>	<b>741 000,00</b>	<b>972 597 692,04</b>	<b>- 971 856 692,04</b>
<b>Total général</b>		<b>50 562 000,00</b>	<b>6 896 252 129,84</b>	<b>- 6 845 690 129,84</b>

Source : ACCT

Par ailleurs, deux (02) dépassements ont été enregistré au niveau de deux chapitres à caractère limitatif, à savoir le chapitre 37-35 « Etablissement Pénitentiaires–frais de fonctionnement du juge d’application des peines et le chapitre 34-14 « Charges annexes–services déconcentrés des équipements publics » ministère des travaux publics pour des montants respectivement de 72 258,68 DA et 386 847,34 DA.

**Tableau n° 02 : Situation des crédits révisés et consommés par titre et partie (Exercices 2017-2018)**

Unité : DA

Titres et parties	Intitulés	2017			2018			Taux de Consom
		Crédits révisés	Crédits consommés	Reliquats	Crédits révisés	Crédits consommés	Reliquats	
<b>Titre 1 : Dette publique et dépenses en atténuation de recettes</b>								
1 <sup>ère</sup> partie	Dette intérieure amortissable	600 000 000,00	2 347 259 006,13	-1 747 259 006,13	2 100 000 000,00	3 279 436 478,70	-1 179 436 478,70	156,16
2 <sup>ème</sup> partie	Dette Flottante	84 600 000 000,00	164 166 475 478,88	-79 566 475 478,88	114 400 000 000,00	98 143 700 974,31	16 256 299 025,69	85,79
3 <sup>ème</sup> partie	Pensions militaires	24 000 000 000,00	24 000 000 000,00	0,00	24 000 000 000,00	24 000 000 000,00	0,00	100,00
5 <sup>ème</sup> partie	Dépenses en atténuation des recettes	26 085 000 000,00	49 033 427 212,75	-22 948 427 212,75	26 085 000 000,00	22 141 418 016,93	3 943 581 983,07	84,88
<b>Sous total Titre 1</b>		<b>135 285 000 000,00</b>	<b>239 547 161 697,76</b>	<b>-104 262 161 697,76</b>	<b>166 585 000 000,00</b>	<b>147 564 555 469,94</b>	<b>19 020 444 530,06</b>	<b>88,58</b>
<b>Titre 2 : pouvoirs publics</b>								
1 <sup>ère</sup> partie	Personnels, rémunération d'activité	14 517 900 000,00	14 390 400 000,00	127 500 000,00	14 463 185 809,00	14 463 185 809,00	0,00	100,00
<b>Sous total Titre 2</b>		<b>14 517 900 000,00</b>	<b>14 390 400 000,00</b>	<b>127 500 000,00</b>	<b>14 463 185 809,00</b>	<b>14 463 185 809,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>
<b>Titre 3 : Moyens de services</b>								
1 <sup>ère</sup> partie	Personnels, rémunération d'activité	1 815 683 533 000,00	1 750 256 014 002,92	65 427 518 997,08	1 752 391 810 000,00	1 703 884 398 228,05	48 507 411 771,95	97,23
2 <sup>ème</sup> partie	Pensions et allocations	144 538 207 000,00	144 571 856 068,56	-33 649 068,56	147 417 338 000,00	146 005 578 658,73	1 411 759 341,27	99,04
3 <sup>ème</sup> partie	Charges sociales	456 237 291 000,00	438 906 771 649,86	17 330 519 350,14	448 317 196 000,00	436 564 116 970,36	11 753 079 029,64	97,38
4 <sup>ème</sup> partie	Matériel et fonctionnement des services	91 365 690 000,00	99 593 798 120,95	-8 228 108 120,95	115 582 332 989,00	122 779 025 824,08	- 7 196 692 835,08	106,23
5 <sup>ème</sup> partie	Travaux d'entretien	8 865 198 000,00	8 090 711 177,04	774 486 822,96	8 508 783 000,00	7 813 973 044,27	694 809 955,73	91,83
6 <sup>ème</sup> partie	Subventions de fonctionnement	458 319 671 000,00	458 205 535 287,54	114 135 712,46	473 701 901 000,00	473 310 721 351,29	391 179 648,71	99,92
7 <sup>ème</sup> partie	Dépenses diverses	197 943 434 000,00	120 337 299 296,93	77 606 134 703,07	99 682 144 202,00	94 816 941 657,78	4 865 202 544,22	95,12
<b>Sous total Titre 3</b>		<b>3 172 953 024 000,00</b>	<b>3 019 961 985 603,80</b>	<b>152 991 038 396,20</b>	<b>3 045 601 505 191,00</b>	<b>2 985 174 755 734,56</b>	<b>60 426 749 456,44</b>	<b>98,02</b>
<b>Titre 4 : Interventions publiques</b>								
1 <sup>ère</sup> partie	Interventions Publiques	239 000 000,00	211 775 000,98	27 224 999,02	239 000 000,00	224 100 000,00	14 900 000,00	93,77
2 <sup>ème</sup> partie	Actions internationales	24 877 148 000,00	24 308 553 282,38	568 594 717,62	23 361 505 000,00	22 867 065 362,67	494 439 637,33	97,88
3 <sup>ème</sup> partie	Actions éducative et culturelle	13 828 225 000,00	12 252 140 926,75	1 576 084 073,25	15 360 436 000,00	14 175 102 439,25	1 185 333 560,75	92,28
4 <sup>ème</sup> partie	Action économique : publique et encourage	331 313 220 000,00	326 066 384 713,17	5 246 835 286,83	390 790 402 000,00	385 140 350 197,48	5 650 051 802,52	98,55
6 <sup>ème</sup> partie	Action sociale : assistance et solidarité	898 481 444 000,00	859 960 447 264,18	38 520 996 735,82	927 998 199 000,00	918 701 355 194,91	9 296 843 805,09	99,00
7 <sup>ème</sup> partie	Action sociale : Prévoyance	347 000 000,00	347 000 000,00	0,00	63 000 000,00	0,00	63 000 000,00	0,00
<b>Sous total Titre 4</b>		<b>1 269 086 037 000,00</b>	<b>1 223 146 301 187,46</b>	<b>45 939 735 812,54</b>	<b>1 357 812 542 000,00</b>	<b>1 341 107 973 194,31</b>	<b>16 704 568 805,69</b>	<b>98,77</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 591 841 961 000,00</b>	<b>4 497 045 848 489,02</b>	<b>94 796 112 510,98</b>	<b>4 584 462 233 000,00</b>	<b>4 488 310 470 207,81</b>	<b>96 151 762 792,19</b>	<b>97,90</b>

Source : Ministère des finances (ACCT)

**Tableau n° 03 : Etat des crédits ouverts, révisés et consommés au titre des départements ministériels (exercice 2018)**

DEPARTEMENTS MINISTERIELS	Crédits 2018			Ecart en valeur	Taux de cons
	Ouverts	Révisés	Consommés		
Présidence de la République	8 244 511 000,00	8 271 511 000,00	6 388 386 580,09	1 883 124 419,91	77,23
Services du Premier ministre	4 470 390 000,00	4 482 390 000,00	4 232 443 082,12	249 946 917,88	94,42
Défense nationale	1 118 609 000 000,00	1 118 609 000 000,00	1 117 298 088 326,59	1 310 911 673,41	99,88
Affaires étrangères	36 796 150 000,00	41 051 870 000,00	40 498 796 732,68	553 073 267,32	98,65
Intérieur, collectivités locales et aménagement du territoire	432 866 033 000,00	444 935 522 173,00	429 145 132 295,11	15 790 389 877,89	96,45
Justice	74 543 069 000,00	79 983 422 000,00	77 285 124 801,92	2 698 297 198,08	96,63
Finances	86 857 922 000,00	86 949 654 509,00	78 273 727 649,57	8 675 926 859,43	90,02
Energie	50 806 569 000,00	50 806 569 000,00	49 812 626 804,17	993 942 195,83	98,04
Moudjahidine	225 169 592 000,00	225 169 592 000,00	220 473 997 793,92	4 695 594 206,08	97,91
Affaires religieuses et wakfs	25 244 314 000,00	25 273 568 644,00	24 497 043 267,50	776 525 376,50	96,93
Education nationale	710 649 926 000,00	711 194 175 000,00	694 677 028 154,46	16 517 146 845,54	97,68
Enseignement supérieur et recherche scientifique	313 338 988 000,00	332 341 387 481,00	332 095 943 701,04	245 443 779,96	99,93
Formation et enseignement professionnels	47 311 000 000,00	48 700 764 538,00	48 550 520 925,45	150 243 612,55	99,69
Culture	15 272 000 000,00	15 275 649 921,00	15 914 174 071,58	- 638 524 150,58	104,18
Poste, télécommunications, technologies et numérique	2 344 644 000,00	2 692 253 979,00	2 381 116 008,62	311 137 970,38	88,44
Jeunesse et sports	38 887 000 000,00	39 787 000 000,00	37 727 603 822,06	2 059 396 177,94	94,82
Solidarité nationale, famille et condition de la femme	67 391 194 000,00	67 694 541 909,00	67 078 092 235,93	616 449 673,07	99,09
Industrie et mines	4 612 355 000,00	4 613 318 697,00	4 283 915 027,02	329 403 669,98	92,86
Agriculture, développement rural et pêche	226 314 118 000,00	250 625 715 040,00	247 677 603 383,14	2 948 111 656,86	98,82
Habitat, urbanisme et ville	16 654 426 000,00	17 801 506 000,00	19 859 600 128,48	- 2 058 094 128,48	111,56
Commerce	19 979 062 000,00	21 566 823 253,00	17 242 974 815,96	4 323 848 437,04	79,95
Communication	20 702 804 000,00	20 707 982 738,00	20 427 668 841,03	280 313 896,97	98,65
Travaux publics et transports	25 984 720 000,00	41 394 720 000,00	40 607 321 835,13	787 398 164,87	98,10
Ressources en eau	20 099 310 000,00	20 113 310 000,00	19 325 998 802,12	787 311 197,88	96,09
Tourisme et artisanat	3 157 141 000,00	3 189 196 000,00	3 708 737 018,11	- 519 541 018,11	116,29
Santé, population et réforme hospitalière	395 873 373 000,00	399 528 204 400,00	398 180 461 483,10	1 347 742 916,90	99,66
Travail, emploi et sécurité sociale	154 011 680 000,00	154 029 239 409,00	153 444 882 870,98	584 356 538,02	99,62
Relations avec le Parlement	229 880 000,00	230 995 500,00	205 049 116,64	25 946 383,36	88,77
Environnement et énergies renouvelables	2 136 204 000,00	2 136 204 000,00	1 958 678 495,78	177 525 504,22	91,69
<b>Sous-total</b>	<b>4 148 557 375 000,00</b>	<b>4 239 156 087 191,00</b>	<b>4 173 252 738 070,30</b>	<b>65 903 349 120,70</b>	<b>98,45</b>
Charges communes	435 904 858 000,00	345 306 145 809,00	315 057 732 137,51	30 248 413 671,49	91,24
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 584 462 233 000,00</b>	<b>4 584 462 233 000,00</b>	<b>4 488 310 470 207,81</b>	<b>96 151 762 792,19</b>	<b>97,90</b>

**Sources :** - Crédits ouverts (les lois de finances initiale et complémentaire 2018)

- Crédits révisés et consommés (ACCT)

## 2. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le budget d'équipement pour l'année 2018, a été élaboré dans le cadre de la poursuite des modalités de financement des opérations prévues dans le cadre du programme d'investissements publics (2015-2019), en donnant la priorité à l'allocation des fonds disponibles pour le parachèvement des projets en cours de réalisation dans les délais fixés et aux coûts prévus, aux réévaluations nécessaires à l'achèvement des projets en cours pouvant être livrés en 2018 et le règlement des créances détenues sur l'Etat. Une contribution exceptionnelle du budget (500 Mrds de DA) avait également été accordée à la caisse nationale des assurances sociales (CNAS), pour le traitement de la dette de la Caisse nationale des retraites (CNR), aux fins de préserver la stabilité et l'équilibre financier de de la Caisse.

Les dépenses d'équipement comprennent les dépenses d'investissement et les opérations en capital. Pour 2018, les crédits d'investissement ouverts s'élèvent à 2.593,173 Mrds DA. Les crédits révisés se montent à 2.842,034 Mrds DA, et mobilisés à hauteur de 2.809,497 Mrds DA. Les crédits alloués se sont élevés à 3.261,589 Mrds DA et exécutés à hauteur de 2.433,253 Mrds DA, soit un taux de 74,60 %.

Le total des crédits ouverts dans le cadre d'opérations en capital s'élève à 1.450,143 Mrds DA, les crédits révisés s'établissent à 1.201,282 Mrds DA.

### 2.1. Analyse générale des dépenses d'équipement

#### 2.1.1. Les autorisations de programme

##### - Les Autorisations de programme votées

La loi de finances complémentaire de 2018 a prévu 2.770,507 Mrds de DA, contre 1.386,673 Mrds de DA en 2017, soit une hausse de 1.383,834 Mrds de DA (99,80%). Ces autorisations de programme couvrent les dépenses d'investissements à hauteur de 2.154,520 Mrds de DA et les opérations en capital à hauteur de 615,987 Mrds de DA.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autorisations de programme pour les années 2017 et 2018 :

Unité : Mrds DA

Désignation	2017			2018 (LFC)			Variation (en %)
	Dépenses d'investi	Opération en capital	Total (1)	Dépenses d'investi	Opération en capital	Total (2)	
Autorisation de Programme							
Crédit votés	1 221,323	165,350	<b>1 386,673</b>	2 154,520	615,987	<b>2 770,507</b>	<b>99,80</b>
Crédit modifiés	1 386,665	-	<b>1 386,665</b>	2 750,414	20,093	<b>2 770,507</b>	<b>99,80</b>
Crédit de paiement							
Crédit votés	1 620,431	670,943	<b>2 291,374</b>	2 593,173	1 450,143	<b>4 043,316</b>	<b>76,46</b>
Crédit modifiés	1 838,872	452,502	<b>2 291,374</b>	2 842,034	1 201,282	<b>4 043,316</b>	<b>76,46</b>
Crédit mobilisés	1 820,022	449,732	<b>2 269,754</b>	2 809,497	1 143,791	<b>3 953,288</b>	<b>74,14</b>

Source : lois de finances et décrets exécutifs pour 2017 et 2018

## - Les réévaluations des autorisations de programme

L'insuffisante maturation des opérations d'équipement public et les retards dans leur mise en œuvre n'ont pas été sans conséquence sur la structure des coûts et la composante physique des projets d'investissement. En effet, la quasi-totalité des autorisations de programmes initiales ont subi des modifications importantes et récurrentes au cours de la phase de réalisation et parfois même avant le début des travaux d'exécution des projets. Ces modifications ont, le plus souvent, touché les coûts, la consistance physique des travaux, les délais de réalisation et voire même la structure des projets.

Les contrôles de la Cour, ont relevé un certain nombre de cas significatifs :

- Au ministère de la communication, la Cour a constaté que vingt-cinq (25) opérations, avec une autorisation de programme totale de 17.555.713.000 DA, avaient subi des réévaluations d'un montant de 8.442.911.000 DA, soit 48,09% :

- Vingt-deux (22) opérations inscrites entre 2007 et 2016, ont connu des réévaluations importantes. Les autorisations de programmes sont passées de 12,830 Mrds de DA à 18,556 Mrds de DA, soit une augmentation de 45% ;
- La réévaluation de trois (03) opérations inscrites en 2017, avant le lancement des travaux d'exécution, les autorisations programmes sont passées de 4,726 Mrds de DA à 7,443 Mrds de DA, soit une augmentation de 57%, comme le montre le tableau ci-dessous :

Unité : En milliers DA

N°	Intitulés des projets	Date d'inscription	Autorisation de Programme	
			Montant Initial	Réévaluation
1	NK 5.751.2.262.035.08 Subvention à l'EPTV pour l'acquisition de six (06) cars de reportage HD.	17/04/2017	2 470 000	959 000
2	NK 5.751.2.262.035.09 Subvention à l'EPTV pour l'acquisition d'équipements audiovisuels.	17/04/2017	2 196 000	1 757 000
3	NK 5.751.8.262.035.05 Subvention à l'EPTV pour la climatisation et l'énergie des deux studios des Eucalyptus.	13/06/2017	60 000	1 000
	<b>TOTAL</b>		<b>4 726 000</b>	<b>2 717 000</b>

- Au ministère de la jeunesse et des sports, le contrôle effectué a permis de recenser un total de 1067 projets inscrits dans les différents programmes d'équipement, dont 723 projets au profit du secteur des sports et 344 pour le secteur de la jeunesse avec une AP initiale globale de 112,715 Mrds de DA, les opérations liées à ces projets ont été réévaluées pour atteindre 129,332 Mrds de DA, soit un taux de 14,74%, avant le début des travaux d'exécution. Le tableau ci-dessous présente des exemples qui illustrent cette situation :

Unité : en millions de DA

Opération			AP			
Numéro	Année	intitulé	initiale	M. réév	finale	Taux
NK5.742. 8.262.116.06.01	2006	Réalisation et équipement d'un stade olympique à Baraki	400	1 000	1 400	0,250
NK5.742. 8.262.117.10.08	2010	Étude et construction de trois piscines adjacentes, Biyada, Boutma et dar el chiokhs	180	180	360	0,100
NK5.742. 2.262.119. 07.01	2007	Etude et construction d'un sabre multisports de 5000 places pour Ouelades sabre	6 000	9 860	15 860	0,164
NK5.742. 8.262.137. 10.04	2010	Étude, réalisation et équipement de deux piscines, Guaren Tindouf, Oum Al-Asal	12	120	240	0,100
NK5.741.8.262.112.12.02	2012	Étude et construction d'une salle omnisport	19	8	27	0,042
NK5.741.2.262.118.11.02	2011	Suivi et achèvement d'un camp jeune à Jijel	100	30	130	0,030
NK5.741.1.262.136.12.13	2012	Réalisation et l'équipement de la maison des jeunes à Matrouha Al-Taref	42,80	20	62,80	0,047
NK5.741.2.262.139.12.01	2012	Réalisation et équipement de l'auberge de jeunesse à El oued	57	25	82	0,044

Source : Nomenclature des investissements du MJS

- Au ministère des ressources en eau, l'insuffisante maturation des opérations d'équipement public et les retards dans le lancement des projets ont amené le ministère à introduire des modifications importantes et récurrentes de plusieurs autorisations de programme durant la phase d'exécution des projets.

Cette situation a eu pour incidence l'augmentation des coûts, La prorogation des délais de réalisation et la révision de la structure des projets. A titre d'exemple l'opération intitulée « transfert EST : transfert Tabellout-Draa Eddis », inscrite le 23/08/2007 pour une AP initiale de 30 Mrds de DA (programme de développement économique des Hauts Plateaux-PDHP), a connu jusqu'à 2018 dix (10) réévaluations et onze (11) restructurations pour atteindre une AP globale de 60,987 Mrds de DA, soit un taux de réévaluation de 103,29 % de l'AP initiale.

- Au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, vingt-trois (23) opérations ont été réévaluées, au titre de l'année 2018. Le montant des autorisations de programmes est passé de 1,757 millions de DA à 1,842 millions de DA, soit un taux de 4,89 % par rapport aux autorisations de programmes initiales.

- Au ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, le taux d'utilisation des autorisations de programmes n'a pas dépassé 45% et le taux de réévaluation a atteint 28%.

### 2.1.2. Les crédits de paiement

#### - Les crédits de paiement ouverts

Le montant des crédits prévu par la loi de finances initiale, pour l'année 2018, s'élèvent à 4.043,316 Mrds de DA, contre 2.291,374 Mrds de DA en 2017, soit une augmentation de 1.751,942 Mrds de DA (+ 76,46%) et se répartissent à hauteur de 2.175,012 Mrds de

DA pour les dépenses d'investissement (53,79%) et de 1.868,303 Mrds de DA pour les opérations en capital (46,21%). La répartition des dépenses d'investissement par secteur d'activité fait ressortir que la part la plus significative est destinée aux secteurs suivants :

- Infrastructure économique et administratives : 29,27% ;
- Soutien à l'accès l'habitat : 17,70% ;
- Divers : 27,59%.

La répartition de ces crédits de paiement a fait l'objet de modifications par quatorze (14) décrets exécutifs qui ont fait augmenter les crédits d'investissement à 2.593,172 Mrds de DA et la diminution des crédits affectés aux opérations en capitale à 1.450,143 Mrds de DA, ce qui représente respectivement 64,13% et 35,86% de la dotation totale en crédits de paiement.

Dans le cadre de la loi de finances complémentaire (LFC) pour 2018, cette dotation a été également modifiée à travers douze (12) décrets exécutifs, à partir de la rubrique « provisions pour dépenses imprévues » qui ont réduits les crédits des opérations en capitale de 1.201,281 Mrds de DA, et ont augmenté les crédits des dépenses d'investissement de 2.842,033 Mrds de DA pour le financement des secteurs « industrie », « Agriculture et Hydraulique », « L'éducation et la formation » et « Soutien à l'accès à l'habitat ». De ce fait, les crédits d'investissement et les opérations en capital, représentent respectivement 70,29% et 29,71% de la totalité des crédits de paiement révisés au cours de l'année 2018.

En définitif, les crédits de paiement révisés au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 4.043,316 Mrds de DA. Hors secteurs « Divers » et « Opérations en capital », les crédits de paiement s'élèvent à 2.211,590 Mrds de DA et sont affectés aux secteurs suivants : Infrastructures routières (17,90%), Logement (15,30%), Hydraulique (09,60%) et Infrastructures administratives (09%).

Par ailleurs, l'année 2018 a enregistré la mobilisation des crédits de paiement pour un montant global de 3.953,287 Mrds de DA, dont 2.809,497 Mrds de DA au profit de l'investissement public (71,07%) et 1.143,790 Mrds de DA en faveur des opérations en capital (28,93%), cela représente 97,77% du montant total des crédits révisés de l'année. Une augmentation sensible par rapport à 2017, qui a enregistré un total de crédits mobilisés de 2.269,754 Mrds de DA, soit une hausse de 74,14% (+1.683,533 Mrds de DA).

Les crédits mobilisés affichent un écart de 2,23% par rapport aux crédits révisés comme l'indique le tableau de répartition sectorielle des crédits révisés et des crédits mobilisés, ci-dessous :

**Tableau n° 04 : Les crédits de paiement de l'exercice 2018**

En : milliers DA

SECTEURS	Crédits Votés LFI	Crédits Votés LFC	Crédits révisés	Crédits mobilisés	Ecart	
					En valeur	En %
Industrie	7 399 089	33 252 373	87 502 373	85 641 133	1 861 240	2,13
Agriculture et hydraulique	157 775 000	211 296 537	247 787 881	247 239 692	548 189	0,22
Soutien aux services productifs	80 309 269	81 660 250	90 585 655	78 620 028	11 965 627	13,21
Infr économ et admin	636 529 424	754 179 551	858 771 444	849 662 189	9 109 255	1,06
Education et formation	118 725 739	218 496 479	248 169 830	243 231 996	4 937 834	1,99
Infr socio-culturelles	89 381 082	154 366 393	160 052 001	158 211 737	1 840 264	1,15
Soutien à l'accès à l'habitat	384 892 820	438 882 252	448 125 668	445 255 894	2 869 774	0,64
Divers	600 000 000	600 498 000	600 498 000	603 093 670	- 2 595 670	- 0,43
PCD	100 000 000	100 540 798	100 540 798	98 540 798	2 000 000	1,99
<b>S/Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 175 012 423</b>	<b>2 593 172 633</b>	<b>2 842 033 650</b>	<b>2 809 497 137</b>	<b>32 536 513</b>	<b>1,14</b>
Sout à l'act écon (Dot aux CAS et bonification du taux d'interet)	638 303 602	669 927 602	668 412 479	643 790 890	24 621 589	3,68
Provisions pour dépenses imprévues	330 000 000	54 646 367	32 869 896	-	32 869 896	100,00
Règlement des créances détenues sur l'Etat	400 000 000	225 569 423	-	-	-	-
Contribution exceptionnelle du budget au profit de la CNAS	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	-	-
<b>S/Total des opérations en capital</b>	<b>1 868 303 602</b>	<b>1 450 143 392</b>	<b>1 201 282 375</b>	<b>1 143 790 890</b>	<b>57 491 485</b>	<b>4,79</b>
<b>Total général</b>	<b>4 043 316 025</b>	<b>4 043 316 025</b>	<b>4 043 316 025</b>	<b>3 953 288 027</b>	<b>90 027 998</b>	<b>2,23</b>

Source : Lois finances 2018 et ACCT

### - Le faible niveau d'exécution des crédits de paiement

Comme dans les rapports précédents, il a été constaté, que la consommation des crédits de paiement était relativement faible et les soldes inutilisés sont importants. Cette situation montre que les services habilités manquent d'efficacité et de célérité dans l'exécution des projets.

Les exemples suivants sont significatifs à cet égard :

- Au ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, la consommation totale du budget d'équipement pour 2018 (budget d'équipement, programme normal, programme de développement du sud et programme des hauts plateaux) s'élève à 5,557 Mrds de DA sur un total des crédits de paiement de 12,161 Mrds de DA, soit un taux de consommation de 45,69 %. Ce taux s'avère faible par rapport à l'ancienneté des opérations inscrites et compte tenu du montant des autorisations de programme s'élevant à 126,019 Mrds de DA. Quant aux consommations cumulées, elles ont atteint, au 31/12/2018, un montant de 71,513 Mrds de DA, soit 56,74%.

Les crédits de paiement ouverts au profit du programme sectoriel centralisé ont atteint 9,844 Mrds de DA avec des consommations de 5,384 Mrds, soit un taux de 54%.

- Au ministère de la solidarité nationale, de la famille et la condition de la femme, le montant global des AP notifiées s'élève à 3,165 Mrds de DA, alors que les consommations enregistrées à fin 2018 ont atteint 1,922 Mrd de DA, soit à peine 47 % du total des AP.

- Au ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, les crédits de paiement mobilisés au profit de quatre établissements sous-tutelle, dont le montant global est de 532.600.493,26 DA n'ont enregistré aucune consommation, à l'exception de l'institut national de la santé publique qui a réalisé une consommation de 22,040 millions de DA sur les 90 millions de DA accordés, soit un taux de 24,49 %. Concernant la dotation globale notifiée à ces établissements, pour un montant de 532 millions de DA, la consommation moyenne enregistrée n'est que de 4 %, tel qu'il ressort du tableau suivant :

Unité : DA

établissement	Solde au 31/12/2017	Crédits de paiements notifiés en 2018	Total des crédits de de paiement	Consommations	Solde au 31/12/2018	%
Agence nationale du sang	493,26	0	493,26	00	493,26	00
Centre national de toxicologie	121.300.000	121.300.000	242.600.000	00	242.600.000	00
Institut national de santé publique	35.000.000	55.000.000	90.000.000	22.040.034,27	67.959.965,73	24,49
Centre national de pharmacovigilance et de matériovigilance	200.000.000	0	200.000.000	00	200.000.000	00
<b>Total</b>	<b>356.300.493,26</b>	<b>176.300.000</b>	<b>532.600 493,26</b>	<b>22.040.034,27</b>	<b>510.560.458,99</b>	<b>4,14</b>

- Au ministère de la justice, le budget d'équipement de la direction générale des finances et des moyens (DGFM) a enregistré, jusqu'au 31 décembre 2018, des taux de consommations nuls (0%) pour trois (03) opérations d'équipement, dont l'une est inscrite en 2010 et imputée dans le chapitre 853 « justice » et les deux autres sont inscrites en 2016 et imputées dans le chapitre 861 « informatique ». Ces opérations totalisent des AP d'un montant global de 224 millions de DA.

- Au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, les crédits de paiement accordés totalisent un montant de 6,827 Mrds de DA, dont 4,468 Mrds de DA ont été notifiés en 2018. Ces crédits ont enregistré un faible taux de consommation de 26,10 %, soit l'équivalent de 1,782 Mrd de DA. Pour la direction générale de la sûreté nationale (DGSN), les AP totalisant une enveloppe de 118.751 Mrds de DA, ont enregistré, à fin 2018, des engagements de 27.460 Mrds DA (23,12%) et des paiements de 13.188 Mrds de DA. La consommation des crédits reste faible de l'ordre de 11,10%. Il en est de même des crédits de paiement notifiés à la direction générale des transmissions nationales, dont le montant cumulé, à fin 2018, est de 484,616 Mrds de DA, et qui sont consommés à hauteur de 77,879 Mrds de DA (16,70 %).

### 2.1.3. L'exécution des dépenses d'équipement

#### a) Au titre des dépenses d'investissement

Les crédits alloués au titre des dépenses d'investissement pour 2018, se sont élevés à 3.261,588 Mrds de DA, supérieurs de 14,76% par rapport aux crédits révisés (2.842,034 Mrds de DA). La répartition de ces crédits par secteurs d'activité est indiquée dans le tableau ci-après :

## Les dépenses d'investissement

Unité : Mrds de DA

Désignation	Crédit voté LFC	Crédits révisés LFC	Crédit mobilisés	Crédit alloués
Industrie	33,252	87,502	85,641	87,289
Agriculture et hydraulique	211,296	247,788	247,240	279,722
Soutien aux services productifs	81,660	90,586	78,620	103,291
Infrastructures Eco et Admi	754,179	858,771	849,662	978,305
Education et formation	218,496	248,170	243,232	315,368
Infrastructures socio- culturelles	154,366	160,052	158,212	246,467
Soutien à l'accès à l'habitat	438,882	448,126	445,256	530,132
Divers	600,498	600,498	603,094	607,443
P.C.D	100,540	100,541	98,541	113,572
<b>Sous-total dépenses d'investissement</b>	<b>2 593,169</b>	<b>2 842,034</b>	<b>2 809,497</b>	<b>3 261,589</b>

Source : Agence comptable centrale du Trésor (ACCT).

Au cours de l'année 2018, les dépenses d'investissement réalisées ont atteint 2 433,253 Mrds de DA, alors que les crédits alloués (balance d'entrée + opérations de l'année) s'élevaient à 3 261,588 Mrds de DA, soit un taux de consommation de 74,60 %. Le solde de fin d'année est de 828,334 Mrds de DA, comme le montre le tableau ci-dessous :

### L'exécution des dépenses d'investissement

Unité : Milliers DA

Désignation	Crédits alloués	Crédits consommés	Taux de réalisation	Soldes
Industrie	87 284 349	7 980 943	9,14	79 303 321
Agriculture et hydraulique	279 722 555	210 367 744	75,21	69 354 810
Soutien aux services productifs	103 291 986	67 731 618	65,57	35 560 367
Infrastructures économiques et administratives	978 305 604	756 884 071	77,37	221 421 532
Education et formation	315 368 126	149 844 148	47,51	165 523 978
Infrastructures socio-culturelles	246 467 148	136 246 074	55,28	110 221 073
Soutien à l'accès à l'habitat	530 132 636	415 696 239	78,41	114 436 397
Divers	607 443 525	600 867 300	98,92	6 576 224
P.C.D	113 572 227	87 635 157	77,16	25 937 069
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 261 588 159</b>	<b>2 433 253 298</b>	<b>74,60</b>	<b>828 334 861</b>

Source : Agence comptable centrale du Trésor (ACCT)

#### b) Au titre des opérations en capital

Les mobilisations des crédits affectés aux opérations en capital sont estimées à 1.143,370 Mrds de DA, soit un taux de réalisation s'élevant à 95,21%. Elle concerne principalement la rubrique « Soutien à l'activité économiques » (dotation aux comptes d'affectation spécial et bonification du taux d'intérêt), qui a enregistré un taux de réalisation de 96,32%, ainsi que la rubrique « Contribution exceptionnelle du budget au profit de la CNAS » qui a connu une réalisation de 100%, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

## Les opérations en capital

Unité : Milliers DA

SECTEURS	Crédits Votés LFC	Mouvement des crédits après la LFC	Crédits révisés LFC	Crédits mobilisés de l'année 2018	Ecart	
					En valeur	En %
Soutien à l'activité économique (Dot aux CAS et bonification du taux d'intérêt)	669 927 602	-1 515 123	668 412 479	643 790 890	24 621 589	3,68
Provisions pour dépenses imprévues	54 646 367	-621 776 471	32 869 896	-	32 869 896	100
Règlement des créances détenues sur l'Etat	225 569 423	-225 569 423	-	-	-	-
Contribution exceptionnelle du budget au profit de la CNAS	500 000 000	0	500 000 000	500 000 000	-	-
<b>Total des opérations en capital</b>	<b>1 450 143 392</b>	<b>-248 861 017</b>	<b>1 201 282 375</b>	<b>1 143 790 890</b>	<b>57 491 485</b>	<b>4,79</b>

Source : Agence comptable centrale du Trésor (ACCT)

Les rubriques « provisions pour dépenses imprévues » et « règlement des créances détenues sur l'Etat » sont transférées aux secteurs par les décrets exécutifs. Les montants transférés sont comptabilisés dans la catégorie « crédits révisés » par secteur.

La rubrique « règlement des créances détenues sur l'Etat » affiche un montant nul en crédits révisés, car sa dotation initiale (crédits votés) a été totalement transférée aux secteurs.

### 2.2. La réalisations des opérations d'investissement

Les investigations réalisées par la Cour sur les conditions de gestion, d'exécution et de suivi des opérations d'équipement au titre de l'exercice 2018, ont montré qu'il existe des lacunes et des insuffisances ayant trait, notamment, à l'inscription des opérations d'équipement public, à la maturation des études, à la conduite et au suivi des programmes d'investissement, au rythme de consommation des crédits de paiement, aux délais d'exécution et d'achèvement des projets d'investissement, à l'exploitation des projets réalisés et à l'assainissement de la nomenclature des opérations d'équipement.

#### 2.2.1. Les opérations d'investissement centralisé

##### - Un manque de maturation des projets et des faiblesses dans le suivi

L'inscription des opérations d'équipement n'était pas toujours conforme aux dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 98-227 du 13 juillet 1998 qui dispose que : « ne peuvent être proposés pour l'inscription en réalisation, au titre du budget d'équipement de l'Etat, que les programmes et projets d'équipement centralisés ayant atteint une maturation suffisante permettant de connaître un début de réalisation dans l'année ».

Le manque de maturation des opérations d'équipement a été relevé au niveau des ministères de l'industrie et des mines, des ressources en eau, de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ainsi qu'au niveau du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables. La Cour a constaté une certaine précipitation dans l'engagement de projets nouveaux en l'absence d'études préalables fiables permettant

d'assurer l'exécution des programmes et projets de manière efficace. Les cas cités ci-après en sont des exemples significatifs :

- Au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme (MSNFCE), l'inscription de certaines opérations présente de nombreuses lacunes dues au manque de maturation de certains projets, à l'exemple de l'opération portant étude et suivi de la réalisation du siège du MSNFCE inscrite en 2014 avec une autorisation de programme (AP) de 189 millions de DA, mais qui a été annulée par décision n ° 762 /MF/DGB du 29 décembre 2016.

Une nouvelle opération a été notifiée et enregistrée en 2017 intitulée « étude, suivi, réalisation et équipement du nouveau siège du MSNFCE », avec une AP de 01 milliard de DA. À ce jour, cette opération n'a pas connu un début d'exécution malgré l'acquisition d'un terrain pour la réalisation du siège du ministère, en 2016, avec un montant de 225.900.000 DA.

Ce projet constitue pourtant une priorité, en raison du mauvais état du siège du ministère et les risques d'inondations.

- Au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, il a été enregistré, au cours de l'année 2018, l'annulation de 18 opérations d'équipement d'une AP globale de 781,949 Mrds de DA, ainsi que la restructuration de 68 opérations d'équipement et la modification des spécifications techniques de 52 opérations.

- Le ministère de l'environnement et des énergies renouvelables a proposé la modification des caractéristiques techniques de tous les projets portant appui à la gestion intégrée des déchets, au motif que les études préalables lancées devaient être adaptées, en raison du changement fréquent de l'assiette devant abriter ces projets dans l'ouest du pays, notamment à Mostaganem. Cette adaptation est susceptible d'entraîner des coûts supplémentaires et retarder la réception des projets, alors qu'ils devraient être réceptionnés au quatrième (4) trimestre de l'année 2020.

#### **- Un manque de rigueur dans l'exécution des projets et le respect des délais**

Plusieurs opérations d'investissement ont connu des retards dans le lancement des projets et dans les délais prévus. Les cas suivants illustrent cette situation :

- Au ministère des affaires étrangères, il a été enregistré l'existence de plusieurs opérations d'équipement inscrites pour le compte des postes diplomatiques et consulaires, dont les CP ont été transférés en leur totalité ou en partie. Pour certaines la date remonte à 2002 et n'avaient connu aucun début d'exécution.

- L'état d'exécution des opérations d'équipement, inscrites à l'indicatif de la Présidence de la république, fait ressortir que sur les 64 opérations inscrites, 14 opérations totalisant une AP globale de 45,680 Mrds de DA (avec la déduction des opérations de l'exercice 2018), n'ont pas connu un début d'exécution. Pour certaines la date d'inscription remonte à 2007. Par exemple, l'opération relative à l'équipement et la décoration du complexe administratif du siège de la Présidence de la République, inscrite en 2007 pour une AP de 24 Mrds de DA et réévaluée à 42 Mrds de DA, n'a pas connu un début d'exécution. L'étude de ce projet a été inscrite en 2006, pour une AP d'un (01) Mrd de DA et réévaluée à 5,26 Mrds de DA. Un contrat d'étude et de suivi a été conclu en 2013. Les paiements effectués en vertu de ce contrat ont atteint 2,476 Mrds de DA.

- Au ministère de la communication, les opérations individualisées, connaissent une exécution très lente, sur soixante-six (66) opérations inscrites, dix (10) opérations, avec une AP totale de 10.618.000.000 DA, soit 20% du total des AP, du programme d'investissement du secteur de la communication, n'avaient connu aucun début d'exécution à la fin décembre 2018. Il convient de citer, entre autres, les opérations suivantes : « Subvention à TDA pour l'acquisition de pylônes auto stables supports d'antennes (VHF et UHF) 1er tranche » pour 1,6 Mrd de DA, « Subvention à l'EPTV pour l'acquisition de six (06) cars de reportage HD (2,470 Mrds de DA) et la Subvention à l'EPTV pour l'acquisition d'équipements audiovisuels pour une AP de 2,196 Mrds de DA.

- Au ministère des affaires religieuses et des Wakfs, l'opération relative à l'étude et au suivi de la réalisation d'un institut pour la formation des cadres des affaires religieuses à Oran, qui doit être achevé en 2015, n'a pas été lancé en raison de l'indisponibilité de l'assiette foncière.

- Des opérations d'équipement inscrites à l'indicatif du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, dans divers chapitres, n'ont jamais connu un début de mise en œuvre, et ce, malgré la disponibilité des crédits de paiement nécessaires et l'ancienneté de leur inscription comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

#### Les projets qui ne sont pas mis en œuvre

Unité : en milliers de DA

Chapitres	Désignation	Nombre des opérations	Prog	A.P	Date d'inscription	Consommation
512	Transport	1	CGOIP	100.000	2014	0
461	Infra- commerciales	5	CGOIP	490.000	2014	0
528	Voies express	3	CGOIP	3.787.051	2014	0
851	Défense nationale	9	CGOIP	810.000	2014	0
831	Bt admn locale	1	CGOIP	40.000	2014	0
852	Sûreté nationale	27	CGOIP	1.127.500	2014	0
854	Protection civile	2	CGOIP	210.000.000	2014	0
631	Formation profs	1	CGOIP	474.000	2015	0
733	Unités légères	6	CGOIP	693.000	2016/14/13	0
741	Jeunesse	1	CGOIP	100.000	2014	0

Source : MHUV

- Au ministère du commerce, il a été relevé un manque de rigueur dans le lancement de certaines opérations d'équipement, tel qu'illustré ci-après :

- L'opération relative à l'étude, la réalisation et l'équipement d'une école de formation et de perfectionnement des agents de contrôle et de répression des fraudes, inscrite en 2009 avec une AP initiale de 100 millions de DA, réévaluée et décentralisée en 2011 au profit de la wilaya de Ghardaïa, n'a jamais démarré à ce jour. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la gestion de la ressource humaine et de l'amélioration de sa performance, notamment au niveau des directions de wilayas, qui représentent le maillon fort du secteur, en matière de la répression des fraudes et la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.

- Un retard considérable a été accusé par la direction générale des impôts (ministère des finances) dans la réalisation de certains projets, ce qui a entraîné l'accumulation d'importants soldes dans le budget d'équipement. Il convient de citer, à titre d'exemple, le projet portant sur la réhabilitation de l'immeuble Mauritania, qui a été inscrit depuis 2005, avec un taux d'exécution de près de 4% seulement ;

- Une opération a été inscrite à l'indicatif du ministère de la solidarité nationale, de la famille et la condition de la femme en 2008, portant spécifiquement sur le handicap en Algérie, avec une AP de 10 millions de DA, puis réévaluée à 140 millions de DA. Après plus de dix (10) ans de son inscription, le projet n'a pu être réalisé qu'à hauteur de 0,88%.

- Le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale a accusé un retard considérable dans l'exécution et l'achèvement du projet relatif à la réalisation d'un réseau informatique d'aide à la prise de décision. Il s'agit d'un projet informatique destiné à relier les caisses de sécurité sociale et les organismes publics sous tutelle chargés de l'emploi aux services du MTESS à travers un réseau informatique, afin d'accroître le niveau de coordination et de faciliter la prise de décision.

Le projet a été inscrit en 2005 dans le cadre du programme complémentaire de soutien à la croissance pour un montant de 282 Million DA. Ce projet serait réalisé en deux tranches, la première a été individualisée en 2005 sous le numéro ND.5.861.262.078.01 avec une AP de 140 Millions de DA, et la deuxième tranche a été individualisée en 2006 sous le numéro NF.5.861.262 078.02 avec une AP de 142 Millions de DA. Le commencement de l'exécution de cette deuxième opération est conditionné par l'achèvement de la première tranche.

Les raisons du retard dans l'achèvement du projet sont principalement liées à sa maturité insuffisante.

- Au ministère des travaux publics et des transports, la Cour a constaté des retards dans l'exécution de trois (03) opérations d'équipement :

- L'opération relative à la création d'une base de données des routes, inscrite en date du 12 mars 2012 (taux d'exécution 20% taux de consommation 26%) ;
- L'opération portant subvention au profit de l'agence nationale des routes d'un montant de trois (03) Mrds de DA, inscrite en 2015 (taux d'exécution 20% taux de consommation 20%) ;
- L'opération de l'entretien des routes, inscrite en 2017 (taux d'exécution 4% taux de consommation 2,71%).

- Au ministère de l'industrie et des mines, il a été relevé un retard dans l'achèvement du projet de la maison de la qualité. Le taux d'avancement physique des travaux est de 70 % et les délais pour la réalisation étaient fixés à 37 mois et 29 jours à compter de la date de l'ODS du 14/12/2015. Il a été par ailleurs relevé l'absence des ODS d'arrêt et de reprise des travaux, suite à des dysfonctionnements au sein du comité de suivi, ce qui a empêché de déterminer la durée des retards justifiés relatifs au 2ème marché d'application.

Le 3<sup>ème</sup> marché d'application 2017/2018, n'a pas encore été conclu, en raison du défaut de règlement du restant dû des deux marchés d'application précédents, d'une part, et la non-mobilisation de la contribution financière de l'INAPI à la réalisation du projet d'autre part.

Enfin, cette situation risque d'avoir des incidences sur les objectifs du ministère liés au renforcement de ses infrastructures de la qualité, qui contribuent à la promotion de la compétitivité industrielle.

### **2.2.2. Les plans communaux de développement (PCD)**

Les Plans Communaux de Développement (PCD) s'articulent « autour des actions prioritaires du développement, principalement celles d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de voiries, de réseaux et de désenclavement »<sup>7</sup>, des actions qui participent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, et privilégient les communes les plus démunies en équipements publics.

La loi n°18-13 du 11 juillet 2018, portant loi de finances complémentaire pour 2018, a prévu une dotation de 100 Mrds de DA en autorisations de programme (AP) au titre des PCD. Les crédits de paiement ouverts s'élèvent à 100,541 Mrds de DA, ils sont mobilisés à hauteur de 98,541 Mrds de DA

Le contrôle de la Cour des comptes sur les conditions d'inscription et d'exécution des PCD a concerné quarante-deux (42) wilayas et s'est concentré sur le chapitre 591 (Chemins et pistes). Le choix de ce chapitre est motivé par les opportunités que créent les dépenses qui y sont inscrites en termes de désenclavement et qui impact positivement le cadre de vie des citoyens.

De façon générale, les observations et les appréciations relatives à ces opérations sont présentées ci-après :

#### **- L'absence de programmes de développement annuels et pluriannuels :**

L'article 107 de la loi n°11-10 du 22 juin 2011, relative à la commune, dispose que l'assemblée populaire communale élabore et adopte ses programmes annuels et pluriannuels correspondants à la durée de son mandat. Dans ce cadre, et conformément aux articles 5 et 6 du décret n°81-380<sup>8</sup>, le plan communal de développement local regroupe l'ensemble des actions à entreprendre dans tous les domaines de développement. Ces opérations planifiées doivent être cohérentes, complémentaires et répondre aux impératifs d'harmonie et d'équilibre du développement. Dans ce cadre les APC s'assurent, notamment, que tout projet inscrit comporte les infrastructures d'accompagnement indispensables.

Ce cadre normatif de planification et de programmation n'est pas respecté par la plupart des communes concernées par les opérations de contrôle qui n'élaborent pas de programmes annuels ou pluriannuels. En guise de programme annuel, certaines communes ont présenté une liste de projets proposés à l'inscription, indiquant l'intitulé et le coût prévisionnel des opérations proposées, sans aucune justification sur l'importance de l'opération, les résultats escomptés, ou sa contribution au développement local et à la satisfaction des besoins des citoyens. Cette observation a été relevée dans la plupart des communes relevant

---

<sup>7</sup> Article 21 du décret exécutif n°98-227 du 13/07/1998 relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat, modifié et complété.

<sup>8</sup> Déterminant les compétences et les attributions de la commune et de la wilaya dans le secteur de la planification et de l'aménagement du territoire.

de trente-et-une (31) wilayas<sup>9</sup>.

### - Des retards dans l'individualisation des opérations

L'autorisation de programme relative aux PCD est notifiée aux wilayas au début du mois de janvier 2018. Certaines wilayas ne procèdent pas à la répartition de l'ensemble de l'autorisation de programme reçue au profit des communes bénéficiaires. Le tableau ci-après illustre cette situation et révèle qu'à la fin de l'année 2018, l'AP non exploitée et non individualisée est parfois considérable, et dépasse la moitié de l'AP reçu. C'est le cas au niveau des wilayas de Laghouat (52,44%) et Tamanrasset (71,54%). Par contre, certaines wilayas arrivent à répartir la totalité de l'autorisation de programme reçue.

#### Niveau d'utilisation des AP

Unité : en Milliers de DA

Wilaya	AP	Montant individualisé au 31/12/2018	Montant non réparti	Taux de l'AP non réparti %
Tamanrasset	1 800 000	512 274	1 287 726	71,54
Laghouat	2 100 000	998 687	1 101 313	52,44
Oran	2 000 000	1 215 056	784 944	39,24
Mascara	2 300 000	1 596 795	703205	30,57
Médéa	2 800 000	2 147 150	652 850	23,32
Tipaza	2 000 000	1 676 812	323 188	16,16
Chleff	2 100 000	1 775 345	324 655	15,45
Tlemcen	2 800 000	2 563 263	236 737	8,45
Bejaia	2 500 000	2 379 319	120 681	4,83
Alger	2 000 000	1 994 925	5 075	0,25
Tiaret	2 600 000	2 600 000	0	0
Tizi Ouzou	3 000 000	3 000 000	0	0
Djelfa	2700 000	2700 000	0	0
Tissemsilt	1 900 000	1 900 000	0	0
Ain Defla	2 000 000	2 000 000	0	0

De plus, un retard en matière d'inscription des opérations et de répartition des enveloppes budgétaires continu à s'accumuler, malgré la possibilité donnée aux communes d'anticiper le recensement de leurs besoins et de lancer les procédures de concurrence avant le début de l'année d'inscription de l'opération. Nombre d'opérations sont inscrites au dernier trimestre 2018 voir au mois de décembre et certaines opérations sont inscrites en 2019. Ces retards ont certainement contribué à la faiblesse dans l'avancement physique des projets et dans la consommation des crédits. A titre d'exemple, les wilayas ci-après ont enregistré un taux de consommation inférieur à 40% :

<sup>9</sup> Adrar, Ain Defla, Ain Témouchent, Annaba, Blida, Chleff, Djelfa, El Bayedh, El Taref, El-Oued, Ghardaia, Guelma, Illizi, Laghouat, Mascara, Médéa, Mostaganem, Naama, Oran, Ouargla, Oum El Bouaghi, Relizane, Saida, Sidi Belabbes, Skikda, Souk Ahras, Tamanrasset, Tebessa, Tiaret, Tissemsilt et Tlemcen.

**Taux de consommation des crédits de paiement  
au niveau de certaines wilayas**

<b>Wilaya</b>	<b>Taux</b>	<b>Wilaya</b>	<b>Taux</b>
Ouargla	38,26	Bouira	27
Boumerdes	35	Oum El Bouaghi	26,52
Ain Defla	34	Oran	26,10
Skikda	33,98	Ghardaia	20,12
Tiaret	33,45	Illizi	12,75
Tébessa	29,02	Blida	10
Bordj Bou Arreridj	29	Tamanrasset	3,90

De plus, des opérations sont inscrites en 2019, au titre des AP de 2018, citons à titre d'illustration les cas suivants :

- à la wilaya de Bouira sur 292 opérations prévues en 2018, 130 n'ont été inscrites qu'en 2019 ;
- à la wilaya de Boumerdes sur 261 opérations prévues en 2018, 66 n'ont été inscrites qu'en 2019 ;
- à la wilaya d'Alger sur les 164 opérations prévues en 2018, seules 89 ont été inscrites à fin 2018 ;
- à la wilaya de Sidi Bel-Abbes 53 opérations ont été inscrites entre septembre et décembre 2018 et 13 ne l'ont été qu'en 2019.

## CHAPITRE IV : LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

### 1. LA REVUE ANALYTIQUE

A l'issue du contrôle de nombreuses insuffisances ont été relevées dans la gestion des comptes spéciaux du Trésor (CST), dont certaines ont déjà été mentionnées dans les rapports précédents.

*Les comptes spéciaux ont dégagé, au 31/12/2018, un solde créditeur (positif) de 1.821,905 Mrds de DA contre 1.901,57 Mrds de DA en 2017, soit une régression de l'ordre de 4,19 % (-79,665 Mrds de DA. Alors que l'année 2017 a enregistré une baisse de 34,49% (-1.017,695 Mrds de DA) par rapport à 2016.*

*Cette situation, est imputable, principalement, aux comptes d'avances et de prêts qui ont enregistré des soldes débiteurs respectivement de 78,421 Mrds de DA et 2.286,342 Mrds de DA, ainsi qu'aux comptes d'affectation spéciale (CAS) qui ont dégagé un solde créditeur de l'ordre de 4.490,018 Mrds de DA contre 3.905,019 Mrds de DA en 2017 en augmentation de 584,999 Mrds de DA.*

*Les recettes du FRR sont les plus affectées par ce repli passant de 2.062,231 Mrds de DA en 2013 à 98,550 Mrds de DA en 2016 et 437,412 Mrds de DA perçues en 2018.*

*Les comptes d'avances ont enregistré un solde débiteur cumulé de 78,421 Mrds de DA contre 120,72 Mrds de DA en 2017 (soit une diminution de 42,299 Mrds de DA) et 1,686 Mrds de DA en 2016.*

*Les comptes de prêts (soldes débiteur) se sont accrus et atteignent 2.286 342 Mrds de DA contre 726,668 Mrds de DA en 2017, 1.455,367 Mrds de DA en 2016 et 1.333,094 Mrds de DA en 2015. Les remboursements se sont élevés à 42,838 Mrds de DA, soit 1,79 % des prêts cumulés accordés à fin 2018.*

#### 1.1. Le cadre légal régissant le fonctionnement des comptes spéciaux du Trésor

Les comptes spéciaux du Trésor (CST) sont régis par les dispositions des articles 48 à 61 de la loi n° 84-17 du 17 juillet 1984 relative aux lois de finances modifiée et complétée. Ces comptes sont ouverts, modifiés et clôturés par une loi de finances et comprennent les catégories suivantes :

- 1) les comptes de commerce ;
- 2) les comptes d'affectation spéciale ;
- 3) les comptes d'avances ;
- 4) les comptes de prêts ;
- 5) les comptes de règlement avec les gouvernements étrangers ;
- 6) les comptes de participations.

Les comptes spéciaux du Trésor, à l'exception des comptes de prêts et d'avances, sont prévus, autorisés et exécutés dans les mêmes conditions que les opérations du budget général de l'Etat. Les soldes dégagés sont reportés d'année en année, sauf dispositions contraires d'une loi de finances.

## 1.2. Les nouvelles mesures introduites par les lois de finances initiale et complémentaire

Concernant les CAS, des mesures ont été prévues pour la modification du fonctionnement de onze (11) comptes, tel qu'indiqué ci-après :

CAS n°	Intitulé	LFI 2018	LFC 2018
302-020	Fonds de solidarité des collectivités locales	l'article 127	
302-065	Fonds national de l'environnement et du littoral	l'article 128	
302-091	Fonds de promotion de l'apprentissage et de la formation continue	l'article 129	
302-069	Fonds de solidarité nationale	l'article 130	
302-114	Fonds spécial de réhabilitation du parc immobilier des communes de la wilaya	l'article 131	
302-144	Fonds national d'appui au développement des PME, d'appui à l'investissement et de la promotion de la compétitivité industrielle	l'article 132	
302-139	Fonds national de développement agricole, de la pêche et de l'aquaculture	l'article 133	l'article 11
302-128	Fonds d'appropriation des usages et du développement des technologies de l'information et de la communication et du réaménagement du spectre des fréquences radioélectriques	Les articles 134 et 135	
302-096	Fonds pour les urgences et les activités de soins médicaux	l'article 136	
302-140	Fonds national de développement rural	-	l'article 12
302-080	Fonds national de développement de la pêche et de l'aquaculture	-	l'article 13

## 1.3. La présentation des comptes spéciaux du Trésor :

L'examen de la balance générale de l'ACCT, au titre de l'exercice 2018, permet d'établir la situation globale en nombre de comptes :

Désignation	Nombre					Structure (2018) %	Comptes non mouvementés en 2018
	2014	2015	2016	2017	2018		
Comptes de commerce "301"	3	3	3	3	3	4	-
Comptes d'affectation spéciale "302"	68	59	53	55	55	72	4
Comptes d'avances "303"	3	3	3	3	3	4	-
Comptes de prêts "304"	15	14	14	14	14	18	7
Comptes d'affectation spéciale Dotations «305»	1	1	1	1	1	1	-
Comptes de participation "306 "	1	1	1	1	1	1	-
Total	91	81	75	77	77	100	11

Le nombre total des comptes spéciaux du Trésor est de 77 comptes, soit le même nombre qu'au cours de l'exercice précédent. La part des comptes d'affectation spéciale (CAS) reste prépondérante avec 55 comptes soit (72% des CST). Pour les autres catégories, il est dénombré 14 comptes de prêts (18%), 03 comptes d'avances et 03 comptes de commerce, représentant 04% des CST pour chaque catégorie.

Les comptes qui n'ont pas été mouvementés durant cette période : quatre (04) comptes d'affectation spéciale et sept (07) comptes de prêts.

## **2. LES CATEGORIES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

### **2.1. Les comptes de commerce**

Les comptes de commerce ont enregistré au 31/12/2018, un solde créditeur de 6,749 Mrds de DA, en augmentation de de 26,60 % par rapport à 2017 (1,418 Mrds de DA).

Ces comptes ont enregistré, au titre de la gestion 2018, un résultat positif de 1,419 Mrds de DA contrairement à 2017 où il a été enregistré un résultat négatif de 219,729 millions de DA, ces comptes ne représentent qu'une partie insignifiante au sein des comptes spéciaux du Trésor (soit 0,05%).

#### **- Compte n°301-005 « Parcs à matériel des directions des travaux publics »**

En 2018, le solde de ce compte représente 99% du solde global des comptes de commerce (un solde créditeur cumulé de 6,711 Mrds de DA).

Les dépenses de l'année ont atteint 1,653 Mrd de DA contre 1,346 Mrd de DA en 2017, soit une hausse de 22,80%. Les recettes réalisées ont été multipliées par trois soit 3,073 Mrds de DA contre 1,123 Mrd de DA en 2017.

#### **• Compte n°301-006 « Parcs à matériel des directions de l'hydraulique »**

Ce compte représente 0,46 % du solde global des comptes de commerce, les opérations de recettes de l'année 2018 ont enregistré une diminution par rapport à l'exercice 2017 en passant de 5,073 millions de DA à 1,300 million de DA. S'agissant des dépenses, un faible accroissement a été enregistré par rapport à l'année 2017, en passant de 1,919 million de DA à 2,070 millions de DA.

### **2.2. Les comptes d'affectation spéciale (CAS)**

En application de l'article 104 de la LF 2015, les CAS sont dotés d'un programme d'action, établi par les ordonnateurs concernés, définissant les objectifs visés et les échéances de réalisation. Ils sont dotés d'une nomenclature en recettes et en dépenses et donnent lieu à un dispositif de suivi et d'évaluation.

Au titre de la gestion 2018, les ressources abritées par les CAS, ont atteint 4.494,963 Mrds de DA contre 2.938,602 Mrds de DA en 2017. Les dépenses ont atteint 3.878,676 Mrds de DA contre 3.646,444 Mrds de DA en 2017.

Le solde cumulé à fin 2018 est de 4.490,018 Mrds de DA contre 3.905,019 Mrds de DA en 2017, (soit une hausse de 14,98 %).

#### **2.2.1. Les recettes diverses perçues par les CAS**

L'importance des crédits alloués aux CAS, au cours de la période 2015-2018, selon la source de financement, est relatée par le tableau ci-dessous :

Unité : Mrds de DA

Exercices	Recettes 2015	%	Recettes 2016	%	Recettes 2017	%	Recettes 2018	%
CAS dotés par le budget de fonctionnement	219,384	5,64	55,146	2,18	76,213	2,59	71,348	1,59
CAS dotés par le budget d'équipement	339,224	8,73	354,916	14,03	428,73	14,59	620,219	13,80
<b>S / Total (1)</b>	<b>558,608</b>	<b>14,37</b>	<b>445,584</b>	<b>17,62</b>	<b>504,943</b>	<b>17,18</b>	<b>691,567</b>	<b>15,38</b>
FRR (2)	552,192	14,21	98,55	3,9	-	-	437,413	9,73
<b>S / Total (3)= (1) +(2)</b>	<b>1.110,8</b>	<b>28,58</b>	<b>544,134</b>	<b>21,51</b>	<b>504,943</b>	<b>17,18</b>	<b>1128,98</b>	<b>25,12</b>
CAS programmes dotés par le budget d'équipement (4)	2.253,265	57,97	1.677,135	66,31	2.119,101	72,14	2784,838	61,95
<b>Total (5)= (4) +(3)</b>	<b>3.364,065</b>	<b>86,54</b>	<b>2.221,269</b>	<b>87,82</b>	<b>2.624,044</b>	<b>89,32</b>	<b>3913,818</b>	<b>87,07</b>
Financement propre par les CAS (6)	523,088	13,46	307,988	12,18	313,57	10,67	581,145	12,93
<b>Total général (5) +(6)</b>	<b>3.887,153</b>	<b>100,00</b>	<b>2.529,257</b>	<b>100,00</b>	<b>2.937,614</b>	<b>100,00</b>	<b>4494,963</b>	<b>100,00</b>

Les dotations budgétaires (fonctionnement et équipement hors CAS programmes) représentent 15,38 % du total des recettes annuelles des CAS pour l'année 2018 contre 17,18% en 2017, 17,62% en 2016, 14,37% en 2015.

Une diminution des dotations en provenance du budget de fonctionnement pour les CAS, qui s'élèvent à 71,348 Mrds de DA en 2018 contre 76,213 Mrds de DA en 2017 et 55,146 Mrds de DA en 2016.

Les dotations aux CAS (hors CAS programmes), en provenance du budget d'équipement, ont augmenté de 44,66 Mrds de DA en 2018 par rapport à 2017.

Les CAS bénéficiaires de dotations importantes du budget d'équipement sont cités ci-après:

- C/302.062/001 « Bonification de taux d'intérêts sur les investissements Programme spécial Sud » : 253,002 Mrds de DA ;
- C/302.050 « Fonds national du logement » : 93,802 Mrds de DA ;
- C/302.116 « Fonds de développement économique des hauts plateaux » : 70,490 Mrds de DA ;
- C/302.089 « Fonds spécial de développement des régions du sud - gestion TP » : 66,993 Mrds de DA ;
- C/302.139/03 « Fonds national de développement agricole » : 30 Mrds de DA.
- C/302.137 « Fonds national de soutien à l'investissement pour l'électrification et la distribution publique du gaz » : 18,603 Mrds de DA ;

Les ressources propres et particulières enregistrées dans les CAS, en 2018, représentent 12,93% des ressources globales de ces CAS, avec une augmentation sensible de 267,575 Mrds de DA par rapport à 2017.

## 2.2.2. Les comptes d'affectation spéciale par ministères

### - Les comptes relevant du ministère de l'intérieur et des collectivités locales

Les comptes d'affectation spéciale en nombre de sept (07) totalisent un solde créditeur de 304,936 Mrds de DA. La situation financière à fin décembre 2018, qui relève des ordonnateurs principaux, est présentée ci-après :

Unité : DA

Comptes	Solde au 31/12/2017	Recettes 2018	Total des recettes	Total des dépenses	%	Solde fin d'année
302-042	15.353.642.961,71	-	15.353.642.961,71	00	00	15 353 642 961,71
302-075	3 034 .194.480, 66	18.000.949.827,53	21.035.144.309,19	13.246.740.994,82	69,97	7 788 403 313,37
302-112	2.831.350 367,39	174 644 500	3.005.994.867,39	280.906.133,09	9,34	2 725 088 734,30
302-136	441.277.453,95	5.000.000.000,00	5.441.277.453,95	4.790.453.229,48	88,04	650.824 .734,47
T .partiel	16.134.943.760,14	23.000.752.906,06	39.135.696.666,20	19.715.184.123,65	-	19.420.512.842.55
302 020	611.939.669.315,25	263.179.079.810,47	875.118.749.125,72	607.763.795.126,66	69,45	267.354.953.999,06
302 130	11.728.725.116,83	3 856.008.153,70	15.584.733.270,53	4.521.220.004,00	29,01	11.063.513.266,53
Total <sup>10</sup>	645.371.383.560,04	290 .220.598.911.70	953.539.541.987.49	630.603.115.448.05	-	304.936.426.499.44

L'examen de certains comptes fait ressortir les observations suivantes :

- **Compte n° 302-020 « fonds de solidarité des collectivités locales » :**

Un solde créditeur de 267,355 Mrds de DA contre 611,940 Mrds de DA en 2017. Les recettes de l'année sont constituées essentiellement du produit de la fiscalité et de la subvention de l'Etat. Le montant des recettes est passé de 246 Mrds de DA en 2017 de DA et à 263,179 Mrds de DA en 2018 soit une évolution de 6,91%.

Les dépenses effectuées sur ce compte, durant l'exercice 2018, s'élèvent à 607,764 Mrds DA contre 264,204 Mrds DA en 2017, soit une augmentation de 130 %.

- **Compte n° 302-130 « fonde de garantie des collectivités locales »**

Les recettes sont constituées par des contributions obligatoires des collectivités locales de 02%. Les dépenses réalisées d'un montant de 4,521 Mrds de DA contre 3,395 Mrds de DA en 2017, représentent les remboursements des moins-values sur les impositions fiscales destinées aux communes et wilayas.

Le solde du compte est de 11,064 Mrds de DA en 2018 (avec des recettes cumulées de 15,585 Mrds de DA) contre 11,729 Mrds de DA en 2017.

<sup>10</sup> Compte n° 302-042 : Fonds des calamités naturelles et risques technologiques majeurs, Compte n° 302-075 : Fonds d'indemnisation des victimes de terrorisme, Compte n° 302-112 : Fonds d'indemnisation des victimes et ayants droits des victimes des événements ayant accompagné les mouvements pour le parachèvement de l'identité nationale , Compte n° 302-136 Fonds de financement de redéploiement des agents de la garde communale , Compte n° 302-020 : Fonds de solidarité pour les collectivités locales et Compte n° 302-130 : Fonds de garantie pour les collectivités locales

## **- Les comptes relevant du ministère des affaires étrangères**

Le Ministère des affaires étrangères gère trois comptes d'affectation spéciale à savoir :

- **Compte n° 302-058 « gestion de la formation à l'étranger »**

Ce compte a été créé en vertu de l'article 146 de la loi n° 89-26 du 31 décembre 1989 portant loi de finances de 1990. Il présente un solde créditeur de 586,039 Mrds de DA. Au titre de l'exercice 2018, les dépenses réalisées s'élèvent à 4,542 Mrds de DA, les recettes réalisées sont de l'ordre de 4,148 Mrds de DA. Ce compte prend en charge les charges liées à la formation des étudiants à l'étranger y compris les frais de transport et le paiement des bourses, ainsi les charges scolaires.

- **Compte n° 302-146 « compte de gestion des opérations immobilières de l'Etat à l'étranger »**

Ce compte a été créé en vertu de l'article 125 de la loi n° 16-14 du 28 décembre 2016 portant loi de finances de 2017 pour la prise en charge des frais découlant de la gestion des immeubles non alignés, des dépenses des opérations d'acquisition des immeubles et la réalisation des bâtiments diplomatiques et leur équipement, ainsi que les frais de consultations, d'expertises et d'études y afférents. Ce compte reste inactif et n'est pas, par conséquent, intégré dans la nomenclature des comptes d'affectation spéciale.

## **- Le compte relevant du ministère de la justice**

- **Compte n° 302-147 « amélioration des moyens de recouvrement des frais de justice et des amendes pénales »**

Ce compte a été créé en vertu de l'article 133 de la loi n° 16-14 du 28 décembre 2016 portant loi de finances de 2017, ses modalités de fonctionnement ont été fixées par les dispositions du décret exécutif n° 17-121 du 22 mars 2017. Les recettes de ce compte, selon la balance de l'ACCT, s'élèvent à un montant de 359,524 millions dont 329,652 millions de DA de recette de l'exercice 2018. Ce compte n'a pas enregistré de dépenses.

Les recettes générées pour la période allant du 02/10/2017 au 31/12/2019 s'élève à 11,744 Mrds de DA.

Le non prise de l'arrêté interministériel (ministres de la justice et des finances), qui fixe les modalités du suivi et de l'évaluation de ce compte, tel que prévu par les dispositions l'article 5 du décret exécutif n°17-121 susmentionné, n'a pas permis d'engager des dépenses.

## **- Les comptes relevant du ministère de la culture**

- **Compte n° 302-014 «fonds national de développement de l'art, de la technique et de l'industrie cinématographiques et de promotion des arts et des lettres »**

Présentant un solde créditeur de 12,708 Mrds de DA, ce compte a enregistré des dépenses de l'ordre de 0,879 Mrds de DA, les recettes perçues s'élèvent à 13,587 Mrds de DA à fin 2018 (y compris la balance d'entrée).

En 2018, le ministère a accordé 103 subventions pour la production de films, 28 subventions aux associations et coopératives activant notamment dans le domaine du théâtre, 20 subventions au profit de maisons d'édition et 3 autres subventions, d'un montant global de 757.787.979,28 DA.

Le contrôle a relevé l'absence de suivi des dotations allouées aux établissements sous tutelle : L'article 14 de l'annexe 1 du décret exécutif n° 15-339 du 28/12/2015, fixant les modalités de fonctionnement du CAS n° 302-014, prévoit que l'établissement bénéficiaire de la dotation est tenu de transmettre au ministère de la culture, les documents et informations lui permettant de s'assurer de l'utilisation conforme des dotations. A titre illustratif les dotations accordées au CADC, malgré leur l'importance atteignant un montant de 495,500 millions de DA ne font pas l'objet de contrôle en matière d'utilisation.

- **Compte n° 302-123 «fonds national du patrimoine culturel »**

Le solde cumulé du compte a atteint 1.738.140.720,52 DA sans qu'aucune dépense ne soit effectuée depuis plus de 3 ans, en plus de l'absence de tout plan d'action, ce qui va à l'encontre des dispositions de la loi de finances pour 2015 (article 104), ainsi que l'arrêté ministériel du 1 octobre 2012 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du compte.

#### **- Les comptes relevant du ministère des finances**

Le ministre des finances a assuré jusqu'à 2018, la gestion de huit (08) CAS en sa qualité d'ordonnateur principal et continu d'assurer le financement, le suivi et l'évaluation, de façon indirecte, des CAS-programmes.

Au 31/12/2018, ces comptes ont enregistré un solde créditeur de 1.192,949 Mrds de DA (soit 26,57% du total du solde créditeur des CAS) contre 707,318 Mrds de DA en 2017 et 1.434,133 Mrds de DA en 2016. Les observations relevées sont les suivantes :

- **Compte n° 302-076 « compte de liquidation des entreprises publiques » :**

Le compte a enregistré un résultat négatif (solde débiteur) de 3,505 Mrds de DA contre 2,922 Mrds de DA, en 2017, et 3,522 Mrds de DA en 2016.

Au titre de l'exercice 2018, le compte a enregistré des recettes de l'ordre de 1,379 Mrds de DA, contrairement à 2017 où il a enregistré des recettes de 2,752 Mrds de DA soit une baisse de 1,373 Mrds de DA (49,89 %). Les dépenses réalisées s'élèvent à 1,962 Mrds de DA contre 2,152 Mrds de DA, en 2017.

Ce compte a reçu des dotations budgétaires depuis sa création en vertu de la loi de finances pour 1994 (Art 151) et qui sont servi au paiement des dépenses liées aux opérations de liquidation des entreprises qui demeure sans assainissement ou clôture à ce jour.

- **Compte n° 302-103 « fonds de régulation des recettes » :**

- Le FRR ouvert par l'article 10 de la loi n°2000-02 du 27/06/2000 portant LFC pour 2000, modifié et complété. Ce CAS est alimenté par le surplus de la fiscalité pétrolière. En dépense, il assure la couverture de la dette et, en cas de nécessité, la couverture du déficit du Trésor découlant de l'exécution de la LF de chaque exercice, aucun prélèvement n'a été effectué au titre de la gestion 2018.

La situation financière de ce compte, retracée sur la base de la balance générale de l'ACCT, au titre des années 2013 à 2018, se présente comme suit :

## Situation financière du FRR durant 2013-2018

U : Mrds DA

Exercice	Balance d'entrée (créditrice)	Opérations de gestion		Solde de l'année (débit/créditeur)	Solde au 31/12
		Débit (prélèvements)	Crédit (versements)		
2013	7 916,706	3 392, 856	2 062, 231	-1 330 ,625	6 586,081
2014	6 586,081	2 150, 807	1 810 ,625	- 340, 181	6 245,900
2015	6 245,900	3 687 ,740	552 ,192	-3 135, 548	3 110,352
2016	3 110,352	2 370 ,352	98, 550	-2 271, 802	838,550
2017	838,550	838,550	0	0	0
2018	0	0	437,413	437,413	437,413

### - Les comptes relevant du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Les comptes d'affectation spéciale en nombre de deux (02) totalisent un solde créditeur de 155,378 Mrds de DA, dont leur situation financière au 31 décembre 2018 est la suivante :

U : DA

Comptes	Solde au31/12/2017	Recettes 2018	Total des recettes	Dépenses 2018	Solde fin d'année	Taux de consommation
302-096	108.766.667.936,73	9.963.957.601,65	118.730.625.538, 38	2.467.721.436,53	116.262.904.101,85	2,08%.
302-138	33.473.353.505,85	5.643.890.153, 80	39.117.243.659,65	2.132.217,01	39.115.111.442,64	0,005%.
Total <sup>11</sup>	142.240.021.442,58	15.607.847.755,45	157.847.869.198,03	2.469.853.653,54	155.378.015.544,49	1,56%

L'examen de deux comptes fait ressortir l'accumulation des soldes importants et inutilisés, même les recettes de l'année en cours n'ont pas été utilisés Au 31/12/2018, le compte n°302-096 « Fonds des urgences médicales » et le compte n°302-138 « Fonds de lutte anti-cancer » dégagent respectivement des soldes de 116.262.904.101,85 DA et de 39.115.111.442,64 DA.

### - Les comptes relevant du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme

- **Compte n° 302-142 « fonds de la pension alimentaire »**

Ce compte présente un solde créditeur de 0,403 Mrds de DA, les dépenses effectuées sont estimées à 0,769 Mrds de DA et les recettes à 0,352 Mrds de DA.

A travers le contrôle des documents présentés, il a été relevé des observations et des lacunes dans la gestion du compte en raison du manque de suivi et d'évaluation :

- Augmentation des dépenses du fonds pour atteindre 17.579.117,79 DA en 2016, 77.618.515,44 DA en 2017 et 358.414.483,21 DA en 2018.
- Présentation des situations financières par les DASS en l'absence de documents justificatifs susceptibles de justifier les dépenses, notamment les ordonnances gracieuses, les copies des mandats de paiement, les changements intervenant au sujet

<sup>11</sup> Compte n° 302-096 «Fonds des urgences médicales » et compte n° 302-138 «Fonds de lutte contre le Cancer »

des bénéficiaires (décès, mariage, paiement de la pension...) et permettant d'effectuer les contrôles nécessaires sur les paiements.

- Défaut d'émission par les DASS des titres de perception à l'encontre des débiteurs en application de l'article 2 de l'arrêté interministériel du 24 août 2018 citée ci-dessus, et ce au motif que des ordonnances gracieuses prononcées par les tribunaux ne comportent pas les renseignements relatifs à l'identité du débiteur, l'adresse et son numéro de compte.

#### **- Les comptes relevant du ministère du travail, de l'emploi et de sécurité sociale**

Le MTESS assure la gestion de deux comptes d'affectation spéciale : le compte n° 302-087 "Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes" et le compte n° 302-133 "Fonds national de la sécurité sociale".

#### **• Compte n° 302-133 «fonds national de sécurité sociale »**

Ce compte a été créé en vertu de l'article 67 de l'ordonnance n° 09-09 du 31 décembre 2009, portant la loi de finances de 2010. Les ressources financières du compte sont constituées d'une quote-part de la taxe additionnelle sur les produits tabagiques, le produit de la taxe à l'achat des yachts et bateaux de plaisance à voile avec ou sans moteur et le produit du prélèvement sur le bénéfice net des activités d'importation et de distribution en gros des médicaments importés et revendus en l'état.

Le compte présente un solde créditeur de 33,157 Mrds de DA, aucune dépense n'a été réalisée en 2018, par contre les recettes de l'année ont atteint 3,577 Mrds de DA.

Les dispositions de l'article 67 précité précisent que les ressources du compte sont utilisées pour financer le déséquilibre financier des organismes de sécurité sociale.

Les modalités d'application de cet article ne sont pas définies et par conséquent aucune dépense n'a été enregistrée.

#### **- Le compte relevant du ministère l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Compte n° 302-082 «fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique »)**

Les recettes du fonds national de la recherche scientifique en 2018 ont atteint 29,875 Mrds de DA, dont 9,73 Mrds de DA représentent les reliquats des années antérieures, (soit 32,5%), 20 Mrds de DA représentent la dotation de l'année (66,94 %), et un montant de 145,419 Millions de DA représentent les autres recettes (0,49 %). les dépenses se chiffraient à 6,137 Mrds de DA, soit un taux de consommation de 20,54 % ; un taux relativement faible, compte tenu du caractère stratégique du fonds.

#### **- Le compte relevant du ministère la formation et de l'enseignement professionnels (Compte n° 302-091 «fonds de promotion de l'apprentissage et de la formation continue »)**

Le total des recettes au 31 décembre 2018 s'élève à 88,829 Mrds de DA dont un montant de 78,399 Mrds de DA représente les reliquats des exercices antérieurs. Un montant de 10,429 Mrds de DA représente les recettes fiscales recouvrées au titre de l'année 2018.

### **- Les comptes relevant du ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche**

Le ministère gère trois (3) comptes d'affectation spéciale liés au secteur de l'agriculture et du développement rural et au secteur de la pêche et de l'aquaculture. Les consommations de crédits se sont élevées à 55,372 Mrds de DA, sur un montant global de recettes de 938,488 Mrds de DA, soit un taux de consommation de 05,90 %, ce qui est faible par rapport à l'importance des programmes et du montant des recettes affectées à ces comptes.

**- Le CAS n° 302-048 intitulé « fonds national de la révolution agraire (FNRA) »** a été clôturé en 2017, sans précision des modalités de prise en charge des indemnisations de 893 dossiers pour un montant de 4.272.134.550,20 DA qui n'ont pas été réglés à cause des lenteurs de l'administration et des procédures prévues à cet effet. Ces dossiers concernent l'indemnisation des agriculteurs pour l'expropriation des terres au profit des projets d'utilité publique.

- La faiblesse des consommations des différents CAS qui ne dépassent pas 23,90% des dotations disponibles, impliquant la non-exécution des projets ;
- Dotée de 5 Mrds de DA, la ligne n° 1 du CAS « Fonds national du développement rural intitulée lutte contre la désertification et développement de l'économie pastorale et des steppes », n'a enregistré aucune consommation de crédits.

### **- Les comptes relevant du ministère des travaux publics et des transports**

#### **• Compte n° 302-100 « fonds national routier et autoroutier »,**

Ce compte a enregistré des recettes cumulées d'un montant de 43,452 Mrds de DA dont 21,947 Mrds de DA en 2018, soit un accroissement de 50,51% par rapport au solde de 2017, et des dépenses de 22,250 Mrds de DA, soit un taux de consommation de 51,21%. Le solde de l'année s'est élevé à 21,203 Mrds de DA.

Les observations relevées :

- L'absence de plan d'action, conformément au décret exécutif n° 117/2000 du 29/05/2000, relatifs aux modalités de gestion du compte notamment l'article 04 ;
- aucun suivi comptable à l'égard des ordonnateurs secondaires (directeurs exécutifs), en ce qui concerne l'exécution de dépenses et la réalisation de projets alimentés par ce mode de financement en vertu de l'instruction n°20, (l'ordonnateur secondaire devait établir des situations comptables mensuelles) ;
- L'absence de comité ad-hoc chargé du suivi physique des projets financés par ce compte.
- **Compte n° 302-125 « fonds spécial pour le développement des transports publics »**

Ce compte est destiné à financer la différence entre le coût des tarifs réels et ceux pratiqués par les sociétés : SNTF, Métro d'Alger (EMA), entreprise de transport urbain et suburbain (ETUS) et Air Algérie. Il présente un solde créditeur de 205,074 Mrds de DA, des consommations s'élevant à 39,795 Mrds de DA, soit 16,25 % des recettes cumulées au 31/12/2018 d'un montant de 244,869 Mrds de DA. Les constats relevés :

- Le retard accusé par le comité ad-hoc, on ce qui concerne le traitement et le versement de montants de la différence tarifaires sollicitée par les entreprises de transport urbain (ETUS) .Les montant versés en 2018 concernent les exercices 2013, 2015, et 2016.
- Absence de plan d'action qui garantit la réalisation des objectifs et des résultats escomptés, conformément au décret exécutif n°09/85 du 17/02/2009, notamment son article 04.

#### - Les comptes relevant du ministère du commerce

- **Compte n° 302-041 « fonds de compensation des frais de transport »**

Ce compte est alimenté par le budget de fonctionnement du ministère, chapitre 46-02, "Contribution au fonds de compensation des frais de transport". Une dotation de 2,5 Mrds de DA lui a été allouée en 2018, en plus du reliquat enregistré au début de l'exercice.

En matière de dépenses la Cour a relevé l'absence de suivi et de vérification des dépenses exécutées par les directions de commerce de wilayas, notamment celles du Sud. En effet, la direction centrale de la réglementation des marchés se limite, uniquement, à coordonner entre ces structures locales et le ministère des finances afin d'obtenir les subventions et aucune mission n'est effectuée sur place pour s'assurer de leur bonne exécution.

- **Compte n° 302-084 « fonds spécial pour la promotion des exportations»**

Ce CAS bénéficie des ressources particulières issues de la taxe interne sur la consommation (5%) conformément à l'article 80 de la loi de finances 2016.

Les observations relevées :

- Malgré l'importance du volume des recettes au cours de la période 2016 à 2018, passant 32 Mrds de DA à 42 Mrds de DA, le niveau des consommations des crédits n'a pas dépassé le taux de 1%, atteignant, seulement, 553 millions de DA en 2018, tel que détaillé dans le tableau, ci-après :

U : Mrd DA

Année	Budget d'ouverture	Recettes de l'année	Total des recettes	Dépenses de l'année	Soldes au 31/12/2018	Taux de consommation
2016	32,633	3, 384	36,017	0,348	35, 669	1%
2017	35,669	7, 101	42, 770	0,419	42 ,359	1%
2018	38,634	3 ,968	42,602	0,553	42,049	1%

Source : ACCT

- Sur un total de 491 dossiers déposés en 2018, 301 ont fait l'objet d'un règlement, soit 61%.

#### - Les comptes relevant du ministère de l'énergie

- **Compte n° 302-131 «fonds national pour la maitrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération »**

Ce compte fonctionne en deux lignes comme suit :

**Ligne 1** : énergies renouvelables et la cogénération : Elle a enregistré des recettes d'un montant de 118,054 Mrds de DA dont 44,763 Mrds de DA en 2018 soit une augmentation de 10,14% par rapport à 2017. Toutefois, cette ligne n'a enregistré aucune dépense en 2018.

## **Ligne 2 : maîtrise de l'énergie**

Cette ligne a enregistré 20,373 milliards de DA de recettes dont 6,386 milliards de DA en 2018 soit un accroissement de 20,53% par rapport à 2017 et 635,060 millions DA de dépenses, soit un taux de consommation de 3,12%. Les dépenses ont ainsi connu une nette croissance par rapport à 2017 et dont le taux a atteint 440%. Le solde de l'année s'est élevé à 19,737 Mrds de DA.

### **- Les comptes relevant du ministère de l'industrie et des mines**

- **Compte n° 302-105 «fonds du patrimoine public minier »,**

Au titre de la gestion 2018, les recettes effectives ont atteint 5,654 Mrds DA, soit un taux de réalisation de 105,36 % du budget prévisionnel estimé à 5,366 Mrds de DA. Les dépenses ont été de l'ordre de 1,293 Mrds DA, soit un taux de 4,22 % du total des crédits disponibles de 30,620 Mrds DA.

- **Compte n° 302-124 «fonds national de mise à niveau des PME, d'appui à l'investissement et de la promotion de la compétitivité industrielle »,**

Les dépenses de ce compte, qui comprend trois (03) lignes, se sont élevées à 410.211.612,4 DA avec un taux de consommation de 0,78 % des crédits disponibles de 52.231.890.462,28 DA. Le programme de mise à niveau des PME a consommé un montant de 337.735.466,44 DA tandis que le programme de promotion de la compétitivité industrielle a consommé 72.476.145,76 DA. Le compte n'a pas enregistré de recettes au titre de l'exercice 2018.

## **2.3. Les comptes d'avances**

Les comptes d'avances décrivent les opérations d'attribution ou de remboursement des avances que le Trésor public est autorisé à consentir dans la limite des crédits ouverts.

Les avances ont enregistré, un solde débiteur de 78,421 Mrds de DA en 2018 contre 120,724 Mrds de DA en 2017 et 1,686 Mrds de DA en 2016. Cette situation dénote une augmentation importante des avances accordées par le Trésor, soit 478,986 Mrds de DA en 2018 et 485,445 Mrds de DA en 2017. Ces avances sont réparties comme suit :

### **2.3.1. Les avances légales et réglementaires**

- **compte n° 303-006 ligne 001 "avances aux hôpitaux"**

Cette avance constitue l'intervention du Trésor pour assurer le bon fonctionnement des structures de santé. Les avances octroyées aux hôpitaux, en 2018, s'élèvent à 401,986 Mrds de DA contre 393,309 Mrds de DA en 2017 et 372,161 Mrds de DA en 2016.

Au titre de la gestion 2018, les remboursements ont atteint 438,862 Mrds de DA contre 356,432 Mrds de DA en 2017, aucun montant restant à rembourser, au 31/12/2018.

### **2.3.2. Les avances ordinaires et spéciales**

- **Compte n°303-503/000 "avances sans intérêt au profit de divers" :**

Au titre de 2018, il a été enregistré l'octroi des avances accordées pour un montant de 77 Mrds de DA contre 91,955 Mrds de DA en 2017 et 5,537 Mrds de DA en 2016.

Les avances accordées, en 2018, concernent deux organismes : le Fonds national de retraite (FNR) pour 64 Mrds de DA et l'office national du pèlerinage et de la OMRA (ONPO) pour 13 Mrds de DA.

## **2.4. Les comptes de prêts**

Ces comptes retracent les prêts consentis par l'Etat au titre d'opérations nouvelles ou de consolidation d'avances. Pour l'exercice 2018, ces comptes accusent un solde débiteur de 2.286,342 Mrds de DA contre 1.726,668 Mrds de DA en 2017 et 1.455,367 Mrds de DA en 2016. Cette évolution découle, principalement, de la faiblesse des remboursements des prêts accordés.

Au titre de l'exercice 2018, les prêts consentis s'élèvent de 602,512 Mrds de DA contre 320,828 Mrds de DA en 2017. Ils sont affectés au financement des différents projets du secteur économique (FNI et aux entreprises économiques). Les remboursements ont atteint 42,838 Mrds de DA, contre 49,526 Mrds de DA en 2017.

Les restes à rembourser sont importants, d'un montant de 2.286,342 Mrds de DA alors qu'ils étaient de 1.726,668 Mrds de DA en 2017, soit une hausse de 32,41.%

L'examen des comptes de cette catégorie, a permis de relever les observations suivantes :

### **2.4.1. Les prêts à l'habitat**

- **Compte n° 304-005/005 "prêts à l'habitat /prêts au programme location-vente» :**

Aucun prêt n'a été accordé au profit de la CNL, en 2018, contrairement à 2017 dont elle a bénéficié d'un prêt de 7,535 Mrds de DA et en 2016 de 25,681 Mrds de DA. Le montant des remboursements est de 2,557 Mrds de DA en 2018.

Les restes à rembourser ont atteint 144,258 Mrds de DA, à fin 2018 alors qu'ils étaient de 146,816 Mrds de DA en 2017, ce qui représente un taux de régression de 1,74 %, en raison d'absence d'assainissement de la dette par la CNL vis-à-vis du Trésor public.

### **2.4.2. Les prêts accordés au secteur économique**

- **Compte n°304-403/001 "prêts directs au ponds national d'investissement (FNI)» :**

Les prêts accordés au FNI (ligne prêts directs), au titre de l'année 2018, ont atteint 553,011 Mrds de DA contre 271,764 Mrds de DA en 2017. Les remboursements totalisent 5,991 Mrds de DA, au titre de l'exercice 2018. Le montant des prêts cumulés, non remboursés, au 31/12/2018, s'élève à 1.695,742 Mrds de DA.

## CHAPITRE V : LES OPERATIONS DE TRESORERIE

Le déficit budgétaire prévisionnel pour 2018, était de l'ordre de 2.203,288 Mrds de DA, et s'est établi réellement à 2.081,948 Mrds de DA contre 786,32 Mrds de DA en 2017. Ce déficit a augmenté de 164,77% par rapport à l'année précédente à cause d'une forte croissance des dépenses d'équipement.

Les principales observations et appréciations relatives au financement des opérations du trésor sont exposées ci-après :

Les besoins de financement du Trésor sont couverts par ses ressources propres, les emprunts internes et externes ainsi que les correspondants du Trésor. La situation résumée des opérations de Trésorerie (SROT), optique comptable, présentée par le ministère des finances, et arrêtée au 31 décembre 2018, affiche un solde négatif de 1.340.586.438.056,79 DA.

Pour faire face à ce déficit, le Trésor a recouru principalement au financement non conventionnel prévu par les dispositions de l'article 45 bis de la loi n°17-10 du 11 octobre 2017 complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et crédit. D'autres ressources sont également utilisées à cette fin, notamment :

### 1. Les disponibilités

D'un montant de 1.183,417 Mrds de DA, les disponibilités se répartissent entre :

-**Les valeurs disponibles** : Il s'agit des encaisses détenues par les comptables du Trésor. Le résultat enregistré s'élève à (- 0,377 Mrds DA) en 2018, contre (-0,315 Mrds de DA) en 2017.

-**Le compte de règlement du Trésor à la Banque d'Algérie** : Les soldes nets des différents comptes, en 2018, s'élèvent à 1.183,795 Mrds de DA contre 380,002 Mrds de DA en 2017.

### 2. Les traites et valeurs réalisables

Cette rubrique a enregistré un montant de 1,235 Mrds de DA.

### 3. La Trésorerie des tiers (correspondants du Trésor)

Les correspondants du Trésor peuvent être définis comme l'ensemble des organismes et particuliers, qui conformément aux lois et règlements, sont autorisés à ouvrir des comptes au Trésor, à titre obligatoire ou facultatif, et ce, à l'effet de procéder à des dépôts de fonds (à terme ou à vue) et de recourir par la même à l'intermédiation des comptables du Trésor pour les opérations financières les concernant.

#### - La Trésorerie d'Algérie poste

Le solde en fin d'exercice était de 95,503 Mrds de DA en 2018, contre (-25,636 Mrds de DA) en 2017.

La contribution d'Algérie Poste continue de procurer des ressources non négligeables pour le financement des opérations du Trésor.

#### **- La Trésorerie des établissements publics (services financiers)**

La trésorerie de ces établissements s'est établie à 96,377 Mrds de DA en 2018, contre 332,58 Mrds de DA, en 2017.

#### **- La Trésorerie des collectivités locales et les établissements publics qui y sont rattachés**

Cette rubrique a fait apparaître un résultat, en termes de contribution en moyens de paiement, de l'ordre de (-7,172 Mrds de DA) en 2018, contre (-14,154 Mrds de DA) en 2017.

#### **- Les autres correspondants du Trésor (opérations de tiers et fonds particuliers)**

Cette catégorie de comptes, a enregistré un montant de (-326,442 Mrds de DA) en 2018, contre 21,026 Mrds de DA en 2017.

### **4. Les opérations diverses**

Ces opérations concernent l'apurement par transfert au compte de résultats du Trésor des budgets non réglés, des décaissements pour dépenses imprévues et des opérations de souscriptions liées aux résultats des obligations en relation avec les banques publiques, ainsi que des avances des Trésors étrangers.

Cette rubrique a contribué, en termes de moyens de paiement, mis à la disposition du Trésor, avec un montant de 45,507 Mrds de DA, contre un montant de 646,954 Mrds de DA, réalisé l'exercice précédent. Le solde de l'exercice 2018, se répartit comme suit :

- Apurement en fin d'année, d'un montant de 45,593 Mrds de DA ;
- Règlement avec les Trésors étrangers (- 0,086 Mrds de DA).

### **5. Les opérations relatives à la dette publique**

Cette catégorie d'opération comprend l'ensemble des mobilisations et de remboursements intervenus dans le cadre de la dette publique. Elle inclut, les échéances d'emprunts, la gestion de la dette (charges et profits) et la dette publique.

Au cours de l'année 2018 elle a enregistré un solde créditeur de 2.429,012 Mrds de DA, se décomposant comme suit :

- Echéances d'emprunts à payer : un solde débiteur de 2,679 Mrds de DA ;
- Charges et profits sur la gestion de la dette : un solde créditeur de 2,492 Mrds de DA ;
- Au titre de la dette interne : accuse un solde créditeur de 2.432,130 Mrds de DA ;
- Au titre de la dette externe : accuse un solde débiteur de 2,939 Mrds de DA.

La dette publique contractée au cours de l'exercice 2018 s'élève à 4.422,86 Mrds de DA, le total des remboursements de l'année a atteint 1.813,66 Mrds de DA. Le tableau suivant présente les principales rubriques de la dette publique :

## La situation de la dette publique (exercice 2018)

Unité : DA

		Balance d'entrée	Débit	Crédit	Résultat de l'exercice	Solde
<b>DETTE INTERNE</b>		<b>5 054 993 947 066,60</b>	<b>1 810 225 254 287,71</b>	<b>4 422 355 767 553,50</b>	<b>2 612 130 513 265,79</b>	<b>7 667 124 460 332,39</b>
331	Emprunt à long terme	107 883 883 659,44	-	180 000 000 000,00	180 000 000 000,00	287 883 883 659,44
332	Emprunt à court et moyen terme	365 120 322,71	3 685 000,00	-	- 3 685 000,00	361 435 322,71
333	Bon de trésor	4 946 744 943 084,45	1 810 221 569 287,71	4 242 355 767 553,50	2 432 134 198 265,79	7 378 879 141 350,24
<b>DETTE EXTERNE</b>		<b>122 544 397 752,36</b>	<b>3 442 757 364,38</b>	<b>511 512 322,07</b>	<b>- 2 931 245 042,31</b>	<b>119 613 152 710,05</b>
335	Emprunt à long terme	115 410 799 383,82	3 403 502 950,86	511 512 322,07	- 2 891 990 628,79	112 518 808 755,03
336	Emprunt à court et moyen terme	4 961 244 288,31	-	-	-	4 961 244 288,31
337	Emprunts de gov et banques étrangères	1 355 930 652,21	-	-	-	1 355 930 652,21
338	Avances de gouv et org internationales	816 423 428,02	39 254 413,52	-	- 39 254 413,52	777 169 014,50
<b>TOTAL</b>		<b>5 177 538 344 818,96</b>	<b>1 813 668 011 652,09</b>	<b>4 422 867 279 875,57</b>	<b>2 609 199 268 223,48</b>	<b>7 786 737 613 042,44</b>

Source : Etabli sur la base des données de l'ACCT

A fin 2018, le stock de la dette publique, enregistré au niveau de l'Agence comptable centrale du Trésor, est de 7.786,737 Mrds de DA, dont 7.667,124 Mrds de DA en dette interne et 119,613 Mrds de DA en dette externe. Le stock de la dette publique à fin décembre 2018 représente 38% du PIB<sup>12</sup>.

En 2018, la dette globale a augmenté de 50,39%, passant de 5.177,538 Mrds de DA en 2017 à 7.786,737 Mrds de DA, soit une augmentation de 2.609,199 Mrds de DA (12,72% du PIB). Cette croissance régulière de la dette est due essentiellement au financement dit non-conventionnel (3.371,200 Mrds de DA). Celui-ci est autorisé par les dispositions de l'article 45 bis de l'ordonnance n ° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, permettant au Trésor d'emprunter directement auprès de la Banque d'Algérie. Le montant mobilisé, de l'exercice 2018, a été utilisé comme récapitulé ci-dessous :

- la couverture des besoins de financement du Trésor au titre de l'exercice 2018 pour un montant de 900 Mrds de DA ;
- la couverture des besoins de gestion de la dette publique au profit de la SONATRACH d'un montant de 452 Mrds de DA ;
- la mobilisation de 735,20 Mrds de DA pour le fonds national d'investissement ;
- la mobilisation de 364 Mrds de DA au titre de la mobilisation de ressources par le FNI, qui seront allouées au financement de la CNR ;
- la prise en charge par le Trésor des remboursements de la dette de la (CNR) au profit de la CNAS pour un montant de 500 Mrds de DA ;
- la couverture des besoins de la gestion de la dette publique, pour un montant de 100 Mrds de DA ;
- le financement, par le Trésor, du programme de construction de logements AADL pour un montant de 320 Mrds de DA.

La situation résumée des opérations du Trésor (SROT), optique comptable, permettant de déterminer le solde des opérations du Trésor est présentée ci-après :

<sup>12</sup> Le PIB pour l'année 2018 s'élève à 20.259,044 Mrds de DA (source : ONS).

## OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE EXERCICE 2018 (Optique comptable)

Unité : DA

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE		DÉBIT	CRÉDIT	
I	Encaisse numéraire des comptes publics		377 179 400,44	<b>Disponibilités</b> <b>1 183 417 792 886,85</b>
	Compte de règlement du Trésor à la Banque d'Algérie	1 183 794 972 287,29		
II	Traites et valeurs réalisables	<b>1 235 521 576,45</b>		<b>Traites et valeurs réalisables</b> <b>1 235 521 576,45</b>
	Dont : Traites des douanes	974 622 817,15		
III	<b>Trésorerie d'Algérie Poste au Trésor</b>	<b>95 502 953 745,06</b>		<b>Trésorerie des tiers</b> <b>-141 734 881 078,80</b>
	Dont : Dépôt d'Algérie Poste au Trésor	408 736 191 537,73		
	Dont : CCP du Trésor et Régies Financières à Algérie Poste		327 437 892 900,11	
	<b>Trésorerie des établissements Publics (Services financiers)</b>	<b>96 376 732 535,15</b>		
	Dont : Dépôts au Trésor organismes et établissements bancaires	73 550 680 738,37		
	Dont : Dépôts au Trésor des chèques certifiés	8 962 197 467,71		
	<b>Trésorerie des collectivités (services financiers)</b>		<b>7 172 414 210,79</b>	
	Dont : fonds de solidarité des collectivités locales	344 584 715 316,19		
	Dont : Budgets des wilayas		340 046 458 342,04	
	Dont : Budgets des communes et secteurs sanitaires		11 755 469 890,09	
III	<b>Trésorerie des tiers</b>		<b>326 442 153 148,22</b>	<b>Trésorerie des tiers</b> <b>-141 734 881 078,80</b>
	Dont : Dépôts des fonds particuliers		5 291 871 973,41	
	Dont : débits à recouvrer et amendes prononcées par la Cour des comptes	3 104 267,61		
	Dont : Provisions pour paiement des dépenses par accreditif		138 043 761 651,84	
	Dont : Dotations pour pensions	24 901 418 542,38		
	Dont : Provisions des contributions de l'Etat aux organismes internationaux		1 651 770 714,32	
	Dont : Produits des dégrèvements à restituer	2 6463 381 704,72		
	Dont : Chèque émis au titre des impôts (droits et taxes)		13 236 780 358,18	
Dont : Ordonnance et mandats admis au cours de la gestion suivante		153 868 687 610,14		
IV	<b>Règlement avec les Trésors étrangers</b>		<b>86 097 791,02</b>	<b>Opérations diverses</b> <b>45 507 564 028,31</b>
	<b>Apurement en fin d'année</b>	<b>45 593 661 819,33</b>		
V	<b>Échéances d'emprunts à payer</b>	<b>2 678 963 613,10</b>		<b>Opérations relatives</b> <b>à la dette publique</b> <b>-2 429 012 435 469,60</b>
	Au titre de la dette interne	313 155 393,92		
	Au titre de la dette externe	2 365 808 219,18		
	<b>Gestion de la dette (charges et profits)</b>		<b>2 492 130 859,22</b>	
	<b>Dette Publique</b>		<b>2 429 199 268 223,48</b>	
	<b>au titre de la dette interne :</b>		<b>2 432 130 513 265,79</b>	
	Dont : Valeurs du Trésor sur formules	2 150 000,00		
	Dont : Valeurs du Trésor au compte courant	423 080 370 015,06		
<b>au titre de la dette externe :</b>	<b>2 939 748 628,63</b>			
Dont : Avance du Trésor public Français	39 254 413,52			
Dont : Emprunt à long terme	2 891 990 628,76			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 425 182 805 576,38</b>	<b>2 765 769 243 633,17</b>	
<b>SOLDE DES OPERATIONS DU TRÉSOR</b>		<b>-1 340 586 438 056,79</b>		

Source : Ministère des finances

## CONCLUSION GÉNÉRALE

En définitive, la Cour des comptes constate que le rapport de présentation de l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire pour 2018 contient l'essentiel des éléments d'information et d'appréciation sur l'exécution du budget et des opérations de trésorerie de l'année considérée.

Les résultats d'exécution de la loi de finances, arrêtés au 31 décembre 2018, et tels qu'énoncés aux articles 1 à 5 et aux états A, B et C de l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2018, sont ceux figurant sur la balance générale définitive de l'Agent comptable central du Trésor (ACCT) et ceux communiqués par le ministre des finances à la Cour des comptes.

En attendant de traiter la question de l'effectivité des recommandations de la Cour par la mise en œuvre d'un programme dédié à leur suivi, conformément aux normes établies, la Cour réitère les recommandations suivantes :

- la Cour des comptes, invite les services gestionnaires du ministère des finances et des départements ministériels à diligenter le parachèvement des actions entreprises dans le cadre de la modernisation des finances de l'Etat.

La Cour recommande également de :

- mettre en œuvre les moyens nécessaires pour promouvoir un système d'information performant et un contrôle interne efficient ;

- renforcer la préparation budgétaire par l'intégration des dépenses imprévues, qui ne sont pas inscrites actuellement dans le budget de l'Etat, afin d'établir une budgétisation réaliste des charges de l'Etat ;

- améliorer la qualité de la préparation et de l'évaluation des opérations d'investissement et proposer, au financement, les seuls projets ayant atteint un niveau de maturation suffisant, pour éviter les retards dans leur réalisation ainsi que le recours à des réévaluations plus coûteuses.